

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2024

12/04/2024 - 30

Date de la convocation : 05/04/2024. Nombre de membres en exercice : 72. Quorum : 37. Présents : 62. Pouvoirs : 5

Le vendredi 12 avril 2024 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Claude HÉGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHÉREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIÈRE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GEORGES, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Thierry GOEMINNE, M. Christian POIRET, M. Daniel FOUQUET, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Laurent DESMONS, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Raphaël AIX (pouvoir à M. François GUIFFARD), Mme Auriane DELBARRE (pouvoir à Mme Nora CHERKI), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Eric SYLVAIN), Mme Francette DUEZ (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), M. Didier CARREZ (pouvoir à M. Henri JARUGA)

EXCUSÉS :

M. Alain BOULANGER, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Thibaut FRANCOIS, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Nicole MARFIL.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Mme Nicole DESCAMPS

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, Mme Mélanie DELABARRE MEGNIN, Directrice de Douaisis Agglo Tourisme, M. Stéphane VENET, Directeur Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, M. Grégory CLAIRBAUX, Directeur des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, Mme Daisy VINCENT, Directrice Aménagement et Voiries, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, Directeur de la Communication, Mme Camille PERIN, chargée de mission auprès du DGS.

9 – Cohésion sociale

9.1 - Engagement de DOUAISIS AGGLO dans la Politique de la Ville 2024-2030 et adoption du Contrat de Ville QUARTIERS 2030

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la circulaire du 3 juillet 2023 de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances relative à la refonte de la Politique de la Ville dans le département du Nord,

Vu la circulaire du 31 août 2023 de la Secrétaire d'État chargée de la Ville relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030,

Vu le dossier de presse du Comité Interministériel des villes du 27 octobre 2023,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville 2024-2030,

Vu la circulaire du 24 janvier 2024 de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances relative à la refonte de la politique de la ville dans le Département du Nord - contrats « Quartiers 2030 »

1→ Un nouveau cadre Contrat de Ville 2024-2030 : Quartiers 2030

DOUAISIS AGGLO a contractualisé en 2015 un Contrat de Ville 2015-2022 prorogé sur l'année 2023

Conformément à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030, le nouveau Contrat de Ville Quartiers 2030 entre en vigueur en 2024 pour une durée de six ans. Les orientations sont fixées pour 2024-2026, avec une actualisation prévue pour la période 2027-2030.

Cette nouvelle contractualisation constitue le cadre de déploiement de stratégies territorialisées de l'État et des institutions permettant de répondre aux enjeux prégnants identifiés dans les quartiers du territoire. Elle sera caractérisée par :

- Une gouvernance simplifiée et recentrée,
- Une nouvelle géographie prioritaire basée sur le revenu global des ménages rapporté à la densité,
- Des priorités et axes d'interventions recentrés et étayés par un diagnostic des enjeux des quartiers,
- Des nouveaux outils et une généralisation des financements pluriannuels (Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)) ainsi que le recours aux subventions de fonctionnement pour les petites associations.

Une mobilisation partenariale a été menée en 2023 pour une détermination commune des enjeux et des priorités 2024-2030. Conformément aux souhaits de l'État et aux engagements préexistants, outre l'Etat et Douaisis Agglo seront signataires du **Contrat Quartiers 2030** : les communes concernées, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Banque des Territoires, la Banque Publique d'Investissement, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le Centre Hospitalier de Douai, l'Éducation Nationale, France Travail, la Mission Locale du Douaisis, le Procureur de la République et les bailleurs sociaux : Maisons & Cités, Norevie, Partenord Habitat, SIA Habitat et la SIGH.

2→ Le cadre institutionnel et partenarial du Contrat de Ville Quartiers 2030

Les crédits de la Politique de la Ville font office de complément et non de remplacement aux crédits de droit commun qu'il conviendra de mobiliser en premier lieu.

Une articulation avec les autres dispositifs d'appui aux territoires prioritaires portés par l'État, la Région Hauts-de-France et le Département du Nord est attendue pour répondre aux besoins identifiés et non pourvus.

Le dispositif Quartiers 2030 sera mis en œuvre autour de cinq priorités nationales :

- La transition écologique et la rénovation urbaine
- Le plein emploi par la levée des freins
- L'égalité des chances et l'accès aux services dont la Réussite Éducative, la Santé dont la santé mentale, et la proximité des services, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- La prévention de la délinquance, notamment auprès des jeunes et la prévention des violences faites aux femmes.
- L'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes-Hommes sont les axes transversaux du cadre Quartiers 2030.

3→ La géographie prioritaire 2024-2030 et les publics cibles sur DOUAISIS AGGLO

Conformément au décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023, le nouveau périmètre géographie prioritaire adopté sur le territoire conserve les neuf quartiers prioritaires d'origine répartis sur sept communes et bénéficie d'une extension des périmètres. 21 700 habitants sont concernés, soit 14 % de la population totale de l'EPCI (contre 11 % précédemment). Il est également le fruit d'un travail entre l'État et les communes concernées, réalisé à l'été 2023. Les deux périmètres NPNRU assurent la déclinaison du volet transition urbaine et écologique du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville s'adresse aux publics résidant dans ces périmètres de géographie prioritaire, ainsi qu'aux structures menant des actions auprès de leur habitant sur le taux de pauvreté des ménages estimé à 44 % par l'Insee contre 21 % en moyenne sur le territoire.

L'État ne fait plus référence au périmètre dit « de veille » qui concernait les quartiers ne remplissant pas totalement les critères mais pourra allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur certains territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables mais situés hors de la géographie prioritaire, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial d'un Contrat de Ville. Cette souplesse ne correspond en aucun cas à la formalisation de nouveaux territoires de veille en Politique de la Ville. Au regard des indicateurs socio-économiques, sont désignés comme vulnérables les territoires des communes de Dechy, Guesnain et Lallaing représentant 16 600 habitants ainsi que les quartiers Faubourg d'Esquerchin à Douai, Puits du midi et Centre-ville à Sin-le-Noble, le Villers et Centre-ville à Fiers-en-Escrebieux. La terminologie utilisée dans le contrat Quartiers 2030 est « Territoires de veille agglomération ».

4→ Les défis et priorités pour les quartiers 2030 de DOUAISIS AGGLO

Les priorités sont définies pour la période 2024-2030 avec une période d'évaluation et de révision des orientations pour 2027-2030. Les priorités et orientations déterminées pour les quartiers 2030 sur la première période 2024-2026 sont ainsi :

A. Accès aux droits et parcours de réussite :

- Favoriser la Réussite Éducative
- Accompagner la parentalité en renforcement du droit commun, dont la monoparentalité
- Accompagner la réussite de la jeunesse et des adolescents
- Favoriser l'accès aux droits et aux services et la citoyenneté active : Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, Accompagnement vers l'autonomie citoyenne

B. Accès à l'emploi par la levée des freins :

- Accompagner les publics éloignés de l'emploi tels que les femmes, les jeunes, les publics RSA en renfort du droit commun en s'appuyant sur les recrutements du territoire et la lutte contre les discriminations
- Agir sur la levée des freins à l'emploi : mobilité, séparation et garde d'enfants, codes et usages du monde professionnel, confiance en soi et autonomie numérique
- Appuyer la vie économique des quartiers, l'entreprenariat et la participation des entreprises

C. Bien vivre et tranquillité publique dans son quartier :

- Lutter contre le renoncement aux soins et favoriser l'accès à la prévention et à la santé
- Prise en compte du bien être mental des habitants
- Bien vivre son quartier par l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture et les projets participatifs
- Tranquillité publique par la prévention de la délinquance, prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes

D. Vers la transition urbaine et écologique des quartiers :

- Accompagner le volet social du renouvellement urbain en NPNRU
- Améliorer le cadre de vie, via la renaturation, la gestion des espaces délaissés et la participation des habitants
- Accompagner au changement des pratiques

Afin de maximiser l'impact de la Politique de la Ville et de répondre aux enjeux locaux spécifiques, au-delà de ces priorités communes, chacune des villes a pu préciser ses souhaits de priorités d'intervention pour chacun des quartiers sur la période 2024-2026.

5→ Pilotage et Gouvernance

L'Etat confère le pilotage et l'animation du Contrat de Ville à DOUAISSIS AGGLO qui assure ici l'organisation de l'Appel à Projets annuel ou pluriannuel du Contrat de Ville et l'animation partenariale de la programmation. DOUAISSIS AGGLO et l'État assureront la coordination des actions portées par les signataires du Contrat de Ville et seront garants de la bonne articulation du Contrat de Ville avec les autres politiques menées sur le territoire. Les Maires des communes concernées sont associés au pilotage. Les compétences de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord concourront activement à la mise en œuvre des stratégies de développement des QPV.

Trois actions très concrètes et prioritaires pour la vie quotidienne des habitants feront l'objet d'un suivi renforcé. Un chef de projet commun aux signataires sera désigné pour suivre chacune des actions et réaliser un bilan de l'état d'avancement de l'action lors de chaque comité de pilotage stratégique des contrats.

A l'échelle départementale, une mission inter-services, appelée mission CONCERTO, réunit tous les services, opérateurs, agences de l'Etat et les organismes de sécurité sociale élabore la stratégie territorialisée de renforcement des politiques publiques, coordonne et évalue leur mise en œuvre dans le cadre des Contrats « Quartiers 2030 ».

6→ Mobilisation opérationnelle et financière du contrat Quartiers 2030

Les engagements de chacun des partenaires se concrétisent dans le cadre d'une programmation annuelle du Contrat de Ville pilotée par Douaisis Agglo. Les enveloppes financières de l'État, de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord seront stabilisées courant 2024. Le Contrat Quartiers 2030 prévoit le développement de Conventions d'Appui Pluriannuelles multi financeurs notamment pour les actions structurantes (CPO) et la combinaison de plusieurs enveloppes pour gagner en souplesse et en efficacité. Cette combinaison comprendra :

- Un Appel à Projets annuel et pluriannuel décliné sur 2024-2026 mobilisant au minimum 50 % de l'enveloppe dédiée
- Un Appel à Manifestation d'Intérêt spécifique pour construire des actions sur des besoins non pourvus, sans structure porteuse identifiée
- Des enveloppes annuelles réservées pour les petits projets ou expérimentations.

Les crédits DOUAISIS AGGLO sont dédiés aux actions dont le périmètre s'étend sur au moins deux quartiers de deux communes en géographie prioritaire. Les actions menées à l'échelle uniquement communale sollicitent quant à elles un financement communal. DOUAISIS AGGLO maintiendra une politique volontariste auprès des « Territoires veille agglomération », et ce, sur la base des orientations prioritaires du contrat de ville, avec une participation équivalente de la commune concernée et ou d'autres partenaires.

Concernant l'État, ses crédits spécifiques en matière de Politique de la Ville se répartissent entre la programmation d'actions du Contrat de Ville (CDV), le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV). D'autres dispositifs spécifiques de l'État sont dédiés aux périmètres en géographie prioritaire et devront être articulés avec cette programmation : Fonds de Prévention de la Délinquance, Quartiers d'été, Colos Apprenantes, ..

Sur ces bases et après avis favorable de la Commission Cohésion Sociale du 19 février 2024, il vous est proposé, avec l'avis favorable du Bureau :

- D'approuver l'engagement de DOUAISIS AGGLO dans la Politique de la Ville 2024-2030 ci-nommée « Quartiers 2030 » selon les modalités présentées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat « Quartiers 2030 » de DOUAISIS AGGLO ainsi que les éventuels avenants y afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de DOUAISSIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 22/04/2024
Réceptionné en sous-préfecture le 22/04/2024

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20240412-12-04-2024-30-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET

Le Secrétaire de séance,



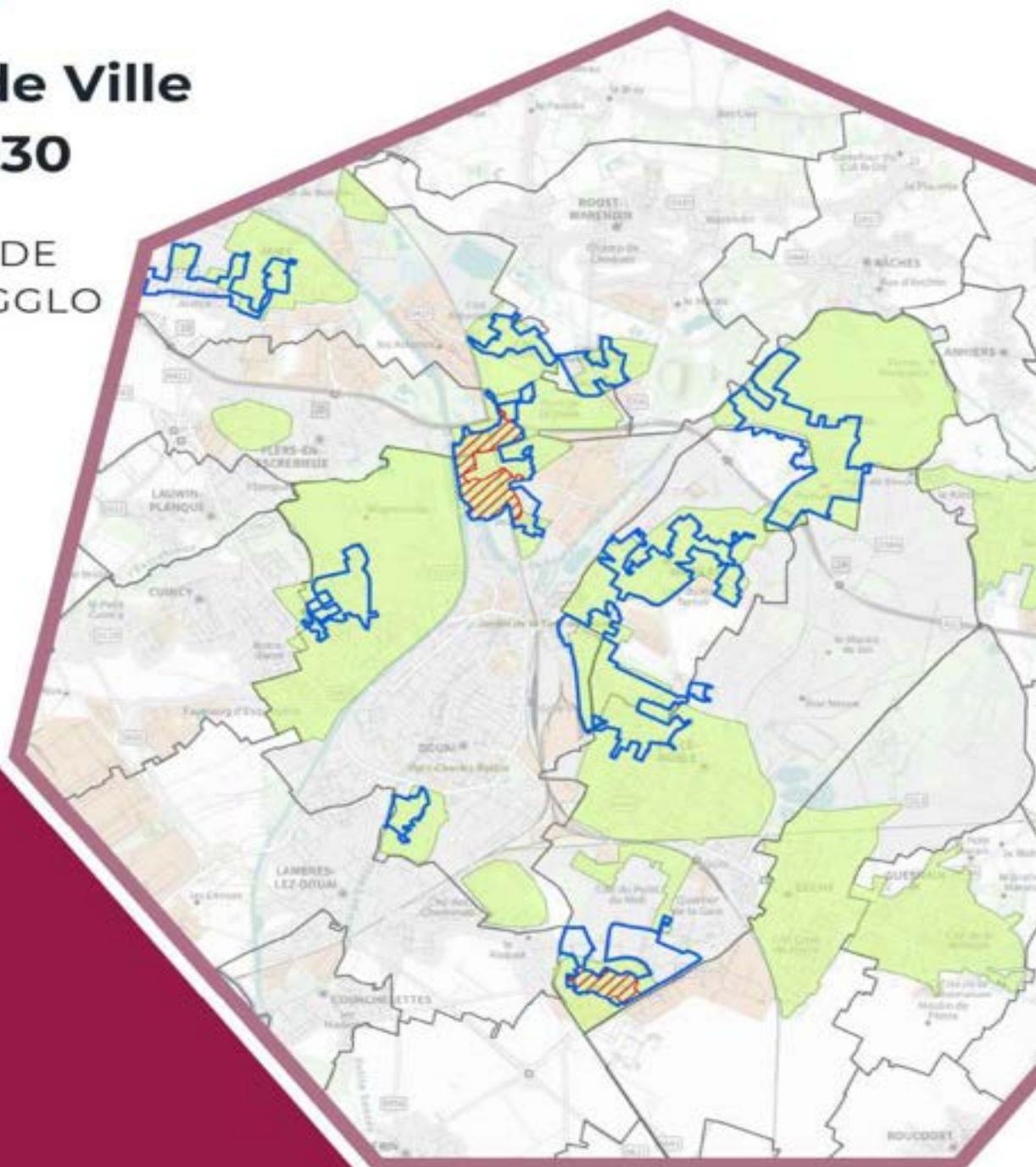
Jean-Jacques PEYRAUD

QUARTIERS 2030



**Contrat de Ville
2024 - 2030**

TERRITOIRE DE
DOUAISIS AGGLO



quartiers2030

Sommaire

Introduction	4
Cadres de référence	4
1. Quartiers 2030 : Cadre institutionnel et partenarial	5
1.1 Principes du Contrat de Ville et partenaires signataires	5
1.2 Les signataires du Contrat de Ville	5
2. Les défis et priorités pour les Quartiers 2030 de DOUAISIS AGGLO	6
2.1 Investissement et construction partenariale sur le territoire	6
2.2 Géographie prioritaire sur DOUAISIS AGGLO	7
2.3 Contexte et enjeux des quartiers prioritaires sur le territoire Douaisis Agglo	9
2.4 Les priorités Quartiers 2030 du territoire Douaisis Agglo	11
2.5 Les ambitions et indicateurs à suivre	12
3. Pilotage Quartiers 2030 DOUAISIS AGGLO	13
3.1 Modalités de gouvernance et de pilotage	13
3.2 Mobilisation des partenaires signataires	14
Modalités et cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France (cf. annexe 8)	16
Modalités et cadre d'intervention du Département du Nord (cf. annexe 7)	16
3.3 Mobilisation des moyens dédiés	17
Annexes	22
Annexe 1 - Territoires en géographie prioritaire	23
Annexe 2 – Les priorités partagées Quartiers 2030	34
Annexe 3 – Les orientations communales 2024-2026	36
Annexe 4 – Chiffres clés des Quartiers Prioritaires du Contrat de Ville Douaisis Agglo	55
Annexe 5 – Objectifs et actions pour les Contrats Quartiers 2030 au titre des dispositifs de droit commun de l'État, ses agences et ses opérateurs	81
Annexe 6 – Les indicateurs de suivis (à venir)	87
Annexe 7 – Cadre d'intervention du Département du Nord dans la Politique de la Ville	88
Annexe 8 – Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville	111
Annexe 9 – Les engagements BPI France	127
Annexe 10 – Les engagements de la Banque des Territoires	129
Annexe 11 – Les Référents Contrat Quartiers 2030	131
Annexe 12 – Glossaire	133

Introduction

L'ancien cadre contractuel de la Politique de la Ville, le Contrat de Ville, est arrivé à échéance en 2023. Mis en place en 2015, cet appel à projets annuel constituait **l'outil partenarial fixant le périmètre, les priorités et les modalités des interventions soutenues par les différents financeurs dans les quartiers prioritaires du territoire.**

L'esprit de ce fonctionnement sera repris en grande partie dans une nouvelle version de contractualisation, ci-après nommée Quartiers 2030. Ce document s'attachera donc à rappeler le fonctionnement global de l'appel à projets ainsi que d'en présenter les spécificités par rapport à ses prédécesseurs.

Cadres de référence

Relatifs au Contrat de Ville :

- Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy.
- Circulaire relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains en date du 31 août 2023.
- Circulaire relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030 en date du 04 janvier 2024.
- Note sur la refonte de la Politique de la Ville dans le Département du Nord – Quartiers 2030 de la Préfecture du Nord en date du 3 juillet 2023.
- Note sur la refonte de la Politique de la Ville dans le Département du Nord – Contrats Quartiers 2030 de la Préfecture du Nord en date du 24 janvier 2024.
- Étude du Cabinet COMPAS sur les 91 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans le Département du Nord présentée en juin 2023.

Relatifs à la Géographie prioritaire :

- Décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

Relatifs au déploiement du Contrat de Ville sur le territoire de DOUAISIS AGGLO

- Protocole Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (2015-2020).
- Avenant opérationnel au Contrat de Ville de DOUAISIS AGGLO 2020-2022, protocole d'engagements renforcés et réciproques.
- Étude du Cabinet COMPAS sur les 9 quartiers prioritaires de DOUAISIS AGGLO présentée dans le cadre du Séminaire "Quartiers 2030" organisé le 11 octobre 2023.

Relatifs au cadre d'intervention des partenaires de DOUAISIS AGGLO dans le Contrat de ville :

- Délibération n°2023.01515 de la Région Hauts-de-France sur le Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville en date du 09 octobre 2023.
- Note de cadrage sur l'intervention du Département du Nord dans la Politique de la Ville en date du 11 décembre 2023.

1. Quartiers 2030 : Cadre institutionnel et partenarial

1.1 Principes du Contrat de Ville et partenaires signataires

La Politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle s'efforce ainsi d'améliorer la vie des habitants résidant sur des quartiers concentrant des difficultés sociales, économiques et urbaines.

Pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, **la Politique de la Ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Mais elle est également renforcée par des moyens d'interventions spécifiques.**

C'est une **politique globale** intervenant dans différents domaines : l'emploi, le développement économique, la prévention, la citoyenneté, l'éducation, l'insertion socio-professionnelle, la santé, la culture, la rénovation urbaine, la mobilité... et **une politique territorialisée** dans la mesure où elle repose sur une géographie qui cible des territoires particuliers, les « **quartiers prioritaires** ».

C'est une politique **complémentaire et dérogatoire** puisque les actions inscrites aux programmes des contrats complètent de manière cohérente le droit commun existant. Elle vise notamment à rétablir le principe d'égalité, en faisant bénéficier les populations concernées, de dispositifs et de projets dérogatoires. Le Contrat de Ville concilie les objectifs complémentaires de renforcement du droit commun et de mobilisation de crédits spécifiques.

C'est une **politique partenariale et contractuelle** car elle s'appuie sur des contrats liant les collectivités territoriales avec l'État et d'autres partenaires permettant notamment de financer des projets et des actions concrètes portés par des services de l'agglomération, municipaux ou des associations dont l'action s'insère à l'échelle de l'intercommunalité et au niveau local. Enfin, c'est une **politique expérimentale** car elle s'efforce d'encourager de nouvelles formes d'action sociale.

Conformément aux instructions de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030, **le nouveau Contrat de Ville Quartiers 2030 entrera en vigueur en 2024 pour une durée de six ans avec une actualisation prévue en 2027.**

1.2 Les signataires du Contrat de Ville

Seront signataires :

- L'État, ses établissements et groupements d'intérêt public dont il est membre.
- L'Établissement Public de Coopération Intercommunale pilote du Contrat de Ville, ici DOUAISIS AGGLO.
- Les communes concernées sur DOUAISIS AGGLO, ici les villes d'Auby, Cuincy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Roost-Warendin, Sin-le-Noble et Waziers.
- Les communes de Dechy, Guesnain et Lallaing.
- La Région Hauts-de-France.
- Le Département du Nord.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS).
- La Banque des Territoires.
- La Banque Publique d'Investissement (BPI).
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Douai
- L'Éducation Nationale.

- France Travail.
- Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD)
- Les bailleurs sociaux : Maisons & Cités, Norevie, Partenord Habitat et SIA Habitat, Société Immobilière Grand Hainaut.
- Le Centre Hospitalier de Douai
- Le Procureur de la République.
- La Mission Locale

La liste des partenaires signataires pourra par la suite être élargie par voie d'avenant pour valider d'éventuels engagements financiers ou stratégiques structurants. De même, le pilotage, l'animation et la mise en œuvre des actions pourront mobiliser des partenaires non-signataires du cadre global mais concernés ou impliqués dans les instances de pilotage, d'animation ou d'évaluation du Contrat de Ville.

2. Les défis et priorités pour les Quartiers 2030 de DOUAISIS AGGLO

2.1 Investissement et construction partenariale sur le territoire

En vue de l'évolution du dispositif Contrat de ville, DOUAISIS AGGLO a entrepris en 2019 puis 2023 un travail d'évaluation de la précédente contractualisation en lien avec les partenaires du territoire. Cette co-construction partenariale s'est poursuivie par la détermination commune des enjeux et priorités du Contrat de Ville Quartiers 2030.

Evaluation du précédent dispositif Contrat de Ville de DOUAISIS AGGLO

Une évaluation participative à mi-parcours a été réalisée en 2019 via une AMO de service. Celle-ci fut complétée en avril 2022 par une évaluation participative, réalisée par DOUAISIS AGGLO, mobilisant les techniciens des villes, l'État, la Région, le Département et la participation au cycle de qualification sur l'évaluation dispensé par l'IREV.

Enfin, une **contribution unique territoriale a été adressée à l'Etat en juin 2022** sur la base des principales questions évaluatives déterminées par l'État et des contributions des communes concernées. Les villes d'Auby, Douai, Flers-en-Escrebieux, Sin le Noble, Waziers ayant des quartiers en Politique de la Ville ainsi que la ville de Guesnain en territoire de veille ont été sollicitées. Des ateliers ont mobilisé des représentants techniques des villes, l'État, la Région et le Département ainsi qu'une commission cohésion sociale regroupant des élus communautaires ainsi que les maires des villes en QPV.

Une détermination commune des enjeux et des priorités Quartiers 2030.

La mobilisation partenariale autour de l'écriture du nouveau Contrat de Ville Quartiers 2030 s'est poursuivie via un **Séminaire Quartiers 2030** organisé en octobre 2023. A la demande de DOUAISIS AGGLO, en complément des premiers éléments généraux présenté à l'échelle du Département du Nord, le cabinet COMPAS a produit et présenté un **Portrait des Quartiers prioritaires de Douaisis Agglo** éclaircissant les enjeux prégnants du territoire ainsi que les spécificités de chaque quartier.

Des **ateliers partenaires thématiques**, dédiés aux grands axes de travail fixés par l'État (Réussite, Employabilité, Transition Urbaine et Écologique, Bien Vivre et Tranquillité Publique) organisés à l'automne 2023 ont permis d'aboutir à une réflexion ciblée ainsi que de recenser les projets à développer.

Un ciblage territorial des enjeux et priorités a également été entrepris via des Comités techniques villes organisés avec chacune des communes concernées par la géographie prioritaire. Ce travail partenarial a permis de déterminer les enjeux et priorités pour les quartiers de DOUAISIS AGGLO. De nombreux comités techniques, en lien avec l'ensemble des signataires du Contrat de Ville, ont permis de valider cette

démarche ainsi que ses avancées au fur et à mesure. Des **fiches de présentation des quartiers et de leurs enjeux spécifiques**, en co-construction avec les communes, ont été élaborées en décembre 2023.

2.2 Géographie prioritaire sur DOUAISIS AGGLO

Conformément au **décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023** modifiant le décret n°2014-767 du 03 juillet 2014, la France comporte désormais 1 362 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Pour être éligibles, **les quartiers doivent respecter les critères de revenu et de population suivants** :

- Être dans une unité urbaine (UU) de plus de 10 000 habitants.
- Comporter un nombre minimal d'habitants fixé à 1000.
- Avoir un certain revenu médian des ménages défini par le décrochage par rapport aux revenus de l'unité urbaine du QPV et par rapport aux revenus de la France métropolitaine, fixé à 12 208€/an.

La géographie prioritaire de DOUAISIS AGGLO pour la période 2024-2030 :

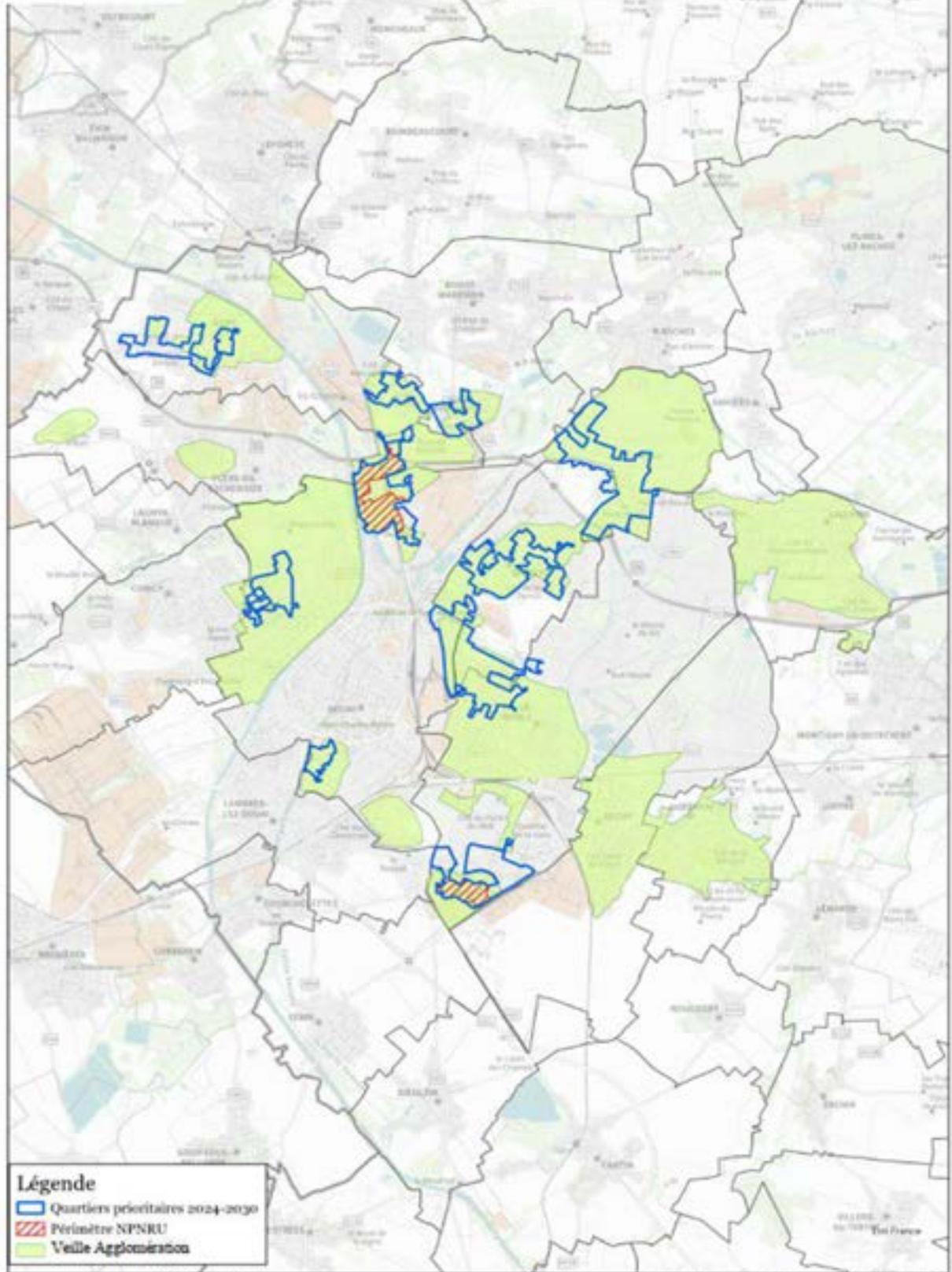
- Conserve les neuf quartiers prioritaires d'origine répartis sur sept communes, dont quatre quartiers intercommunaux.
- Bénéficie d'une extension des périmètres portant à 21 700 le nombre d'habitants concernés, soit 14 % de la population totale de l'EPCI (contre 11 % précédemment).

Cette hausse est particulièrement sensible pour les quartiers prioritaires des villes de Douai, Sin-le-Noble et Waziers. Les communes d'Auby et Waziers ont leur centre-ville en géographie prioritaire qui concernent respectivement 31 % et 72 % de leur territoire. Cinq des huit quartiers concernent la commune de Douai. Un immeuble est concerné à Cuincy.

Liste des neuf quartiers prioritaires	Nom des six communes concernées	Population réestimée en 2023	Différentiel par rapport à 2018
Auby centre	Auby	1 400	+ 24
Asturies – Belleforrière	Auby, Roost-Warendin	1 400	+ 51
Résidence Gayant	Douai	1 900	- 113
Dorignies - Pont de la Deûle	Douai, Flers-en-Escrebieux	3 500	+ 594
Frais-Marais	Douai, Waziers	2 800	+ 926
Notre dame – La Clochette – Le Bivouac	Douai, Sin-le-Noble, Waziers	3 500	+ 524
Faubourg de Béthune	Douai, Cuincy	2 000	+ 304
Les Épis	Sin-le-Noble	2 300	+ 800
Waziers Centre	Waziers	2 900	+ 1 900
	Total	21 700	+ 5 010

À noter que les chiffres indiqués ici sont des estimations de population, arrondies à la centaine supérieure, sur la base des données fiscales 2019 (FILOSOFI), dans l'attente de l'établissement des populations légales en QPV par l'INSEE.

Géographie prioritaire Contrat de ville Quartiers 2030



0 1 2 Kilomètres

Source : Cadastre DOFIP 2023 - Données RASTER IGN ENR
DOUAISIS AGGLO, le 01/02/2024



Au regard des indicateurs socio-économiques, **les anciens périmètres de veille non réintégrés dans la nouvelle géographie prioritaire sur DOUAISIS AGGLO sont fléchés sur le territoire comme « poches de pauvreté »**. Désignés dans ce contrat Quartiers 2030 DOUAISIS AGGLO sous la dénomination « **Territoires Veille Agglomération** », ils sont constitués des communes de **Dechy, Guesnain et Lallaing représentant 16 600 habitants** ainsi que les quartiers Faubourg d'Esquerchin à Douai, Puits du midi et Centre-ville à Sin-le-Noble, le Villers et Centre-ville à Flers-en-Escrebieux, portant **l'estimation à un total de 22 000 habitants résidant en « Territoire Veille Agglomération »**.

Territoire Veille Agglomération		Population estimée en 2023
DECHY	Ville	5 299 hab.
GUESNAIN	Ville	4 673 hab.
LALLAING	Ville	6 188 hab.
Estimation totale		16 160 hab.

L'Etat pourra allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur certains territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables mais situés hors de la géographie prioritaire, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial d'un Contrat de Ville. Cette souplesse ne correspond en aucun cas à la formalisation de nouveaux territoires de veille en Politique de la Ville.

Les périmètres ERBM ne se superposent pas à la géographie prioritaire pour ce qui est des cités minières fléchées en rénovation. Néanmoins, ce périmètre est en concordance avec les territoires veille agglomération identifiés dans le Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030 pour DOUAISIS AGGLO.

D'autres périmètres opérationnels sont à prendre en compte pour des actions intégrées au sein de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville :

- Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (**NPNRU**) ;
- Cités minières inscrites en Engagement pour le Renouveau pour le Bassin Minier (**ERBM**) ;
- **ZEP (zonage d'éducation prioritaire)** : Une convergence progressive du zonage des QPV et de celui de l'éducation prioritaire sera assurée dès 2024 avec un traitement spécifique pour l'ensemble des écoles orphelines, d'autant que 4 PRE et une cité éducative existent au moment de la définition de ce cadre.

Publics ciblés :

Le Contrat de Ville s'adresse aux publics résidant dans ces périmètres, ainsi qu'aux structures menant des actions auprès de ces publics. Ainsi, certaines typologies de publics pourront être ciblées en lien avec des besoins spécifiques (femmes, jeunes, seniors, ...).

2.3 Contexte et enjeux des quartiers prioritaires sur le territoire Douaisis Agglo

Dans le cadre de la refonte des Contrats de Ville, le cabinet COMPAS a été mandaté en juin 2023 par la Préfecture du Nord pour réaliser des portraits de territoires comportant les grandes caractéristiques démographiques et socio-économiques des quartiers du département.

Commandée par DOUAISIS AGGLO auprès de ce même cabinet, une **étude ciblée sur les neuf quartiers prioritaires du territoire** permettant de dégager leurs enjeux spécifiques et leurs caractéristiques a été partagée en Séminaire Quartiers 2030.

La situation socio-économique de ces quartiers a peu évolué depuis 2015, le taux de pauvreté des ménages est estimé à 44 % par l'INSEE contre 21 % en moyenne sur le territoire.

- 40 % des femmes de 25 à 55 ans sont au foyer (soit 3,7 fois plus que le reste du territoire),
- 1/3 des plus de 15 ans non scolarisés sont sans diplôme (soit 3 fois plus que dans le reste du territoire),
- Le taux d'activité dans les quartiers est de 71 % pour les hommes équivalent à celui du territoire et de 52 % pour les femmes, inférieur de 10 points au reste du territoire
- La moitié des revenus des ménages provient du travail. Pour 1€ de prestation reçu, 1.3€ sont issus du travail.

Ces quartiers prioritaires sont spécifiques et discontinus sur le territoire :

Quatre d'entre eux sont intercommunaux, couvrant entre un quart de la population en périphérie à Douai ou les centres villes pour Aubry et Waziers.

Principales caractéristiques socio-économiques des neuf quartiers prioritaires du territoire

- Une **augmentation de 30 % des habitants** concernés, **soit un habitant sur sept**.
Ces quartiers prioritaires sont frappés par un phénomène de **brassage démographique**.
- **Les jeunes sont sur-représentés et fragilisés dans les quartiers prioritaires**
4 habitants sur 10 ont moins de 25 ans.
1/3 des moins de 25 ans non-scolarisés sont sans diplôme.
Les **jeunes parents** y sont quatre fois plus nombreux (en proportion) que sur le reste du territoire et les **adolescents sont sur-représentés dans les familles monoparentales**, plus que les jeunes enfants.
- **Une résidence avec un effet discriminant à situation équivalente**
A diplôme équivalent, la **part de demandeurs d'emploi est plus élevée en QPV qu'ailleurs**, quel que soit le niveau de qualification.
Les **femmes résidant en QPV ont un taux d'activité beaucoup plus faible** que sur le reste du territoire, bien qu'ayant un niveau de formation équivalent à celui des hommes, parmi les plus faibles du Nord.
A situation économique de départ équivalente, **la pauvreté est plus durable dans les QPV**.

D'autres éléments contextuels sont à prendre en compte sur l'ensemble de ces quartiers :

- **Des disparités importantes en termes d'accès à l'emploi entre hommes et femmes** sur le territoire, **une sous-qualification de la jeunesse** et une méconnaissance des codes du monde du travail.
- **Problématique d'accès aux parcours santé** et un renoncement aux soins important sur le territoire.
- Un **non-recours** croissant ou difficile **aux droits et aux services**, renforcé par **l'illectronisme**.
- Un **besoin grandissant en matière de santé mentale** remonté depuis la crise du Covid sur la prise en compte et l'orientation de la population, notamment des jeunes,
- Une **population globalement active** mais avec un **niveau élevé de précarité dans l'emploi** et les revenus, **renforcé pour les femmes**.

Le Séminaire Quartiers 2030 a également permis de mettre en avant des atouts pour l'amélioration de la situation socio-économique dans ces quartiers et l'émergence de projets :

- Une forte densité associative et une solidarité à l'échelle des quartiers, des habitants impliqués.
- Des services de proximité accessibles pour les quartiers à proximité du centre avec une offre culturelle et sportive développée, un réseau de transports gratuits.

2.4 Les priorités Quartiers 2030 du territoire Douaisis Agglo

La définition de ces priorités est le résultat d'une prise en compte :

- Des éléments d'observation des neuf quartiers concernés,
- De la concertation citoyenne et des ateliers de construction partenariaux,
- De l'intégration des priorités de l'État, la Région, du Département et des communes concernées par la Politique de la Ville et le projet d'agglomération.

Les priorités déterminées pour les quartiers 2030 s'articulent autour de quatre enjeux majeurs, eux-mêmes déclinés en plusieurs objectifs opérationnels :

A. Accès aux droits et parcours de réussite :

- Favoriser la Réussite Éducative.
- Accompagner la parentalité en renforcement du droit commun dont la monoparentalité.
- Accompagner la réussite de la jeunesse et des adolescents.
- Favoriser l'accès aux droits et aux services et la citoyenneté active.
- Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, Accompagnement vers l'autonomie citoyenne.

B. Accès à l'emploi par la levée des freins :

- Accompagner les publics éloignés de l'emploi tels que les femmes, les jeunes, les publics RSA en renfort du droit commun en s'appuyant sur les recrutements du territoire et la lutte contre les discriminations.
- Agir sur la levée des freins à l'emploi : mobilité, séparation et garde d'enfants, codes et usages du monde professionnel, confiance en soi et autonomie numérique.
- Appuyer la vie économique des quartiers, l'entreprenariat et la participation des entreprises.

C. Bien vivre et tranquillité publique dans son quartier :

- Lutter contre le renoncement aux soins et favoriser l'accès à la prévention et à la santé.
- Prise en compte du bien être mental des habitants.
- Bien vivre son quartier par l'accès aux sports, loisirs et culture et les projets participatifs.
- Tranquillité publique par la prévention de la délinquance, prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes.

D. Vers la transition urbaine et écologique des quartiers :

- Accompagner le volet social du renouvellement urbain en NPNRU.
- Améliorer le cadre de vie, via la renaturation, la gestion des espaces délaissés et la participation des habitants.
- Accompagner au changement des pratiques.

Afin de maximiser l'impact de la Politique de la Ville et de répondre aux enjeux locaux spécifiques, au-delà de ces priorités communes, chacune des villes a pu préciser ses souhaits de priorités d'intervention pour chacun des quartiers sur la période 2024-2026.

Les orientations renforcées pour 2024-2026 :

Le diagnostic et la construction partenariale ont permis de dégager des **priorités communes pour 2024-2026**. Sur tous ces enjeux, le Contrat de Ville doit prévoir des actions fortes ainsi qu'un fléchage spécifique des crédits à destination des adolescents compte tenu des événements de 2023 qui ont montré la nécessité de davantage travailler sur les politiques jeunesse.

Accompagner la réussite des jeunes :

- Remobilisation sociale, compétences psycho-sociales, engagement citoyen et collectif.
- Accompagner la parentalité pour les familles monoparentales avec adolescents.
- Renforcer et articuler les dispositifs de réussite éducative sur le territoire.

Accès aux droits et citoyenneté active:

- Autonomie numérique et lutte contre l'illectronisme.
- Former les habitants pour l'accès aux services et une citoyenneté active.

Employabilité et levée des freins :

- Accompagnement des publics éloignés vers les recrutements et la formation : Jeunes, Public RSA, et Femmes par le renfort du droit commun, mobilisation anticipée et renforcée sur les projets de recrutement.
- Levée des freins mobilité, garde et connaissance du monde de l'entreprise.

Transition urbaine et écologique, Amélioration du cadre de vie :

- Renaturation, végétalisation, accompagnement au changement des habitants, gestion des espaces délaissés.

Bien vivre et tranquillité dans son quartier :

- **Accès aux parcours santé et lutte contre le renoncement aux soins, prise en compte de la santé mentale**, bien-être et santé active : alimentation, mobilité.
- **Prévention de la délinquance** : Prévention des violences intrafamiliales et violences aux femmes, prévention des addictions et du trafic.

Une approche complémentaire des orientations tient compte des enjeux spécifiques de chacune des villes et des quartiers.

Un travail complémentaire à échelle des communes a permis de déterminer les priorités renforcées pour chacune d'entre elle en tenant compte des enjeux et particularités de chacun des quartiers. Cette vision territoriale, affinée par quartier, est accessible sous un format fiche en annexe. Celles-ci seront communiquées aux porteurs de projets lors de chaque appel à projet sur la période 2024-2026.

2.5 Les ambitions et indicateurs à suivre

Un **bilan annuel de la programmation** sera établi en comité de pilotage où les projets seront suivis au fil de l'eau.

Le Contrat de Ville Quartiers 2030 intégrera **un socle resserré d'indicateurs clés**, indicateurs socio-économiques et indicateurs portant sur les politiques publiques menées, permettant un **suivi de l'évolution du quartier ainsi qu'une évaluation de l'impact de la Politique de la Ville**. Ils seront proposés par la Préfecture du Nord avec l'appui du cabinet Compas.

Ces indicateurs ciblés seront basés sur les priorités définies territorialement pour 2024-2026 et sur la disponibilité des données institutionnelles et des partenaires.

Conformément à la note sur la refonte de la Politique de la Ville dans le Département du Nord en date du 24 janvier 2024, **trois actions très concrètes et prioritaires pour la vie quotidienne des habitants feront l'objet d'un suivi renforcé**. Un chef de projet commun aux signataires sera désigné pour suivre chacune des actions et réaliser un bilan de l'état d'avancement de l'action lors de chaque comité de pilotage stratégique des contrats.

Enfin chaque projet accompagné aura déterminé au préalable des critères et indicateurs d'impact de l'action.

3. Pilotage Quartiers 2030 DOUAISIS AGGLO

3.1 Modalités de gouvernance et de pilotage

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 confère le pilotage et l'animation du Contrat de Ville aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, ici DOUAISIS AGGLO.

- **DOUAISIS AGGLO et l'Etat assureront la coordination des actions** portées par les signataires du Contrat de Ville et seront garants de la bonne articulation du Contrat de Ville et des contrats globaux conclus à l'échelle du territoire.
- **DOUAISIS AGGLO associe dans le pilotage les Maires des communes concernées** par les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Les maires assurent également à leur niveau la coordination des actions mise en œuvre sur leurs communes.
- **Les compétences de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord concourent activement** à la mise en œuvre des stratégies de développement des QPV.

Les communes interviennent également directement en appui technique et financier des projets déposés à l'échelle de leurs quartiers. Elles accompagnent le déploiement d'actions spécifiques du Contrat de Ville telles que les Programmes de Réussite Éducative, dispositifs Ville Vie Vacances, Fonds de Travaux Urbains ou Programmes d'Initiative Citoyenne.

Elles constituent le premier cadre d'expression et de mobilisation des habitants au travers des diverses instances de concertation mises en place.

Le Contrat de Ville maintiendra une participation citoyenne pour la concertation des habitants tout au long de son existence. Celle-ci pourra être définie au regard du contexte local et prendre plusieurs formes.

Dans la continuité du précédent Contrat de Ville, la gouvernance et le pilotage seront assurés via :

- **Un comité de pilotage annuel Contrat de Ville**, co-présidé par la Préfète déléguée à l'égalité des chances et le Président de DOUAISIS AGGLO. Cette instance proposera et validera la programmation annuelle, précisera les orientations stratégiques et suivra les engagements du droit commun et des partenaires.
- **Des comités techniques d'instruction annuels** mobiliseront les partenaires techniques signataires pour l'instruction de la programmation annuelle. Ils s'attacheront également à la mobilisation du droit commun.
- **Une gouvernance spécifique sera mise en place pour les Programmes de Réussite Éducative et les Cités Éducatives avec les communes concernées, l'Etat et l'Education Nationale.** DOUAISIS AGGLO y sera associée dans une logique de complémentarité des interventions au bénéfice de publics des quartiers.

Le pilotage et l'animation:

- **DOUAISIS AGGLO assurera le lancement, l'organisation de l'Appel à Projets annuel ou pluriannuel** du Contrat de Ville sur le territoire. Elle assurera l'animation partenariale et le processus d'instruction de la programmation.
- **L'animation du contrat de ville sera réalisée via :**
 - Des ateliers thématiques partenariaux.

- Des entretiens individuels et un accompagnement des porteurs.
 - Des réunions thématiques pour faciliter l'émergence de projets répondant aux enjeux spécifiques et priorités du contrat de ville.
 - Des tours de table des financeurs pour la mobilisation du droit commun.
 - La participation citoyenne via les communes.
- Intégrée au Pôle cohésion sociale et habitat de DOUAISIS AGGLO, **une ingénierie dédiée** assurera un rôle d'appui, de coordination auprès de partenaires et acteurs et de pilotage du dispositif Contrat de Ville.
 - **Partenaires de terrain et participation citoyenne** : Pivots et maîtres d'ouvrage du Contrat de Ville, les **partenaires de terrain** tels que les associations et structures de proximité seront associés à l'animation du Contrat de Ville sous différents formats collectifs ou d'individuels, tout autant qu'à l'expression des besoins et formalisation de projets y répondant. Un accompagnement sera assuré auprès des porteurs de projets.

3.2 Mobilisation des partenaires signataires

Cette nouvelle contractualisation doit constituer **le cadre de déploiement de stratégies territorialisées de l'Etat et des institutions permettant de répondre aux enjeux prégnants identifiés dans les quartiers du territoire.**

L'**articulation des Contrats de Ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire** est essentielle et préalable afin de **s'assurer de la primo-mobilisation du droit commun** et de son renforcement nécessaire.

Les crédits de la Politique de la Ville font office de complément et non de remplacement aux crédits de droit commun. Il conviendra donc :

- **De prioriser la recherche d'initiatives de droit commun** que les projets déposés pourraient venir abonder pour garantir un véritable effet levier.
- **De rechercher systématiquement une articulation avec les autres dispositifs d'appui aux territoires prioritaires** portés par l'État, la Région et le Département pour répondre aux besoins identifiés et non pourvus tels que : les cités éducatives, nos quartiers d'été, la dotation Politique de la Ville, les fonds de prévention de la délinquance, les fonds de travaux urbains...
- **De mobiliser les possibilités d'appui technique et financiers de chacun des partenaires au regard de ses compétences et des priorités énoncées.**

Cette mobilisation renforcée du droit commun et l'articulation des dispositifs devra se réaliser tout au long de la programmation Contrat de Ville et non uniquement dans la phase d'instruction afin d'envisager une inscription au droit commun d'actions structurantes faisant émerger de nouveaux projets répondant aux besoins non pourvus.

A l'échelle départementale, une mission inter-services, appelée mission CONCERTO, réunit tous les services, opérateurs, agences de l'Etat et les organismes de sécurité sociale dans le département. La mission élabore la stratégie territorialisée de renforcement des politiques publiques portées par ses membres dans les quartiers prioritaires, coordonne et évalue leur mise en œuvre dans le cadre des Contrats « Quartiers 2030 » (cf. annexe 5).

Le Contrat de Ville devra également être mis en cohérence, voire fusionné lorsque cela est envisageable, avec les autres contractualisations existantes (NPNRU, CPER, CRTE, Pacte des Solidarités, conventions territoriales de la CAF et contractualisation sur la protection de l'enfance notamment). A l'échelle territoriale, il est pleinement **articulé avec le projet d'agglomération**.

Les communes seront mobilisées via les Maires, élus référents désignés ainsi que par des référents Contrat de Ville identifiés afin de participer à la programmation et d'accompagner les projets mis en œuvre sur la commune.

- Elles assureront également la participation des habitants durant toute la durée du Contrat via différents cadres : conseils citoyens, tables de quartiers, réunions publiques...
- Une ingénierie dédiée sera également mise à contribution dans les communes déployant des programmes de Réussite Éducative.

Les services déconcentrés de l'État seront associés et contributeurs à la mise en œuvre et au relais des actions Contrat de Ville avec une étude préalable du droit commun.

France Travail et ses deux agences locales de Douai Gayant et Sin le Noble mettront en œuvre le plan national France Travail. Leur implication permettra l'articulation avec le service public pour l'emploi, la formation et l'orientation et assurera l'accompagnement des projets complémentaires pour les publics de quartiers prioritaires en matière de levée des freins à l'emploi et de relais sur les recrutements du territoire auprès des publics concernés. Elles assureront le relais avec le dispositif « Les Entreprises s'engagent ».

La Mission locale du Douaisis met en œuvre un accompagnement dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes du territoire.

L'Éducation Nationale sera pleinement mobilisée dans le Contrat de Ville, notamment pour les Programmes de Réussite Éducative (PRE) et la démarche Cité Educative Douai-Waziers déployés sur le territoire. D'autres référents et programmes spécifiques pourront être articulés : prévention du harcèlement, parentalité, numérique, lutte contre le décrochage scolaire, ...

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France sera impliquée dans la prévention et l'appui aux acteurs afin d'améliorer la situation sanitaire sur le territoire. Le nouveau Projet Territorial de Santé (PTS), adopté pour 2024-2028, fait référence aux territoires prioritaires et y renouvelle l'engagement de l'ARS. Outre l'appui à des actions locales de prévention, l'ARS sera partenaire financier et technique de dispositifs articulés avec le Contrat de Ville tels que le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et le Contrat Local de Santé (CLS).

La **Banque des Territoires** accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale (cf. annexe 10)

La Caisse d'Allocation Familiale de Douai est un acteur impliqué de la cohésion sociale, de l'appui à la parentalité et à la jeunesse. Ses interventions via les Conventions Territoriales Globales (CTG) seront articulées avec les projets portés dans le cadre du Contrat de Ville pour lesquels les financements de droit commun devront être mobilisés préalablement.

Les bailleurs sociaux sont des partenaires présents au sein des quartiers via leurs parcs et pleinement investis sur les priorités Contrat de Ville, au-delà des opérations de rénovation urbaine ou d'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité résidentielle. Leurs interventions seront articulées avec la mise en œuvre de la gestion urbaine de Proximité (GUSP). La prévention de la délinquance, la mobilisation vers l'emploi sont des champs d'interventions complémentaires des bailleurs.

Il n'existe pas à ce jour **d'abattement de la taxe sur la propriété foncière (ATFPB)** liée au Contrat de Ville sur DOUAISIS AGGLO. Cette perspective de déploiement commun ou différencié à l'échelle des communes peut être étudiée dans le Contrat Quartiers 2030, sur le territoire selon les souhaits des bailleurs ou des communes concernées. Si une convention à l'échelle communale devait se mettre en place, celle-ci serait rattachée au Contrat Quartiers 2030.

Modalités et cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France (cf. annexe 8)

Dans sa **délibération n°2023.01515 sur le Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville** en date du 09 octobre 2023, la Région Hauts-de-France a indiqué souhaiter conforter son action autour de deux priorités pour les nouveaux Contrats de Ville 2024-2030 :

- **Renforcer l'attractivité des quartiers** par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.
- **Développer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers** par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des Contrats de Ville.

En outre, la Région engagera sa mobilisation autour du respect des principes transversaux suivants :

- La laïcité et les valeurs de la République ;
- La lutte contre les discriminations ;
- La promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- L'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Ces principes transversaux seront articulés autour de six grands objectifs régionaux :

- Améliorer le cadre de vie.
- Accompagner les quartiers sur les enjeux de la transition.
- Développer le tissu économique des quartiers.
- Elever le niveau de qualification des habitants.
- Intervenir en proximité des habitants
- Aider à la co-construction des contrats de ville

Une nouvelle délibération, au cours du premier semestre 2024, viendra préciser le cadre opérationnel d'intervention de la Région Hauts-de-France.

Modalités et cadre d'intervention du Département du Nord (cf. annexe 7)

Comme indiqué dans la note de cadrage sur l'intervention du Département du Nord dans la Politique de la Ville en date du 11 décembre 2023, le **Département du Nord s'inscrit pleinement dans la gouvernance de la Politique de la Ville**. En effet, l'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers de droit commun ainsi que sur l'approche méthodologique concertée.

La mobilisation du droit commun est renforcée dans le Bassin Minier et les quartiers prioritaires notamment via les Maisons Nord Emploi et les Maisons Nord Solidarités. Une articulation est d'ores et déjà réalisée entre le SDAASP et la Politique de la Ville territorialisée et sera engagée avec la feuille territoriale de France Numérique Ensemble.

En attendant la future contractualisation (2024-2030), le Département s'appuie toujours sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixe et décline quatre grandes priorités départementales dans les quartiers en Politique de la Ville :

- Donner la priorité à l'emploi,
- Favoriser l'autonomie des jeunes,
- Améliorer le vivre-ensemble,
- Lutter contre toutes discriminations.

Dans la **note de cadrage Contrat de ville 2024** (susceptible d'évoluer annuellement) sont particulièrement ciblées les interventions en faveur de :

- La levée de freins à l'emploi,
- L'accès à la culture, sport et aux loisirs,
- L'appui à la parentalité, l'accompagnement de la jeunesse,
- La prévention des violences faites aux femmes et santé vie sexuelle, l'amélioration du cadre de vie, la renaturation et le changement économique.

3.3 Mobilisation des moyens dédiés

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 confère le pilotage et l'animation du Contrat de Ville à Douaisis Agglo. A ce titre, DOUAISIS AGGLO assurera le rôle de guichet unique de dépôt des dossiers.

Les engagements de chacun des partenaires se concrétisent dans le cadre d'une programmation annuelle du Contrat de Ville instruite et validée territorialement dans le cadre du comité de pilotage annuel. Les enveloppes de l'État, de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord seront connues courant 2024.

Le Contrat Quartiers 2030 prévoit le développement de Convention Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) notamment pour les actions structurantes et la combinaison de plusieurs enveloppes pour gagner en souplesse et en efficacité. Cette combinaison comprendra :

- **Un Appel à Projets annuel et pluriannuel décliné sur 2024-2026** mobilisant à minima 50 % de l'enveloppe dédiée aux actions Contrat de Ville pour des projets structurants.
- **Un Appel à Manifestation d'Intérêt** spécifique pour construire des actions sur des besoins non pourvus sans structure porteuse identifiée, en fonction des besoins.
- **Des enveloppes annuelles réservées pour les petits projets ou expérimentations** afin de maintenir une souplesse d'intervention.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (sur trois ans et sans dégressivité des crédits) devront représenter un minimum de 50 % de l'enveloppe allouée sur les crédits spécifiques de l'État, celle de DOUAISIS AGGLO et des villes, fléchées sur des actions structurantes. Elles pourront être multi financeurs (villes, ...).

Par ailleurs, les **petites associations intervenant exclusivement auprès de public en quartiers prioritaire** doivent pouvoir voir leur projet associatif financé dans son ensemble via des **subventions de fonctionnement**.

La programmation 2024 devant être validée à la fin du premier semestre 2024, l'Appel à Projets annuel et pluriannuel sera lancé en commun en mars 2024 sur la base des orientations 2024-2026.

Les modalités d'interventions concernant les AMI et enveloppes spécifiques pour l'année 2025-2026 seront précisées courant 2024 en tenant compte des notes de cadrage et enveloppes non connues à ce jour. Le choix de celles-ci devra **tendre vers la simplification administrative**.

L'accompagnement de porteurs et l'instruction devront être garantes de la mobilisation durable du droit commun pour les actions structurantes en répondant aux besoins identifiés, au-delà de crédits spécifiques Contrat de Ville.

Pour être éligibles, les projets devront s'inscrire dans le cadre des priorités définies, être portés par une structure employeuse et ne pas relever du fonctionnement classique de la structure hors très petites associations dédiées. Ils devront s'inscrire en complémentarité avec les interventions de droit commun, au bénéfice des publics en quartiers prioritaires et préciser des indicateurs d'impact et de suivi.

Les crédits DOUAISSIS AGGLO sont dédiés aux actions dont le périmètre s'étend sur au moins deux quartiers de deux communes en géographie prioritaire. Les actions menées à l'échelle uniquement communale sollicitent quant à elles un cofinancement communal.

DOUAISSIS AGGLO se réserve la possibilité d'accompagner des projets structurants sur les « territoires de veille agglomération » pour les projets répondant aux priorités Quartiers 2030 dans une logique de participation égalitaire avec les communes concernées et hors investissement. Les partenaires du Contrat de Ville pourront mobiliser s'ils le souhaitent les crédits non spécifiques. L'Etat pourra mobiliser de façon circonscrite un appui exceptionnel.

Concernant la Région Hauts-de-France, les crédits spécifiques seront dédiés pour la Politique de la Ville sur un volet investissement et un volet fonctionnement dans un cadre restant à préciser. Il devrait comprendre un volet investissement pour l'amélioration du cadre de vie et un volet fonctionnement pour les actions, la mobilisation des Programmes d'Initiative Citoyenne (PIC), des Fonds de Travaux Urbains (FTU) et dispositifs associés Nos Quartiers d'été Région.

Les fonds européens devront être mobilisés au profit des quartiers prioritaires, en particulier le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE+).

L'articulation des Contrats de Ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire est essentielle et préalable afin de s'assurer de la primo mobilisation du droit commun.

Signataires

Madame la Préfète déléguée à l'égalité des chances Virginie LASSERRE	Monsieur le Président de DOUAISIS AGGLO Christian POIRET
Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France Xavier BERTRAND	Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord Christian POIRET
Monsieur le Maire d'Auby Christophe CHARLES	Monsieur le Maire de Cuincy Claude HEGO
Monsieur le Maire de Douai Frédéric CHEREAU	Monsieur le Maire de Flers-En-Escrebieux Jean-Jacques PEYRAUD
Monsieur le Maire de Sin le Noble Christophe DUMONT	Monsieur le Maire de Waziers Laurent DESMONS
Monsieur le Maire de Dechy Jean Michel SZATNY	Madame le Maire de Guesnain Maryline LUCAS

<p>Monsieur le Maire de Lallaing</p> <p>Jean-Paul FONTAINE</p>	<p>Monsieur le Procureur de la République</p> <p>Frédéric FOURTOY</p>
<p>Madame la Rectrice de l'Académie de Lille</p> <p>Valérie CABUIL</p>	<p>Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé</p> <p>Hugo GILARDI</p>
<p>Monsieur le Directeur régional de la Banque des Territoires</p> <p>Olivier CAMAU</p>	<p>Monsieur le Directeur Général de la Banque Publique d'Investissement</p> <p>Yannick DA COSTA</p>
<p>Madame la Directrice Générale de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord</p> <p>Audrey MATHON DEBETENCOURT</p>	<p>Madame la Directrice départementale de France Travail</p> <p>Gaëtane BERNARD</p>
<p>Madame la Directrice Générale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Lille-Douai</p> <p>Carole GRARD</p>	<p>Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis</p> <p>Claude HEGO</p>

<p>Madame la Directrice du Centre Hospitalier de Douai</p> <p>Jeanne-Marie MARION – DRUMÉZ</p>	<p>Monsieur le Président du directoire de la Société Immobilière Grand Hainaut</p> <p>Pierre TONNEAU</p>
<p>Madame la Directrice Générale de Norévie</p> <p>Manuelle NOREVE</p>	<p>Monsieur le Directeur Général de Partenord Habitat</p> <p>Éric COJON</p>
<p>Madame la Directrice Générale de SIA Habitat</p> <p>Amélie DEBRADANDERE</p>	<p>Monsieur le Directeur Général de Maisons et Cités</p> <p>Jean-François CAMPION</p>
<p>Pour la Mission Locale</p>	

Annexes

Annexe 1 - Territoires en géographie prioritaire

Annexe 2 – Les priorités partagées Quartiers 2030

Annexe 3 – Les orientations communales 2024-2026

Annexe 4 – Chiffres clés des Quartiers Prioritaires du Contrat de Ville Douaisis Agglo

Annexe 5 – Objectifs et actions pour les Contrats Quartiers 2030 au titre des dispositifs de droit commun de l'État, ses agences et ses opérateurs

Annexe 6 – Les indicateurs de suivis (à venir)

Annexe 7 – Cadre d'intervention du Département du Nord dans la Politique de la Ville

Annexe 8 – Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville

Annexe 9 – Les engagements BPI France

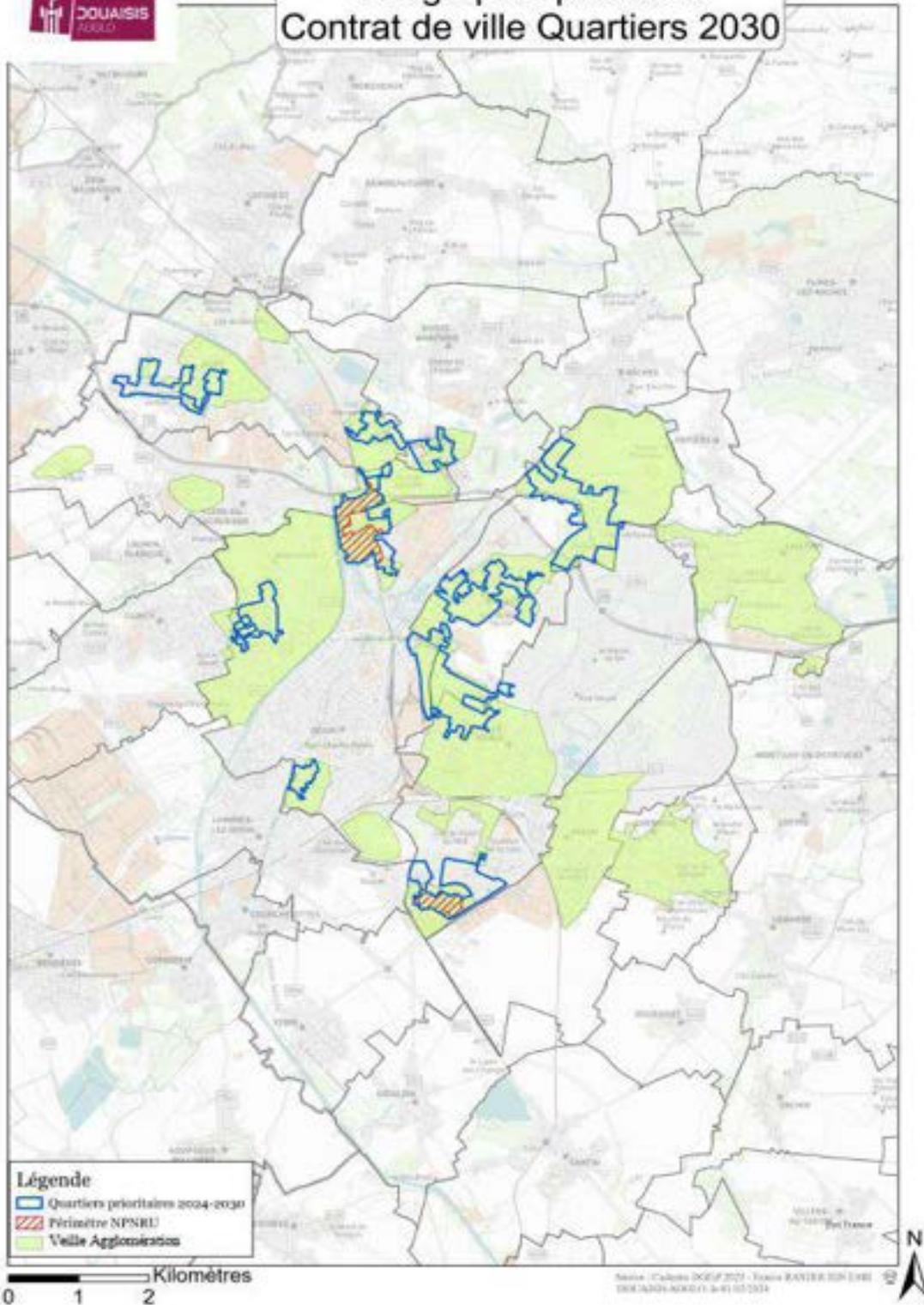
Annexe 10 – Les engagements de la Banque des Territoires

Annexe 11 – Les Référents Contrat Quartiers 2030

Annexe 12 – Glossaire

Annexe 1 - Territoires en géographie prioritaire

Géographie prioritaire Contrat de ville Quartiers 2030



Département : Nord

Commune(s) : Auby • Roost-Warendin

Quartier : Asturies - Belleforières

Quartier prioritaire de la politique de la ville

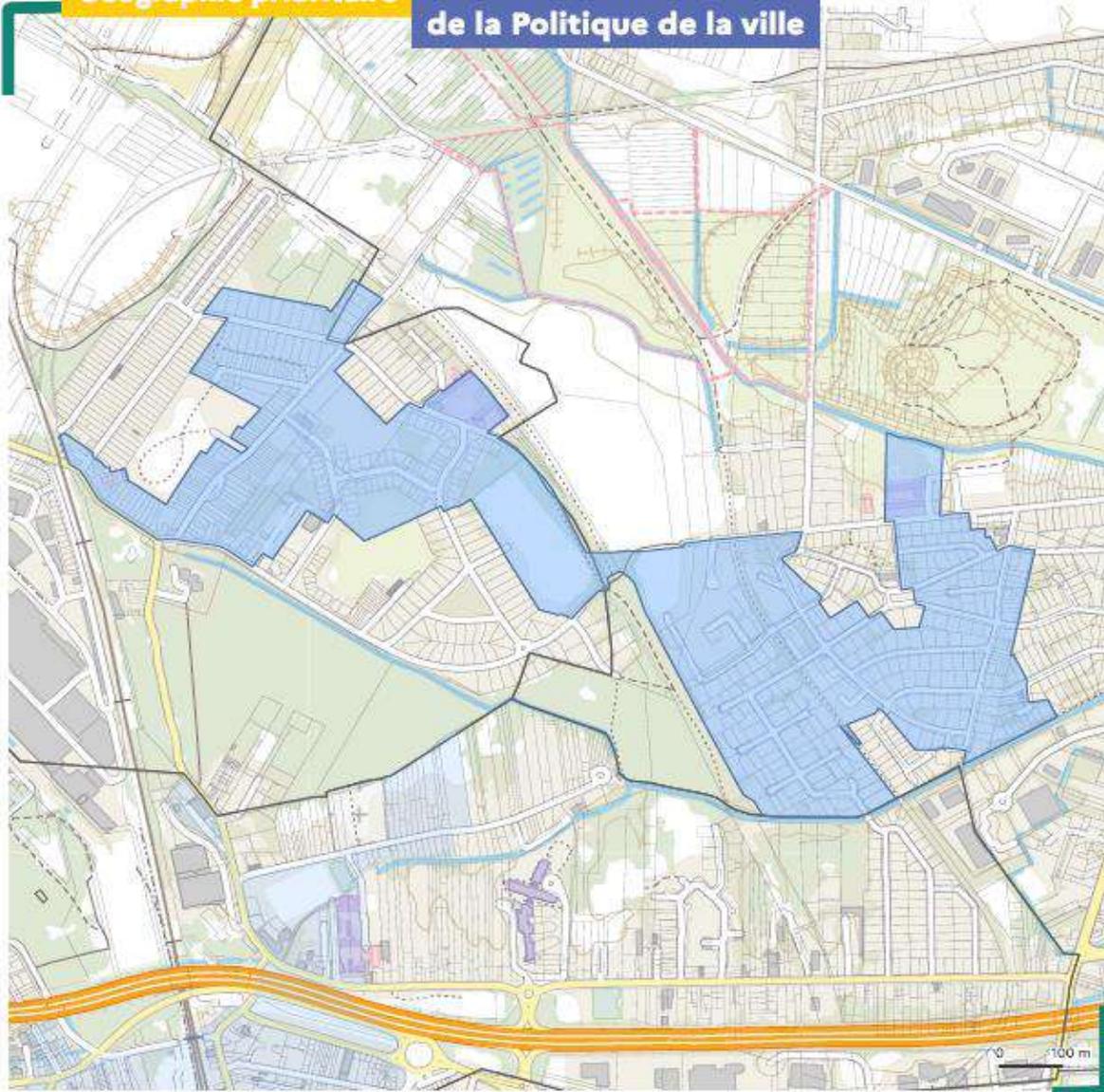
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Auby

Quartier : Auby Centre

Quartier prioritaire de la politique de la ville

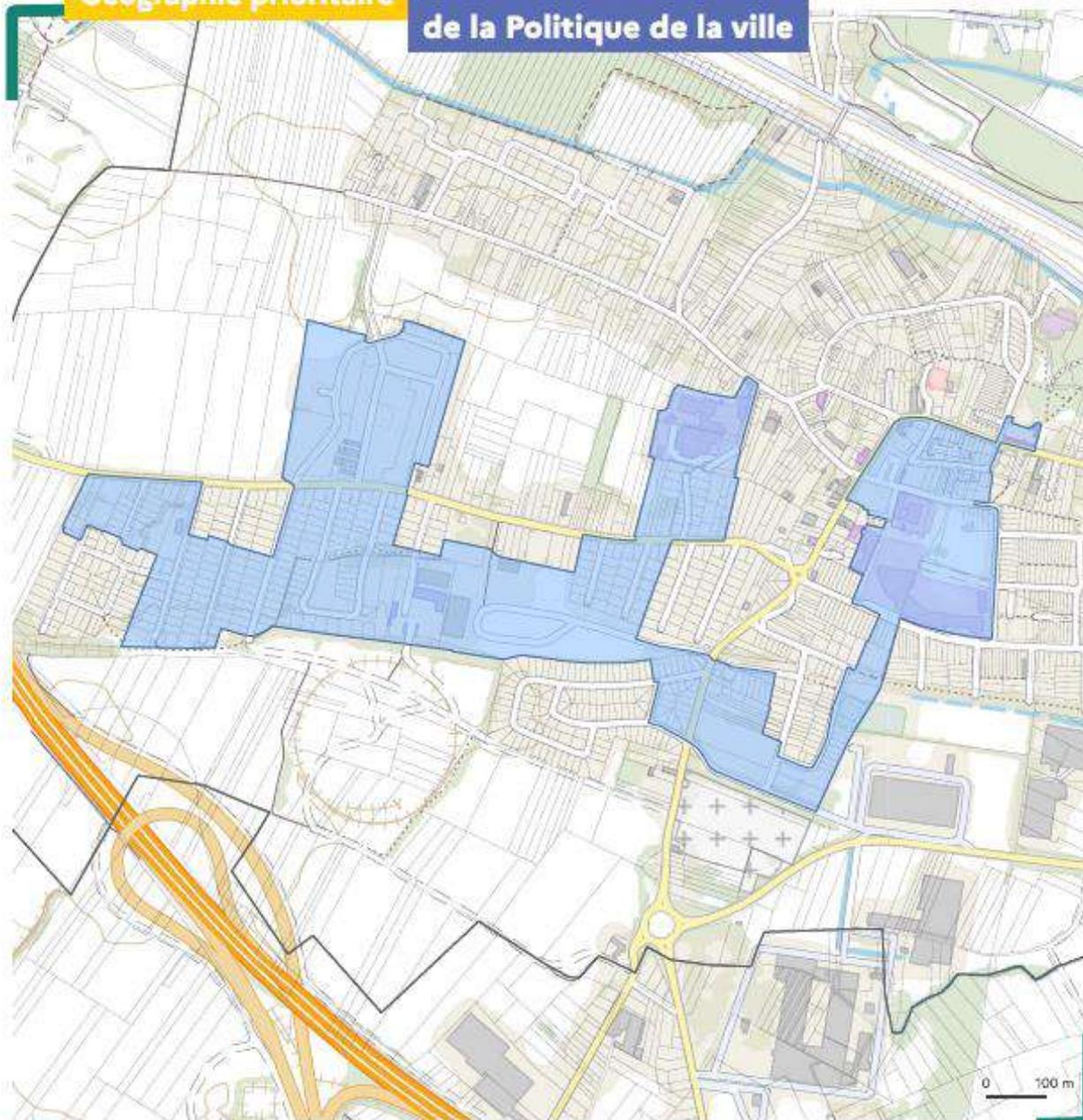
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Cuincy • Douai

Quartier : Faubourg De Béthune

Quartier prioritaire de la politique de la ville

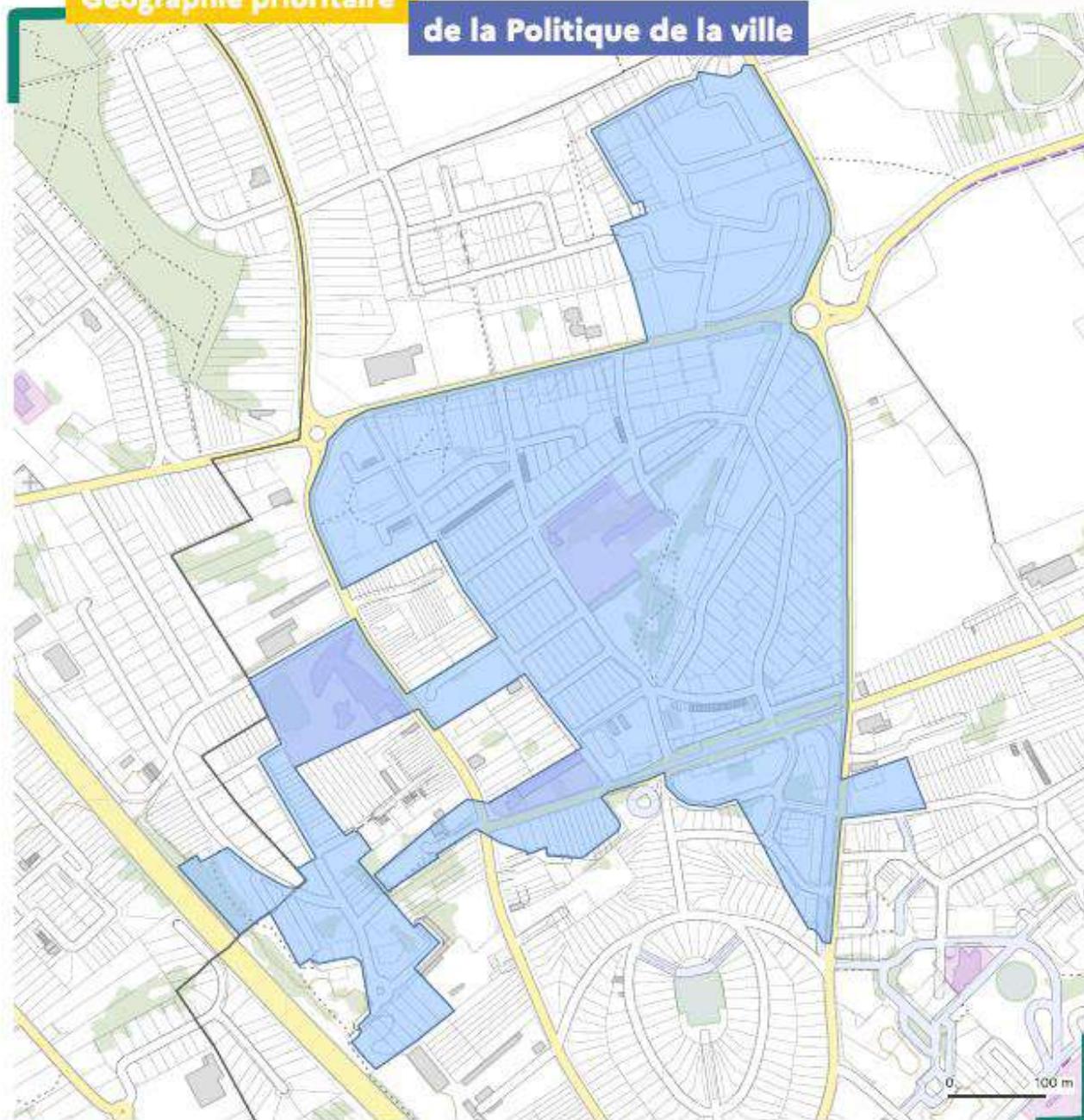
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Douai • Fiers-en-Escrebieux

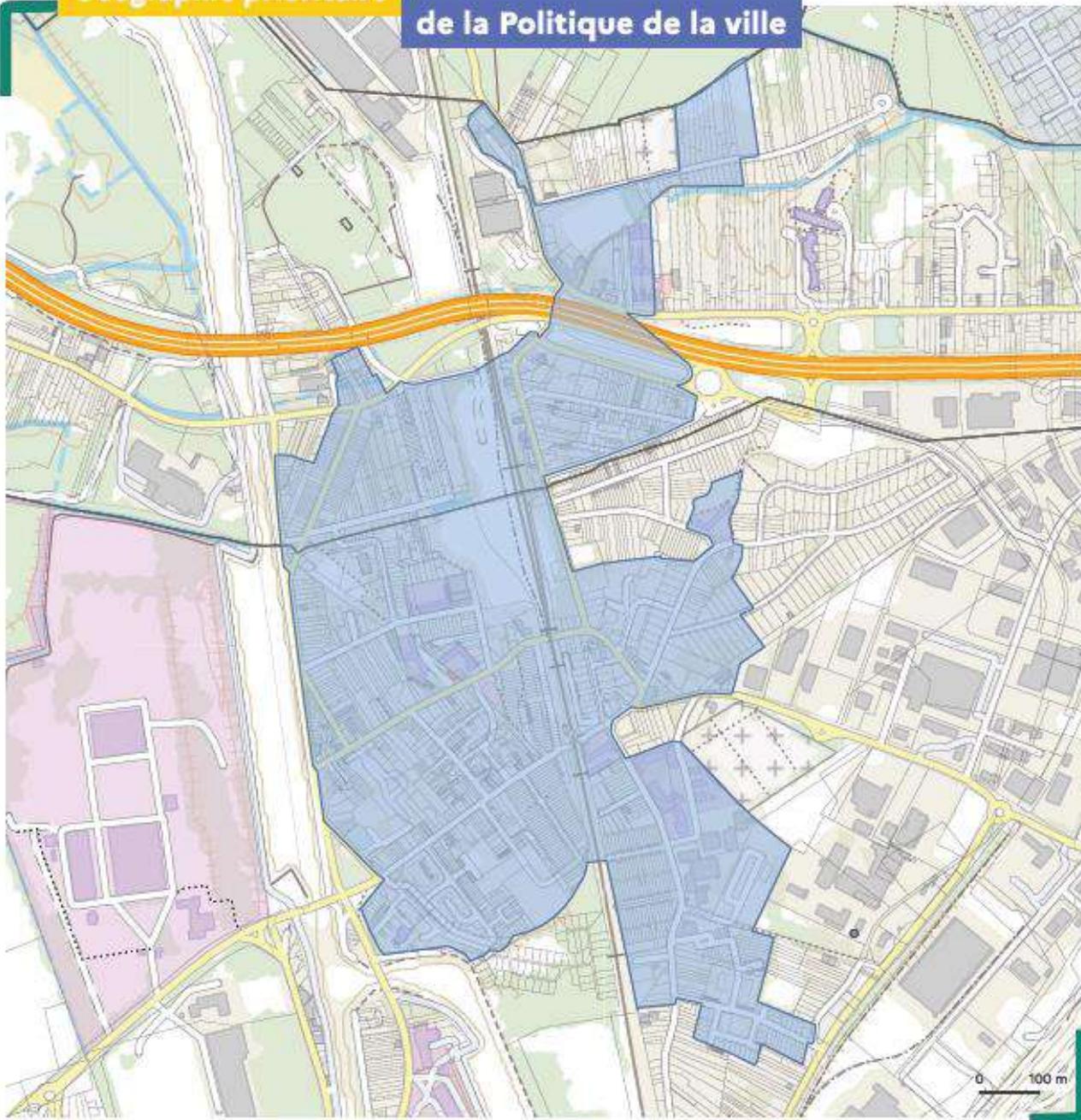
Quartier : Fiers En Escrebieux Pont De La Deûle - Dorignies

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Douai • Waziers

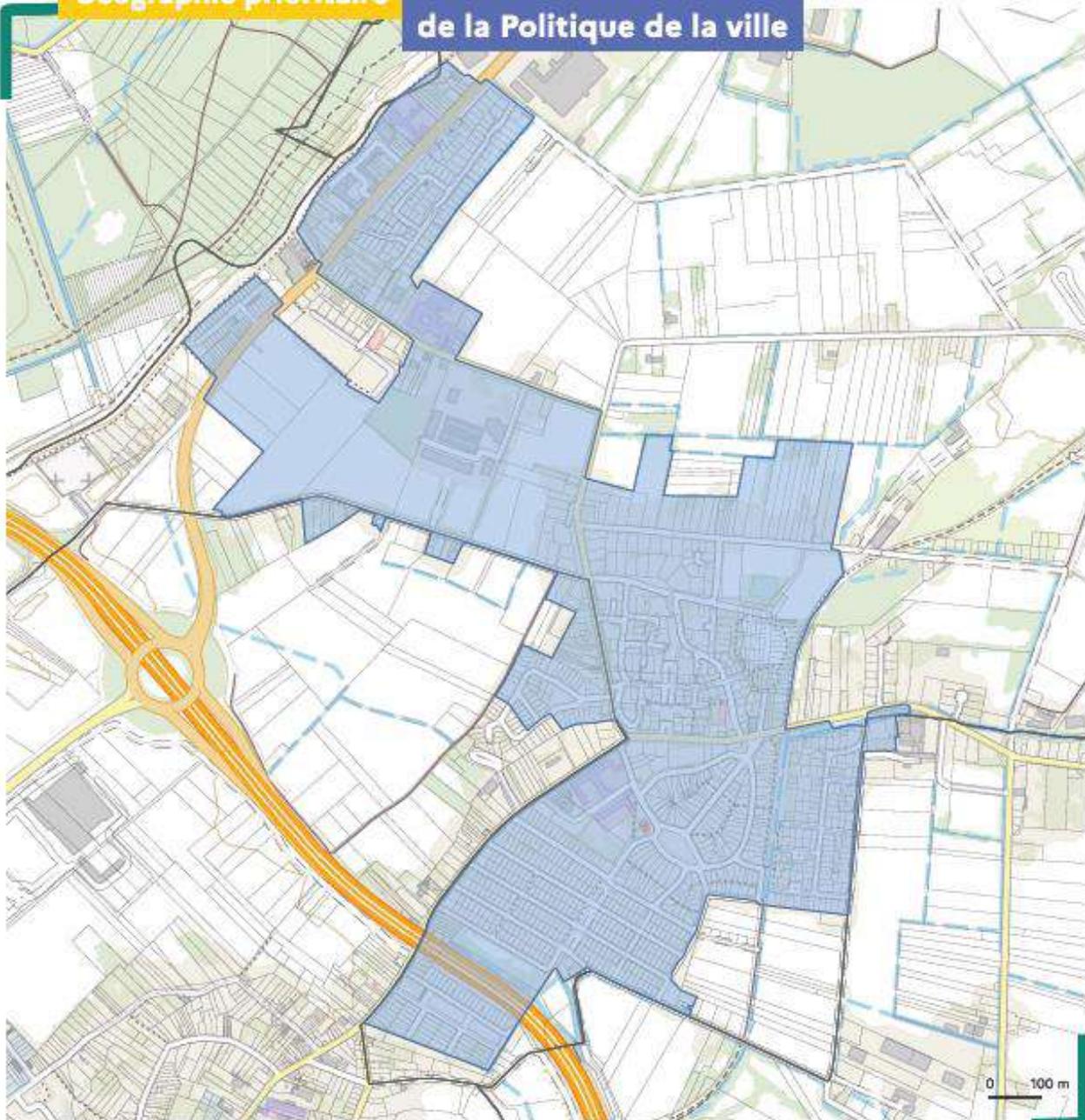
Quartier : Frais Marais

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Sin-le-Noble

Quartier : Les Epis

Quartier prioritaire de la politique de la ville

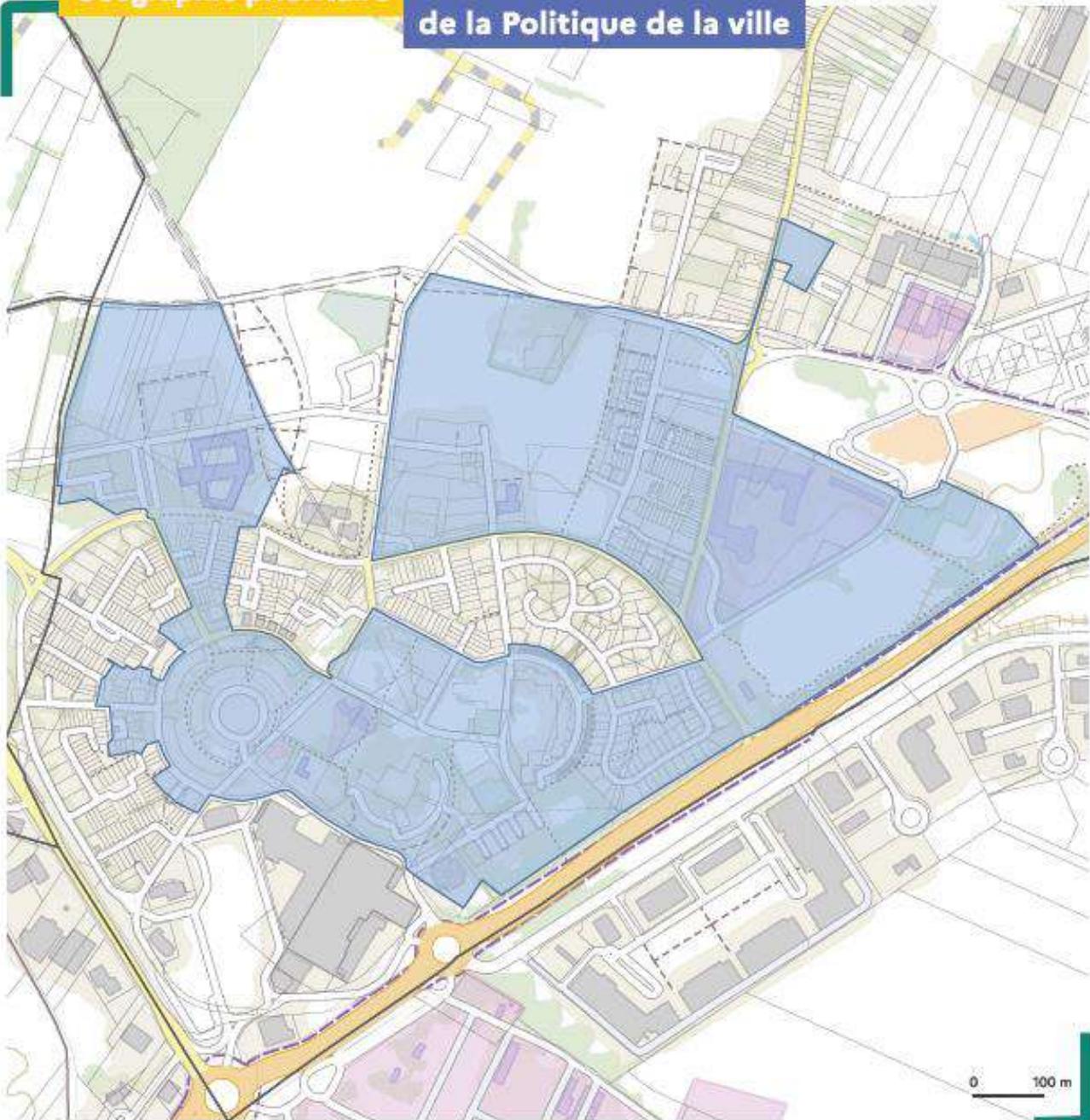
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADY ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Douai • Sin-le-Noble • Waziers

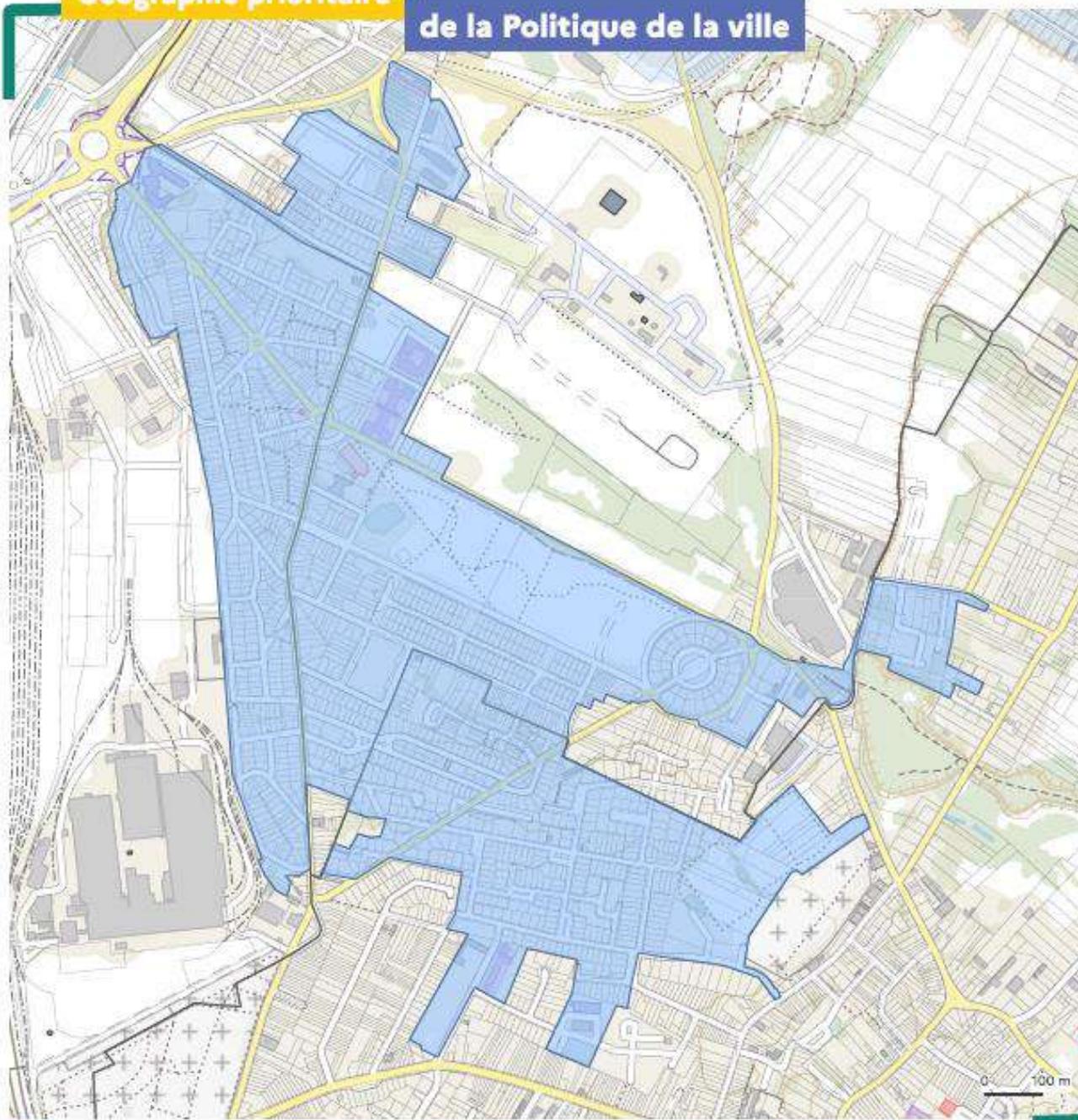
Quartier : Notre Dame - La Clochette - Le Bivouac

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Douai

Quartier : Résidence Gayant

Quartier prioritaire de la politique de la ville

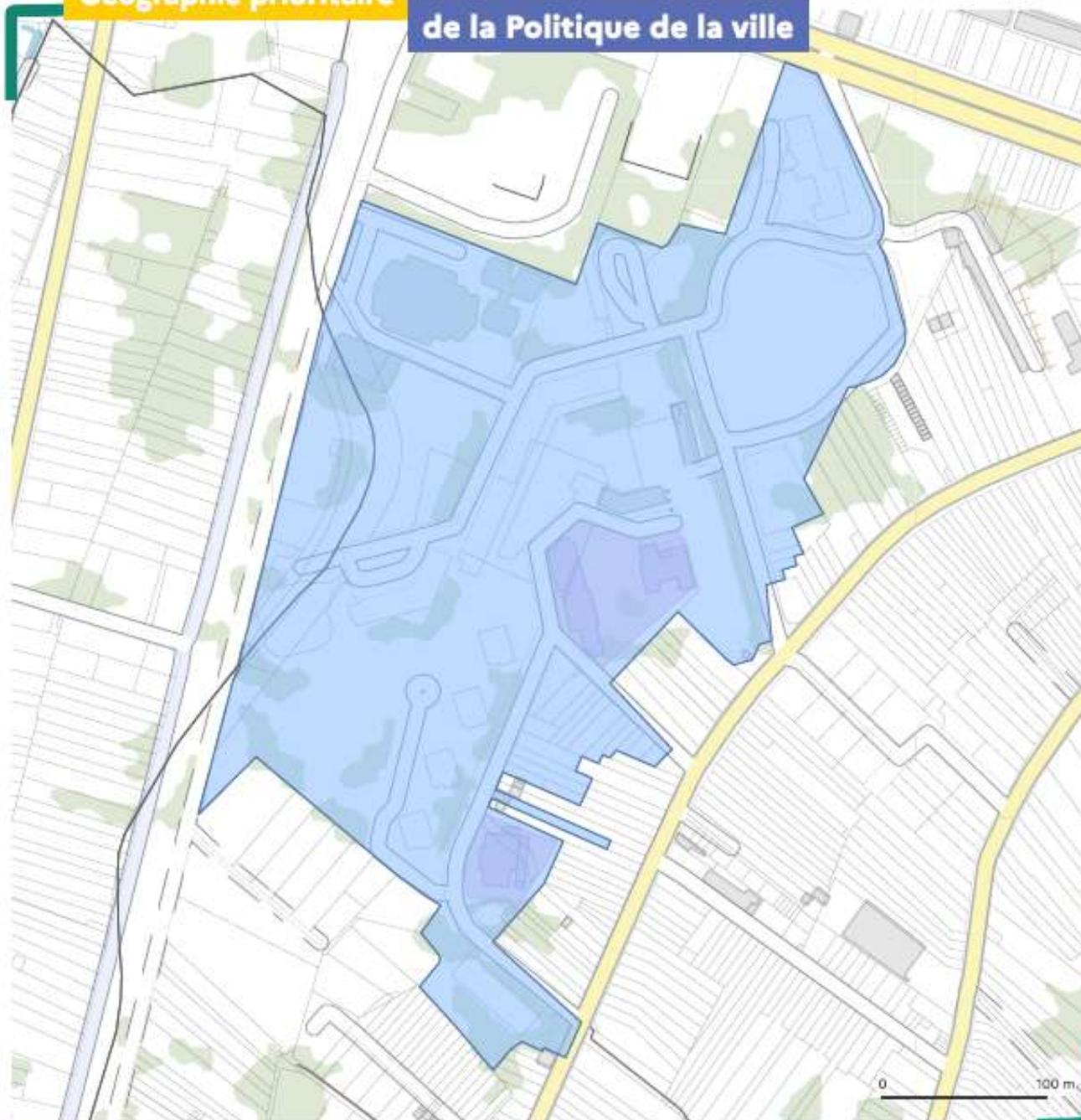
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1374 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADY ANCT 12/2023

Département : Nord

Commune(s) : Waziers

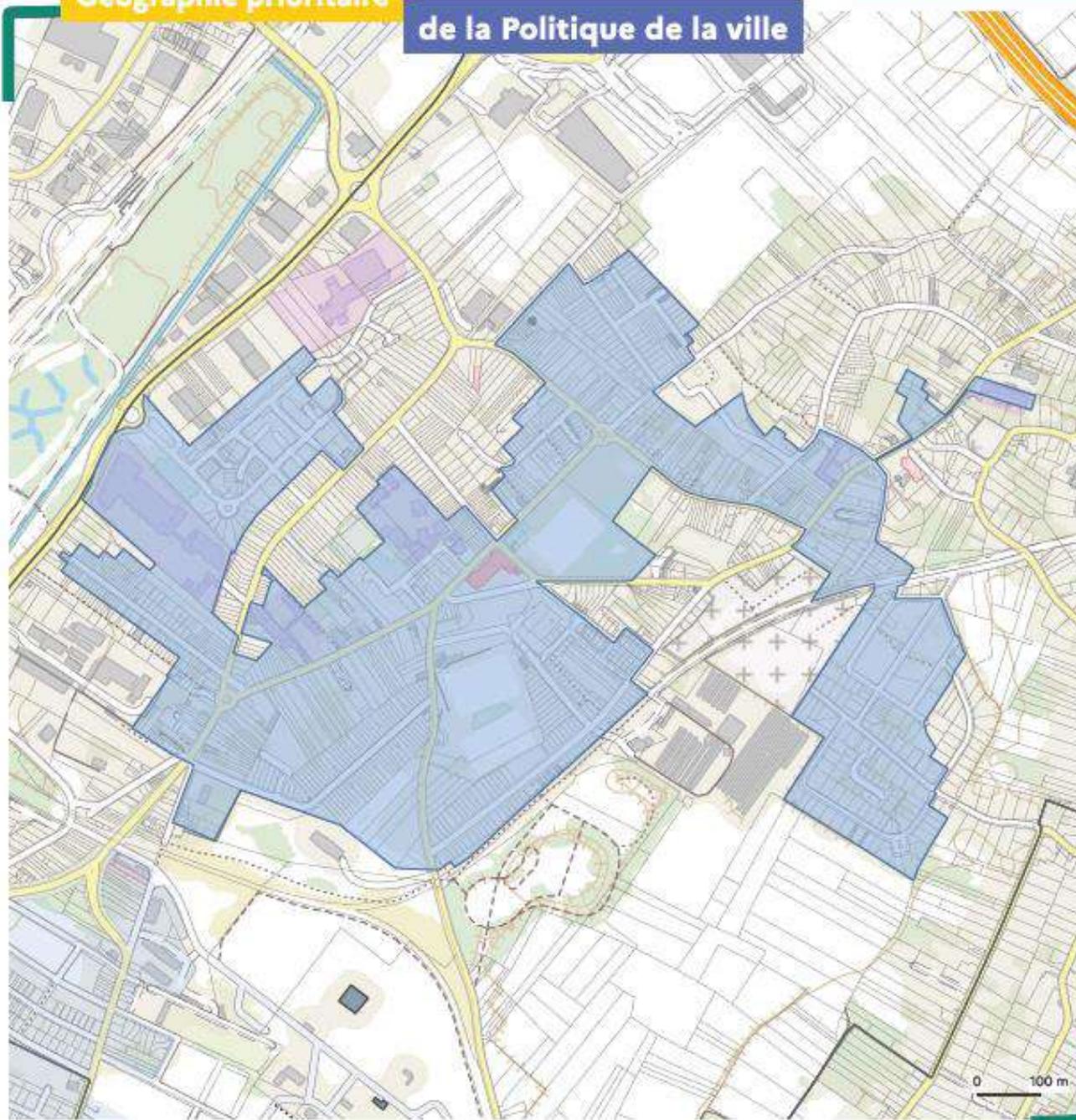
Quartier : Waziers Centre

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Annexe 2 – Les priorités partagées Quartiers 2030

Priorités déterminées Quartiers 2030 DOUAISSIS AGGLO - Décembre 2023					
Quatre enjeux majeurs	Axes pressentis	Déclinaisons opérationnelles			
		Objectifs opérationnels	Priorités Quartiers 2030		
1. Quartiers de la réussite	I. Réussite Éducative	Conforter les Programmes de Réussite Éducative (PRE) au service des familles	2	1	
		Cités Éducatives : Développer la démarche et son articulation avec les interventions Réussite Éducative	2	2	
		Lutte contre le décrochage scolaire, formation des jeunes 16-18 ans, en complémentarité du droit commun	2	2	
	II. Accompagner la jeunesse et la parentalité	Accompagner la réussite des jeunes : Remobilisation sociale, Médiation, Compétences psychosociales, engagement, en articulation et renfort du droit commun	1	1	
		Écoute et accompagnement à la Parentalité : Articulation des temps de vie, gestion des émotions, parentalité numérique, autonomisation..	2	2	
		Autonomie numérique et lutte contre l'illectronisme : Aller vers et former les publics pour leurs accès aux droits et faciliter la vie quotidienne et une citoyenneté active	2	1	
		Lutte contre l'illectronisme : Accompagner et fédérer les initiatives de repérage et d'accompagnement, Renforcer la mobilisation du droit commun.	2	3	
	2. Quartiers de l'employabilité	I. Accompagner les publics éloignés vers l'emploi, en renforcement des politiques de droit commun existants	Accès aux droits et aux services publics : rendre possible l'accès aux services publics et aux droits sociaux, citoyenneté active	2	3
			Remobilisation vers l'emploi et la formation renforcée pour les publics QPV : Action intégrée, découverte et formation métiers porteurs pour public ciblé	1	3
		II. Levée des freins à l'emploi	Accompagnement des publics éloignés à destination des Jeunes, Public RSA, et femmes : Renfort du droit commun, Mobilisation anticipée et renforcée sur les projets de recrutement	1	1
3. Quartier de la transition urbaine et écologique	III. Dynamisation économique dans les quartiers	Developper l'employabilité par la levée des freins à l'emploi associé : mobilité, garde d'enfants, rencontre du monde l'entreprise	1	1	
		Entrepreneuriat, maintien de l'activité et des services économique au sein des quartiers	3	3	
	I. Accompagner la Rénovation Urbaine	Volet social des rénovations NPNRU	2	2	
	II. Accompagner la Rénovation du Bassin Minier	Volet insertion socio économique et montée en compétence de la rénovation	3	3	
	III. Amélioration Cadre de vie et transition écologique	Gestion sociale urbaine de proximité : démarches et outils GUP : FTU, gestion des encombrants, Bien vivre son logement Rénaturation, végétalisation, accompagnement au changement des habitants, gestion espaces délaissés	2	2	
4. Quartier du bien vivre et tranquillité publique	I. Accès à la santé	Économie circulaire, qualification des acteurs, accompagnement au changement écologique	3	3	
		Accès aux parcours santé : lutte contre le renoncement aux soins et parcours facilité	1	2	
		Bien vivre : prise en compte de la santé mentale, du handicap	1	2	
	II. Bien vivre son quartier	Bien être et santé active : Alimentation mobilité	1	2	
		Bien vivre son quartier projets participatifs. Complément PIC, CLAP, Coup de pouce citoyen	2	2	
		Accès à la culture	2	3	
		Accès aux loisirs et au sport	2	3	
	III. Tranquillité publique et prévention	Prévention de la délinquance : Prévention des violences intrafamiliales et violences aux femmes, prévention des addictions	1	1	

Priorités fortes	1
Priorités intermédiaires	2
Priorités faibles	3

Contributeurs : DOUAISSIS AGGLO, État, Région Haut-de-France, Département du Nord, Ville d'Auby, Ville de Cuiçy, Ville de Douai, Ville de Fiers-en-Escrebieux, Ville de Sin le Noble, Ville de Roost-Warendin, Ville de Waziers, ARS, CAF, Éducation Nationale, France Travail, Maisons et Cités, SIA Habitat et Partenord Habitat

Annexe 3 – Les orientations communales 2024-2026



Éléments de contexte des deux quartiers prioritaires

Nombre d'habitants de la commune : 7 188

Part estimée en QPV : 31 %

Le centre-ville constitue un quartier prioritaire.

Quartier intercommunal des Asturies (Auby) - Belleforière (Roost-Warendin)



Population (2019) : 1 400 habitants dont 800 estimés à Auby (légère hausse).

Part dans la population communale : 11 %.

Évolution du périmètre : Légère extension.

Niveau de vie médian (2020) : 1 268 € (+141 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté (2020) : 32 % (-8 % par rapport à 2013).

Quartier Auby Centre



Population (2019) : 1 400 habitants (légère hausse).

Part dans la population communale : 20 %.

Évolution du périmètre : Légère extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 303 € (+183 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 32 % (-6 % par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier intercommunal des Asturies (Auby) - Belleforière (Roost-Warendin)

La fragilité des séniors y est plus prononcée qu'ailleurs.

Le taux de jeunes sans diplôme y est plus élevé qu'ailleurs.

La part des bénéficiaires de l'AAH y est plus élevée qu'ailleurs.

Le quartier est très enclavé géographiquement.

Quartier Auby Centre

La place des femmes (taux d'activité très inférieur à celui des hommes).

La consommation énergétique des logements (taux de logements F et G plus important qu'ailleurs).

La fragilité des séniors (indice plus élevé).

La situation des jeunes hommes (absence de diplôme, faible autonomie logement).

Priorités que la commune souhaite voir investies dans ses quartiers prioritaires

Conforter les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

Accompagner la réussite des jeunes et la citoyenneté.

Renforcer l'autonomie numérique et lutter contre l'illectronisme.

Améliorer l'accès aux droits et aux services publics dont l'accès à la santé et le bien-être mental.

Prévenir la délinquance : violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et prévention des addictions.

Enjeux spécifiques pour ces quartiers

Quartiers des Asturies - Bellefrière et d'Auby centre

Orientations 2024-2026 pour la ville d'Auby

Quartier intercommunal des Asturies (Auby) - Bellefrière (Roost-Warendin)

Accompagnement de la réussite éducative.

Renforcement de l'accès aux droits et aux services : accompagner l'accès à la santé et au bien-être mental.

Accompagnement à l'inclusion numérique des familles.

Développer l'accès aux services et aux activités sociales.

Appuyer les services et les commerces de proximité.

Quartier Auby Centre

Accompagnement de la réussite éducative.

Redynamisation du commerce de proximité.

Accompagnement de la jeunesse, développer la citoyenneté et accompagner vers la formation et l'emploi.

Amélioration du cadre de vie et prévention de la délinquance.

Atouts de ces quartiers

Jeunesse dynamique, esprit de solidarité, accès aux activités sportives et culturelles et transports en commun performants.



Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)



Éléments de contexte des cinq quartiers prioritaires

Nombre d'habitants de la commune : 39 648
Part estimée en QPV : 24 %

Quartier intercommunal de Dorignies (Douai) - Pont de la Deûle (Flers-en-Escrebieux)



Population (2019) : 3 500 habitants dont 2 500 estimés sur Douai (forte hausse).

Part dans la population communale : 6 %.

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 204 € (+155 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 43 % (-3 % par rapport à 2013).

Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin-le-Noble)



Population (2019) : 3 500 habitants dont 500 estimés sur Douai (forte hausse).

Part dans la population communale : 1 %.

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 215 € (+121 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 41 % (- 1% par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier intercommunal de Dorignies (Douai) - Pont de la Deûle (Flers-en-Escrebieux)

La population du QPV a augmenté du fait de l'extension du périmètre mais la démographie est en forte baisse.

La grande pauvreté et la pauvreté des enfants y sont plus marquées qu'ailleurs.

Paradoxalement le taux d'activité des femmes est très faible alors que celui des hommes est dans la moyenne des QPV du Douaisis.

Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin-le-Noble)

Le vieillissement de la population y est plus prononcé que dans les autres QPV.

Le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité est très élevé.

Le taux d'activité des femmes et la part des revenus provenant du travail y sont plus faibles qu'ailleurs.

Priorités que la commune souhaite voir investies dans son quartier prioritaire

Conforter les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

Développer la démarche de la Cité Éducative et son articulation avec les interventions de la Réussite Éducative.

Remobilisation vers l'emploi et la formation renforcée pour les publics QPV : immersion, action intégrée, découverte et formation sur les métiers porteurs.

Accompagnement des publics éloignés de l'emploi à destination des jeunes, public RSA et les femmes. Articulation et renfort du droit commun, mobilisation anticipée et renforcée sur les projets de recrutement.

Développer l'employabilité par la levée des freins à l'emploi associés : mobilité, garde, rencontre du monde de l'entreprise.

Bien vivre : prise en compte de la santé mentale et du handicap.

Bien-être et santé active (alimentation, mobilité).

Cinq délibérations cadre de la Ville portant sur

L'Éducation enfance jeunesse
Les grands projets urbains
Les transitions écologique et solidaire
L'habitat et le logement
La cohésion sociale

En 2024, une volonté confirmée de reconduire l'engagement de la ville avec l'État concernant la Cité Éducative.

Grands projets

Quartier intercommunal de Dornignies (Douai) - Pont de la Deûle (Flers-en-Escrebieux)	Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin-le-Noble)
Aire terrestre éducative avec l'école Lenglet et le CEN.	Passerelle piétonne du projet Eura Douai.
NPNRU et ERBM.	
Cités Corons Verts : Fins des travaux en 2024 avec un aménagement de l'espace public.	
50 logements en 2024 à la Mouchonnière.	
Travaux de gros entretien à la Ferronnière.	



©M40Lenglet



©M40Lenglet

Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)



Éléments de contexte des cinq quartiers prioritaires

Nombre d'habitants de la commune : 39 648
Part estimée en QPV : 24 %

Quartier Résidence Gayant



Population (2019) : 1 900 habitants (légère baisse).

Part dans la population communale : 5 %.

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 012 € (+85 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 60 % (+1 % par rapport à 2013).

Quartier intercommunal de Frais Marais



Population (2019) : 2 800 habitants dont 2 700 estimés sur Douai (forte hausse).

Part dans la population communale : 7 %.

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 230 € (+157 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 39 % (-5 % par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier Résidence Gayant

Le taux de pauvreté moyen du quartier est le plus élevé du Douaisis et un des plus forts des quartiers prioritaires dans l'hexagone.

La part des revenus provenant du travail est de 39% ce qui est le taux plus faible des QPV du Douaisis.

Le taux d'activité des femmes est plus important que celui des autres QPV mais celui des hommes est très en retrait.

Quartier intercommunal de Frais Marais

L'indice de fragilité des seniors y est beaucoup plus important alors que le nombre de seniors y est aussi plus fort.

Le taux d'activité des femmes est le plus faible du territoire.

La population du QPV a augmenté du fait de l'extension du périmètre mais la démographie est en forte baisse.

Priorités que la commune souhaite voir investies dans son quartier prioritaire

Conforter les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

Développer la démarche de la Cité Éducative et son articulation avec les interventions de la Réussite Éducative.

Remobilisation vers l'emploi et la formation renforcée pour les publics QPV : immersion, action intégrée, découverte et formation sur les métiers porteurs.

Accompagnement des publics éloignés de l'emploi à destination des jeunes, public RSA et les femmes. Articulation et renfort du droit commun, mobilisation anticipée et renforcée sur les projets de recrutement.

Développer l'employabilité par la levée des freins à l'emploi associés : mobilité, garde, rencontre du monde de l'entreprise.

Bien vivre : prise en compte de la santé mentale et du handicap.

Bien-être et santé active (alimentation, mobilité).

Cinq délibérations cadre de la Ville portant sur

L'Éducation enfance jeunesse
Les grands projets urbains
Les transitions écologique et solidaire
L'habitat et le logement
La cohésion sociale

En 2024, une volonté confirmée de reconduire l'engagement de la ville avec l'État concernant la Cité Éducative.

Grands projets

Quartier Résidence Gayant

Deuxième cour d'école Oasis.

Nouveau plateau sportif.



©Ville de Douai

Quartier intercommunal de Frais Marais

Aménagement du terrain de la Templierie.

Construction de la maison de proximité (lieu de vie partagé et ouvert à tous).



©A2Lenglet

Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)

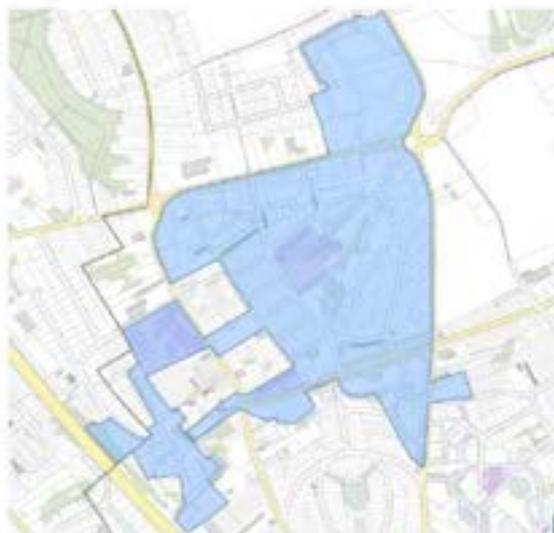


Éléments de contexte des cinq quartiers prioritaires

Nombre d'habitants de la commune : 39 648

Part estimée en QPV : 24 %

Quartier Faubourg de Béthune



Population (2019) : 2 000 habitants (légère baisse).

Part dans la population communale : 5 %

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 092 € (+85 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 52 % (- 2 % par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier Faubourg de Béthune

Le quartier se situe parmi les quartiers les plus jeunes du territoire. L'enjeu premier pour ce quartier est celui de l'enfance, l'adolescence et la jeunesse beaucoup plus que celui du vieillissement.

La part des familles monoparentales est très importante.

Le taux d'activité des femmes est très faible (le deuxième plus faible des QPV du Douaisis), de même que celui des hommes qui est le plus faible de l'EPCI.

Le taux de pauvreté y est également élevé.

La part des ménages bénéficiaires des minima sociaux y est aussi très importante.

Importance du tissu associatif.

Priorités que la commune souhaite voir investies dans son quartier prioritaire

Conforter les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

Développer la démarche de la Cité Éducative et son articulation avec les interventions de la Réussite Éducative.

Remobilisation vers l'emploi et la formation renforcée pour les publics QPV : immersion, action intégrée, découverte et formation sur les métiers porteurs.

Accompagnement des publics éloignés de l'emploi à destination des jeunes, public RSA et les femmes. Articulation et renfort du droit commun, mobilisation anticipée et renforcée sur les projets de recrutement.

Développer l'employabilité par la levée des freins à l'emploi associés : mobilité, garde, rencontre du monde de l'entreprise.

Bien vivre : prise en compte de la santé mentale et du handicap.

Bien-être et santé active (alimentation, mobilité).

Cinq délibérations cadre de la Ville portant sur

L'Éducation enfance jeunesse
Les grands projets urbains
Les transitions écologique et solidaire
L'habitat et le logement
La cohésion sociale

En 2024, une volonté confirmée de reconduire l'engagement de la ville avec l'État concernant la Cité Éducative.

Grands projets

Quartier Faubourg de Béthune

Grands projets urbains réalisés :

Rénovation de 348 logements par Partenord.

Jardin partagé entre les résidences Savoie et Alsace.

Place de la convivialité.



©ADLenglet

Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)



Éléments de contexte du quartier prioritaire

Nombre d'habitants de la commune : 5 642

Part estimée en QPV : 18 %

Quartier intercommunal de Dorignies (Douai) - Pont de la Deûle (Flers-en-Escrebieux)



Population (2019) : 3 500 habitants dont 1 000 estimés sur Flers en Escrebieux (forte hausse).

Part dans la population communale : 18 %

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 204 € (+155 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 43 % (-3 % par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier intercommunal de Dorignies (Douai) - Pont de la Deûle (Flers-en-Escrebieux)

La population du QPV a augmenté du fait de l'extension du périmètre mais la démographie est en forte baisse.

La grande pauvreté et la pauvreté des enfants y sont plus marquées qu'ailleurs (un enfant sur trois en situation de surpeuplement).

Paradoxalement le taux d'activité des femmes est très faible alors que celui des hommes est dans la moyenne des QPV du Douaisis.

Le quartier est très dynamique en matière de services offerts à la population et de commerces de proximité.

Un ménage sur deux bénéficie des minimas sociaux de la CAF.

Priorités que la commune souhaite voir investies dans son quartier prioritaire

Les thématiques que la commune souhaite voir investies en priorité dans ce quartier

Accompagner la réussite des jeunes par la mobilité, l'insertion vers l'emploi et le renfort de l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture.

Accompagnement des publics éloignés de l'emploi à destination des jeunes, public RSA et les femmes. Articulation et renfort du droit commun, mobilisation anticipée et renforcée sur les projets de recrutement.

Développer l'employabilité par la levée des freins à l'emploi associés : mobilité, garde, rencontre du monde de l'entreprise.

Volet social des rénovations NPNRU : amélioration du cadre de vie, requalification de friches commerciales, tranquillité résidentielle.

Bien-être et santé active (alimentation, mobilité) : accompagner les familles pour une alimentation saine et durable en lien avec les écoles.

Amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble : favoriser et accompagner les projets participatifs des habitants.

Prévention de la délinquance : prévention des violences intrafamiliales et violences faites aux femmes, prévention des addictions et du trafic.

Atouts de ce quartier

Le quartier bénéficie d'un programme national de rénovation urbaine.

Offre de services et de commerces de proximité importante.

Desserte en transports en commun.



Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)



Éléments de contexte du quartier prioritaire

Nombre d'habitants de la commune : 5 976
Part estimée en QPV : 10 %

Quartier intercommunal des Asturies (Auby) - Bellefrière (Roost Warendin)



Population (2019) : 1 400 habitants dont 600 estimés à Roost-Warendin (légère hausse).

Part dans la population communale : 10 %.

Évolution du périmètre : Légère extension.

Niveau de vie médian (2020) : 1 268 € (+141 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté (2020) : 32 % (-8 % par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier intercommunal des Asturies (Auby) - Bellefrière (Roost-Warendin)

La fragilité des séniors y est plus prononcée qu'ailleurs.

le taux de jeunes sans diplôme y est plus élevé qu'ailleurs.

La part des bénéficiaires de l'AAH y est plus élevée qu'ailleurs.

Le quartier est très enclavé géographiquement.

Priorités que la commune souhaite voir investies dans son quartier prioritaire

Écoute et accompagnement à la Parentalité : Articulation des temps de vie, gestion des émotions, parentalité numérique, autonomisation.

Autonomie numérique et lutte contre l'illectronisme.

Lutte contre l'illettrisme.

Entreprenariat, maintien de l'activité et des services économique au sein des quartiers.

Volet social des rénovations NPNRU.

Volet insertion socio économique et montée en compétence de la rénovation.

Renaturation, végétalisation, accompagnement au changement des habitants et gestion des espaces délaissés.

Economie circulaire, qualification des acteurs, accompagnement au changement écologique.

Accès à la culture, aux loisirs et au sport.

Prévention de la délinquance : prévention des violences intrafamiliales et aux femmes, prévention des addictions.

Orientations 2024-2026 pour la ville de Roost-Warendin

La Municipalité souhaite redynamiser et ouvrir ce territoire.

Dans ce quartier enclavé, touché par l'échec scolaire, et accueillant un grand nombre de personnes âgées, la Municipalité propose les actions suivantes :

En direction de l'école :

- Moderniser les équipements.
- Ateliers contes et lecture.
- Ateliers parentalité (numérique, suivi scolaire,...).

En direction de l'habitat :

- Rénovation de l'habitat
- Amélioration du cadre de vie
- Accessibilité
- Sécurisation, entretien et convivialité des espaces

En direction des habitants :

- Animations du quartier
- Moments festifs
- Soutien aux personnes âgées pour les accompagner dans le vieillissement (ateliers numériques)

Autant d'actions qui permettront de rompre l'isolement des plus anciens, de créer du lien social entre les habitants et de permettre l'épanouissement de la jeunesse.



Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)



Éléments de contexte des deux quartiers prioritaires

Nombre d'habitants de la commune : 15 603

Part estimée en QPV : 19 %

Quartier Les Épis



Population (2019) : 2 300 habitants (hausse).

Part dans la population communale : 15 %.

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 073 € (+139 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 54 % (-4 % par rapport à 2013).

Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin-le-Noble)



Population (2019) : 3 500 habitants dont 700 estimés à Sin-le-Noble (forte hausse).

Part dans la population communale : 4 %.

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 215 € (+121 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 41 % (-1 % par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier Les Épis

La population du QPV a augmenté du fait de l'extension du périmètre mais la démographie est en forte baisse.

Le surpeuplement des logements avec des enfants, la fragilité de ces enfants, la monoparentalité et et la pauvreté sont les indicateurs qui ressortent très fortement dans ce quartier.

Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin le Noble)

Le vieillissement de la population y est plus prononcé que dans les autres QPV.

Le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité est très élevé.

Le taux d'activité des femmes et la part des revenus provenant du travail y sont plus faibles qu'ailleurs.

Priorités que la commune souhaite voir investies dans ses quartiers prioritaires

Conforter les Programmes de Réussite Éducative (PRE).

Lutte contre le décrochage scolaire, formation des jeunes 16 - 18 ans, en complémentarité du droit commun.

Accompagner la réussite des jeunes : Remobilisation sociale, médiation, compétences psychosociales, engagements en articulation et renfort du droit commun.

Écoute et accompagnement à la Parentalité : Articulation des temps de vie, gestion des émotions, parentalité numérique, autonomisation.

Autonomie numérique et lutte contre l'illectronisme : Aller vers et former les public pour leurs accès aux droits et faciliter la vie quotidienne et une citoyenneté active.

Volet social des rénovations NPNRU : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et cadre de vie, accompagnement au relogement.

Volet insertion socio économique et montée en compétence de la rénovation.

Renaturation, végétalisation, accompagnement au changement des habitants et gestion des espaces délaissés.

Bien vivre son quartier : inciter les projets participatifs, accès aux parcours de santé.

Enjeux spécifiques pour ces quartiers

Quartier Les Épis

Transition urbaine et amélioration du cadre de vie : Besoin de renforcer l'accompagnement au relogement NPNRU (assurer une veille pour les habitants sur les questions de déménagement), nombre important de demandes de logements adaptés (personnes âgées, PMR).

Tranquillité publique : Problématiques de trafics de stupéfiants, de squat, lutter contre l'augmentation des violences intra-familiales, les situations de harcèlement aux abords des écoles, renforcer la présence de proximité et la médiation sur le quartier.

Bien vivre son quartier en favorisant les projets d'accès à la santé.

Promouvoir une alimentation saine et durable par des jardins partagés en ville.

Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sinle Noble)

Bien vivre son quartier en favorisant les projets d'accès à la santé, en particulier pour les seniors isolés. Actions de mobilisation de la population pour lutter contre les situation d'isolement.

Accompagner les publics RSA éloignés vers l'insertion.

Promouvoir une alimentation saine et durable par des jardins partagés en ville.



Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)

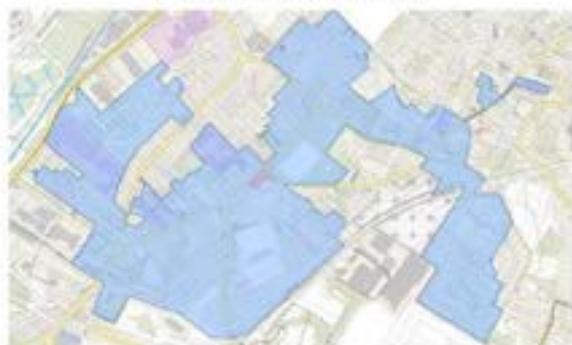


Éléments de contexte des trois quartiers prioritaires

Nombre d'habitants de la commune : 7 354

Part estimée en QPV : 72 %

Quartier Waziers Centre



Population (2019) : 2 900 habitants (forte hausse).

Part dans la population communale : 39 %.

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 254 € (+84 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 39 % (-1 % par rapport à 2013).

Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin-le-Noble)



Population (2019) : 3 500 habitants dont 2 300 estimés à Waziers (forte hausse).

Part dans la population communale : 31 %.

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 215 € (+121 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 41 % (-1% par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier Waziers Centre

La population du QPV a augmenté du fait de l'extension du périmètre mais la démographie est en forte baisse.

Les enfants et adolescents sont très nombreux dans le quartier.

Le taux d'activité des femmes est très inférieur à la moyenne nationale. Le taux de familles monoparentales est supérieur à la moyenne nationale.

Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin-le-Noble)

Le vieillissement de la population y est plus prononcé que dans les autres QPV.

Le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité est très élevé.

Le taux d'activité des femmes et la part des revenus provenant du travail y sont plus faibles qu'ailleurs.

Priorités que la commune souhaite voir investies dans ses quartiers prioritaires

La réussite éducative : déploiement de la cité éducative Douai-Waziers et du PRE de la commune, développement des actions parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion sociale, la citoyenneté active.

L'employabilité :

Levée des freins à l'emploi : travail sur la séparation mère-enfant, la garde d'enfants et actions de développement de la mobilité.

Accompagnement des publics éloignés vers l'emploi notamment les 16-25 ans, dynamisation économique dans les quartiers.

La transition urbaine et écologique : rénovation urbaine, rénovation du bassin minier, l'amélioration du cadre de vie avec la participation intergénérationnelle des habitants, gestion des espaces délaissés.

Le bien vivre ensemble avec un accès développé aux sports et aux loisirs pour les jeunes de la commune, la tranquillité publique avec la prévention de la délinquance et des trafics de stupéfiants, l'accès à la santé.

Enjeux spécifiques pour ces quartiers

Quartiers Waziers centre - Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin-le-Noble)

Orientations 2024-2026 pour la ville de Waziers

Quartier Waziers Centre

L'ensemble des enjeux prioritaires indiqués ci-dessus par la commune, ainsi que :

Accompagner la rénovation urbaine par l'amélioration du cadre de vie et la renaturation : jeux pour enfants, équipements sportifs...

Quartier intercommunal de Notre Dame (Waziers) - La Clochette (Douai) - Le Bivouac (Sin-le-Noble)

L'ensemble des enjeux prioritaires indiqués ci-dessus par la commune, ainsi que :

Appui de l'autonomie des seniors et gestion des espaces délaissés.



Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)

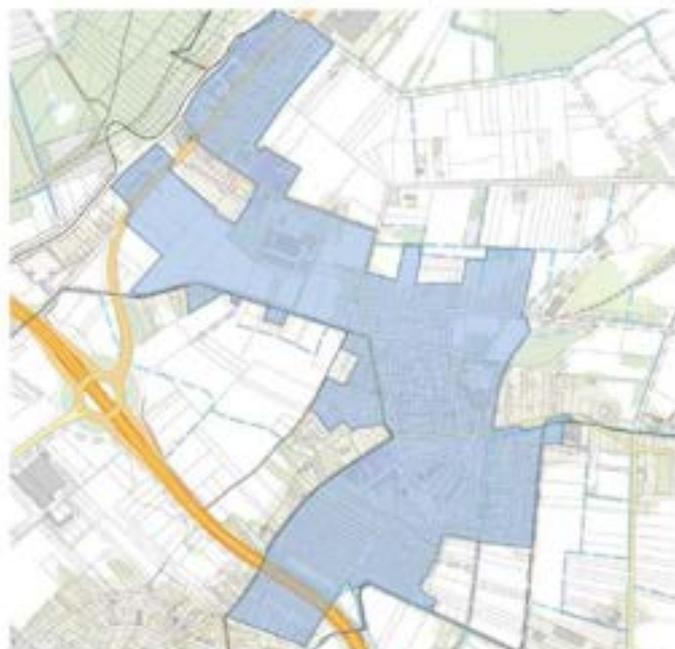


Éléments de contexte des trois quartiers prioritaires

Nombre d'habitants de la commune : 7 354

Part estimée en QPV : 72 %

Quartier intercommunal de Frais Marais



Population (2019) : 2 800 habitants dont 100 estimés à Waziers (forte hausse).

Part dans la population communale : 2 %

Évolution du périmètre : Extension.

Niveau de vie médian en 2020 : 1 230 € (+157 € par rapport à 2013).

Taux de pauvreté en 2020 : 39 % (-5 % par rapport à 2013).

Spécificités du quartier

Synthèse des enjeux ressortant de manière plus prononcée que pour les autres quartiers prioritaires

Quartier intercommunal de Frais Marais

L'indice de fragilité des seniors y est beaucoup plus important alors que le nombre de seniors y est aussi plus fort.

Le taux d'activité des femmes est le plus faible du territoire.

La population du QPV a augmenté du fait de l'extension du périmètre mais la démographie est en forte baisse.

Priorités que la commune souhaite voir investies dans ses quartiers prioritaires

La réussite éducative : déploiement de la cité éducative Douai-Waziers et du PRE de la commune, développement des actions parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion sociale, la citoyenneté active.

L'employabilité :

Levée des freins à l'emploi : travail sur la séparation mère-enfant, la garde d'enfants et actions de développement de la mobilité.

Accompagnement des publics éloignés vers l'emploi notamment les 16-25 ans, dynamisation économique dans les quartiers.

La transition urbaine et écologique : rénovation urbaine, rénovation du bassin minier, l'amélioration du cadre de vie avec la participation intergénérationnelle des habitants, gestion des espaces délaissés.

Le bien vivre ensemble avec un accès développé aux sports et aux loisirs pour les jeunes de la commune, la tranquillité publique avec la prévention de la délinquance et des trafics de stupéfiants, l'accès à la santé.

Source : Diagnostic du cabinet COMPAS sur les quartiers prioritaires du département du Nord (2023)

Annexe 4 – Chiffres clés des Quartiers Prioritaires du Contrat de Ville Douaisis Agglo

CHIFFRES CLÉS DES QP DU CONTRAT DE VILLE



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Jun 2023

Une analyse synthétique présentant les grandes caractéristiques démographiques et économiques des quartiers prioritaires (QP) de votre contrat de ville. Une approche problématisée par grand pilier de la politique de la ville qui vous permet de repérer les enjeux spécifiques de votre territoire.

QP DE LA CA DU DOUAISIS

16 720 habitants de
la CA du Douaisis
vivent en quartier prioritaire, soit 11%

QP Auby Centre



QP Auby, Roost-Warendin - Asturies - Belleforières



QP Sin-le-Noble - Les Epis

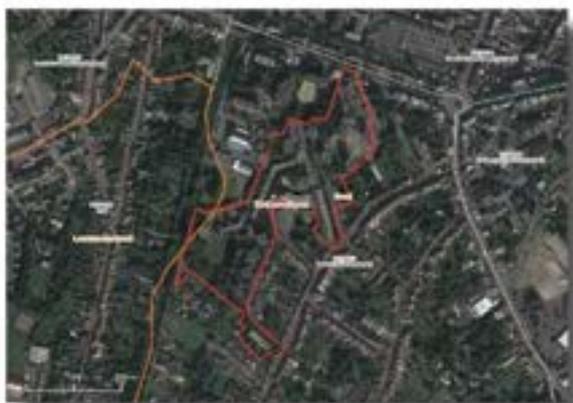


QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier



QP DE DOUAI

QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant



QP Douai, Flers-en-Escrebieux - Flers En Escrebieux Pt De La Deule - Dorignies



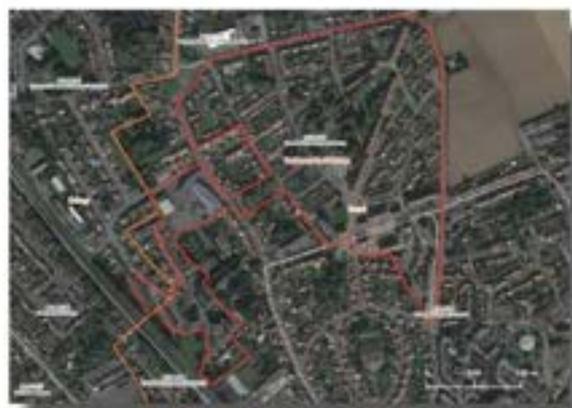
QP Douai, Waziers - Frais Marais



QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame - La Clochette - Le Bivouac



QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune



Note méthodologique :

Dans le cadre des suivis des contrats de villes, un groupe de travail national piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a sélectionné différents indicateurs. Ces indicateurs, regroupés en piliers de la politique de la ville dans cette fiche, décrivent la population des quartiers à travers plusieurs thèmes : la démographie, l'activité, la formation, la pauvreté, les caractéristiques des ménages et celles des logements. Ces données issues de plusieurs sources (RP Insee, Pôle Emploi, Sirene, DEPP...) sont actualisées régulièrement.

Compte tenu des spécificités du recensement de la population et de la disponibilité des données, les évolutions qui concernent les caractéristiques des habitants issues des estimations démographiques (RP, Insee) portent sur les années 2011 et 2019.

Pour tenir compte du secret statistique, certaines informations sont manquantes pour des QP. Enfin, certaines données sont fournies en effectifs et d'autres en parts, par conséquent certains indicateurs ne sont pas disponibles pour les territoires recomposés dans le cadre de cette étude (Ensemble des QP de l'EPCI...).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QP) ont été définis selon le niveau de pauvreté de leurs habitants. La politique de la ville vise à compenser les conséquences territoriales que peut avoir la concentration de la pauvreté sur un même territoire, en allouant des moyens spécifiques à ces quartiers.

Cette politique se base sur l'existence d'«effets quartier» selon lesquels le lieu de résidence peut influencer le parcours de vie des individus, au-delà de leurs caractéristiques propres, via leurs interactions avec des voisins ou les caractéristiques du territoire dans lequel ils résident.

1 QUEL EST LE NIVEAU D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DES QP ?

Analyser les dynamiques de peuplement permet de se questionner sur l'adaptation de l'offre de services dans une logique de dimensionnement de cette offre et de maintien de sa qualité.

Un nombre d'habitants en baisse dans les QP

Source : Insee, Populations municipales 2013 et 2018

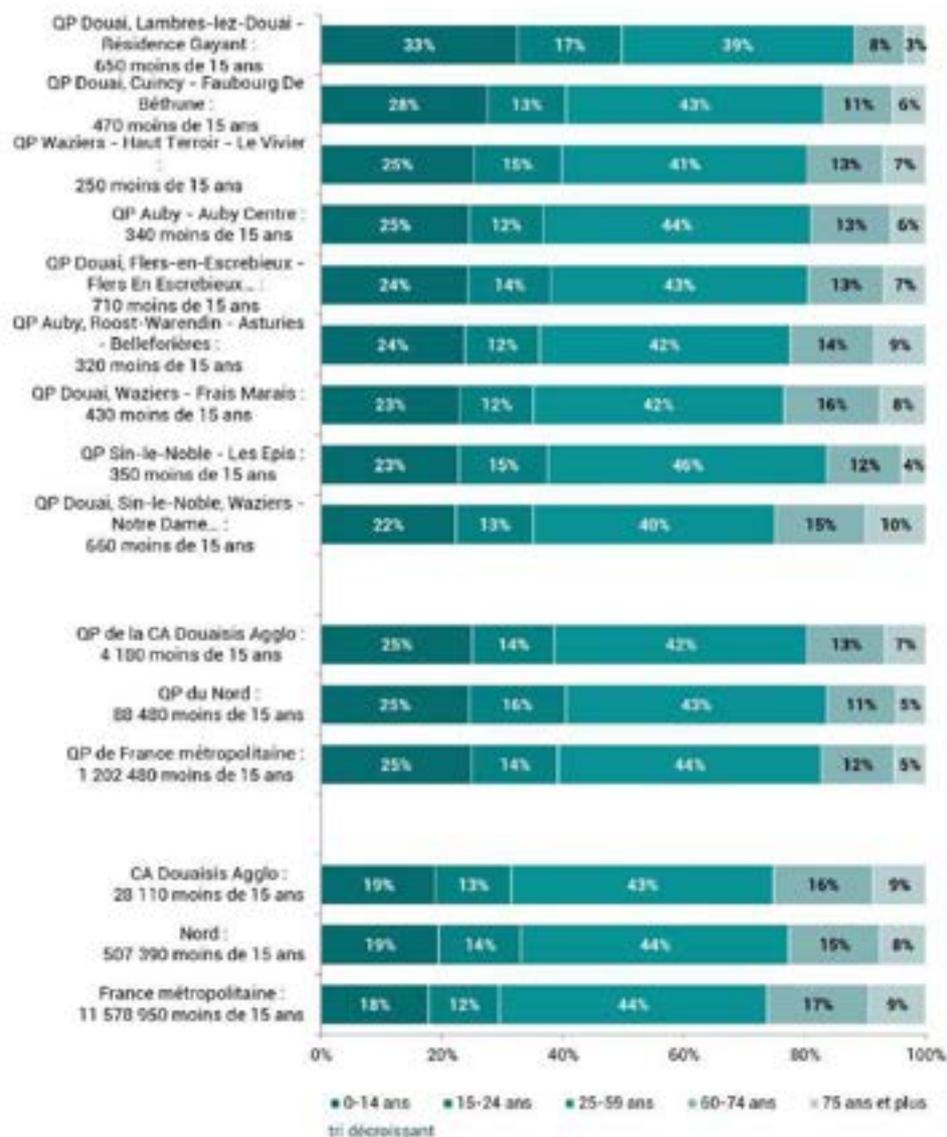
Territoires	Nb d'habitants tri décroissant	Part parmi l'ensemble des QP de la CA Douaisis Agglo en %
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	2 976	17,8
QP Douai, Flers-en-Escrebieux - Flers En Escrebieux...	2 906	17,4
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	2 013	12,0
QP Douai, Waziers - Frais Marais	1 874	11,2
QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune	1 696	10,1
QP Sin-le-Noble - Les Epis	1 556	9,3
QP Auby - Auby Centre	1 376	8,2
QP Auby, Roost-Warendin - Asturies - Belleforières	1 349	8,1
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	974	5,8
QP de la CA Douaisis Agglo	16 720	100
QP du Nord	361 125	-
QP de France métropolitaine	4 829 250	-
CA Douaisis Agglo	148 983	-
Nord	2 606 234	-
France métropolitaine	64 844 037	-

Lecture : En 2018, le QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame - La Clochette - Le Bivouac compte 2 976 habitants, comme en 2013.

2 JEUNESSE, VIEILLISSEMENT, QUELS ENJEUX DANS LES QP ?

Une forte proportion de jeunes dans les QP

Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, les moins de 15 ans représentent 33% de la population du QP Douai, Lambres-lez-Douai - Residence Gayant.

La présence de populations jeunes et âgées sur le territoire peut engendrer des besoins spécifiques aujourd'hui comme pour le futur.

Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes allant des modes de garde pour la petite enfance, à la poursuite d'études supérieures, en passant par le bon déroulé de la scolarité.

La présence de seniors pose quant à elle la question de l'autonomie dans l'accès à des services de base, les déplacements du quotidien et l'isolement résidentiel notamment.

Des quartiers vieillissants

Source : Insee, estimations démographiques, 2019

Territoires	Indice de jeunesse		Indice d'évolution des générations âgées		
	Moins de 20 ans	Indice si décroissant	60-74 ans	75 ans et plus	Indice
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	827	3,5	160	68	2,5
QP Douai, Quincy - Faubourg De Béthune	541	1,9	192	93	2,1
QP Sin-le-Noble - Les Epis	457	1,8	193	61	3,2
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	342	1,8	122	68	1,8
QP Aubry - Aubry Centre	418	1,6	182	80	2,3
QP Douai, Fiers-en-Escrebieux - Fiers En Escrebieux...	902	1,6	363	201	1,8
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Belleforières	423	1,4	188	115	1,6
QP Douai, Waziers - Frais Marais	570	1,3	298	141	2,1
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	889	1,2	446	295	1,5
QP de la CA Douaisis Agglo	5 571	1,7	2 157	1 120	1,8
QP du Nord	117 727	2,8	48 807	18 096	2,3
QP de France métropolitaine	1 587 374	1,9	584 329	251 121	2,3
CA Douaisis Agglo	38 092	1,0	24 425	13 091	1,9
Nord	687 430	1,2	392 831	187 603	2,0
France métropolitaine	15 561 780	0,9	10 873 143	6 171 845	1,8

Lecture : En 2019, il y a 3,5 fois plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes âgées de 60 ans et plus dans le QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant. Parmi ces derniers, les 60-74 ans sont 2,5 fois plus nombreux que les 75 ans et plus.

Note méthodologique :

L'indice de jeunesse rapporte le nombre de moins de 20 ans à la population de 60 ans et plus. Supérieur à 1, l'indice de jeunesse marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles des 60 ans et plus.

L'indice d'évolution des générations âgées rapporte les 60-74 ans aux 75 ans et plus. Une valeur élevée de cet indice indique un probable vieillissement de la population dans les années à venir.

3

QUELLE PRÉSENCE DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE DANS LES QP ?

Un candidat dont le nom est à consonance maghrébine doit envoyer en moyenne 1,5 fois plus de candidatures qu'une personne ayant le même profil mais dont le nom est à consonance française pour recevoir le même nombre de réponses positives (Institut des Politiques Publiques, 2021). La forte présence de populations étrangères dans les QP renforce les enjeux liés à la lutte contre les discriminations.

8% de personnes de nationalité étrangère en moyenne dans les QP

Source : Insee, estimations démographiques 2011 et 2019

Territoires	Nb de personnes de nationalité étrangère	Part des personnes de nationalité étrangère dans la population en % si décroissant	Evolution 2011/2019	
			En nb	En %
QP Douai, Quincy - Faubourg De Béthune	161	9,5	0	-
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	277	9,3	-15	-5,2%
QP Sin-le-Noble - Les Epis	134	8,6	+20	+17,5%
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Belleforières	109	8,1	-26	-19%
QP Douai, Fiers-en-Escrebieux - Fiers En Escrebieux...	215	7,4	-10	-4,4%
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	147	7,3	+34	+29,7%
QP Douai, Waziers - Frais Marais	129	6,9	+26	+26,0%
QP Aubry - Aubry Centre	78	5,7	+20	+33,9%
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	56	5,7	-17	-12%
QP de la CA Douaisis Agglo	1 304	7,8	+26	+2,2%
QP du Nord	53 085	14,7	+11 090	+26,7%
QP de France métropolitaine	1 139 703	23,6	+236 478	+26,2%
CA Douaisis Agglo	4 559	3,1	+363	+8,6%
Nord	138 091	5,3	+28 458	+26,0%
France métropolitaine	4 603 989	7,1	+820 486	+22,0%

Lecture : En 2019, 161 habitants du QP Douai, Quincy - Faubourg De Béthune sont de nationalité étrangère, soit une stagnation par rapport à 2011.

4

QUELLE EST L'IMPORTANCE DE LA MONOPARENTALITÉ DANS LES QP ?

30% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine contre 13% de l'ensemble des parents en couple (Insee, 2018). Les enjeux liés à la monoparentalité sont multiples : difficultés d'accès à l'emploi pour les mères ayant des enfants à charge, modes de garde des enfants en bas âge, offres de prise en charge des enfants sur le temps périscolaire ou pendant les vacances scolaires.

Un nombre de familles monoparentales parmi les allocataires Caf plutôt stable

Source : Cnaf, 2016 et 2021

Territoires	Nb de familles monoparentales	Parmi les ménages		Parmi les familles	
		Part des familles monoparentales en % In déclinant	Evolution 2016-2021 en points	Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016-2021 en points
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	211	28,1	+0,7	62,8	+11,7
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	67	25,9	-4,3	44,4	-3,0
QP Douai, Quincy - Faubourg De Béthune	166	25,4	+0,2	58,7	+9,2
QP Aubry - Aubry Centre	96	23,7	-1,2	46,6	-1,0
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Bellefontaines	79	19,9	-2,5	41,6	+2,1
QP Douai, Waziers - Frais Marais	109	18,7	+0,3	38,1	+1,2
QP Sin-le-Noble - Les Epis	119	18,1	-4,0	53,6	-0,6
QP Douai, Flers-en-Escrebieux - Flers En Escrebieux...	109	17,3	-1,1	44,1	+4,4
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	152	17,2	-1,6	38,3	-1,7
QP de la CA Douaisis Agglo	1 180	20,9	-0,6	47,5	+2,7
QP du Nord	22 337	18,3	-1,6	44,9	+1,0
QP de France métropolitaine	292 554	19,4	-1,2	44,7	+1,4
CA Douaisis Agglo	5 724	16,2	-0,0	33,3	+2,7
Nord	90 704	14,6	-0,5	31,6	+1,9
France métropolitaine	1 919 842	14,5	-0,3	29,9	+2,1

Lecture : En 2021, 28% des ménages allocataires de la Caf du QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant sont des familles monoparentales. Leur part est de 63% parmi les familles résidant dans ce QP.

La structure des ménages dans les quartiers prioritaires se distingue de la moyenne par une présence plus prononcée de ménages composés d'une seule et de familles nombreuses. Cette polarisation conduit à des besoins très spécifiques en matière de logements.

Bien que le logement social soit plus présent dans ces territoires, permettant de limiter les dépenses des ménages, l'adéquation entre les besoins et l'offre de logement n'est pas parfaite, et peut déboucher sur une forte sur-occupation des logements. Cette situation, croisée avec la qualité dégradée de certains logements, a été particulièrement difficile à vivre durant la période de confinement que nous avons connue.

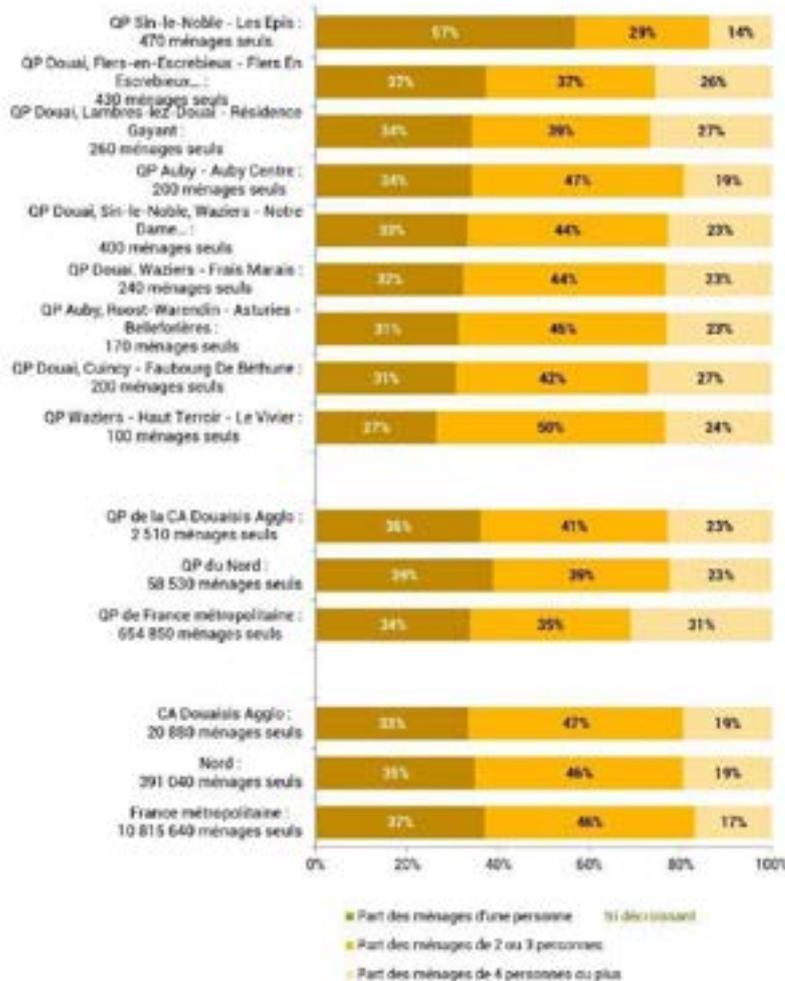
1 QUELS SONT LES BESOINS DES HABITANTS DES QP EN TERMES DE LOGEMENT ?

Dans les QP de France métropolitaine, 4 ménages sur 10 sont des ménages d'une personne et 1 ménage sur 4 est composé de quatre personnes ou plus (contre 17%, soit 1 ménage sur 6 en France métropolitaine). La singulière composition des ménages dans les QP interroge sur les besoins en termes de logements et les risques de sur-occupation de ces logements.

La surreprésentation de familles nombreuses pose aussi la question des aides qui peuvent être fournies aux parents pour favoriser leur accès à l'emploi en proposant des solutions de gardes d'enfants sur le temps périscolaire par exemple.

Près de 4 ménages sur 10 sont composés d'une seule personne

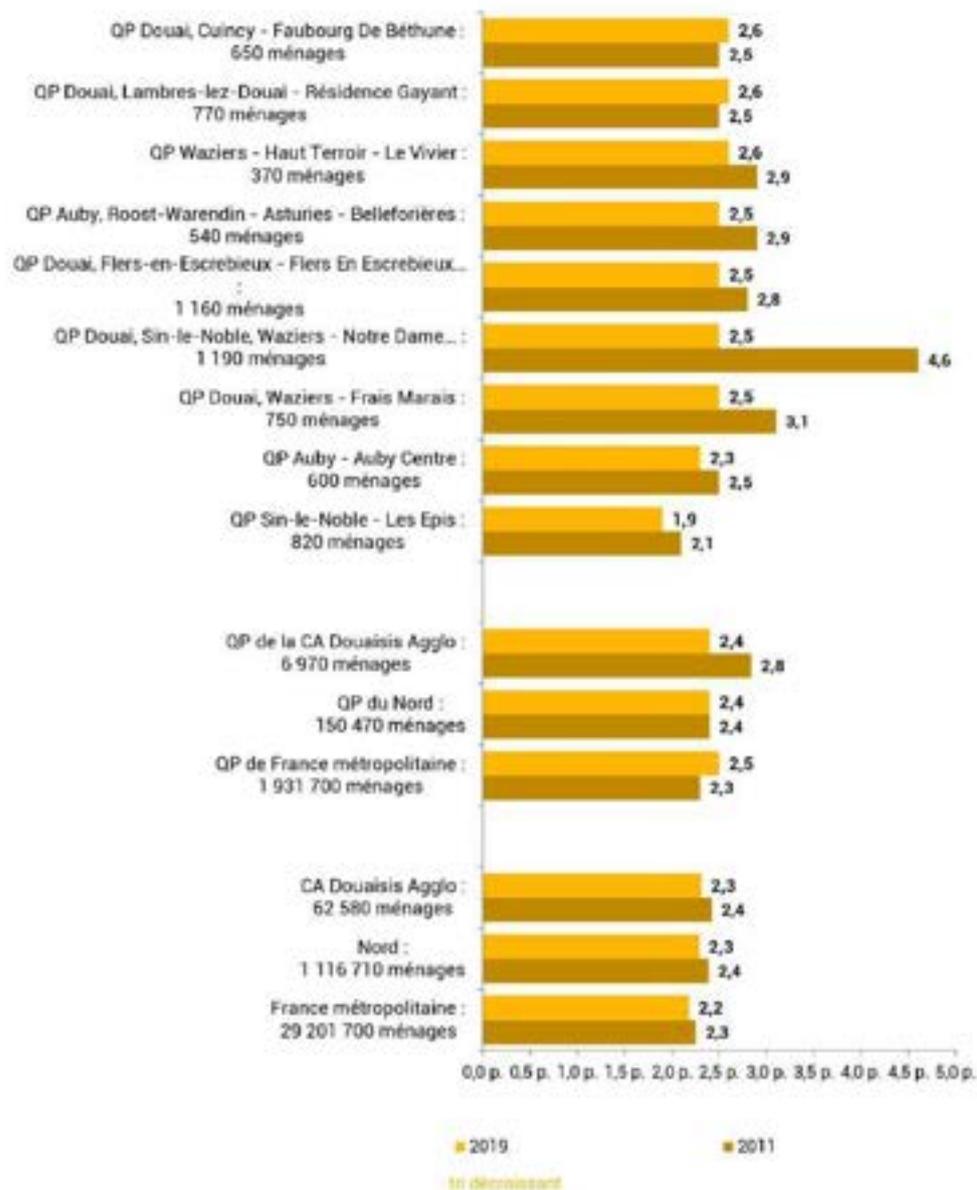
Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, 57% des ménages du QP Sin-le-Noble - Les Épis sont composés d'une personne.

Un nombre moyen de personnes par ménage qui augmente

Source : Insee, estimations démographiques 2011 et 2019



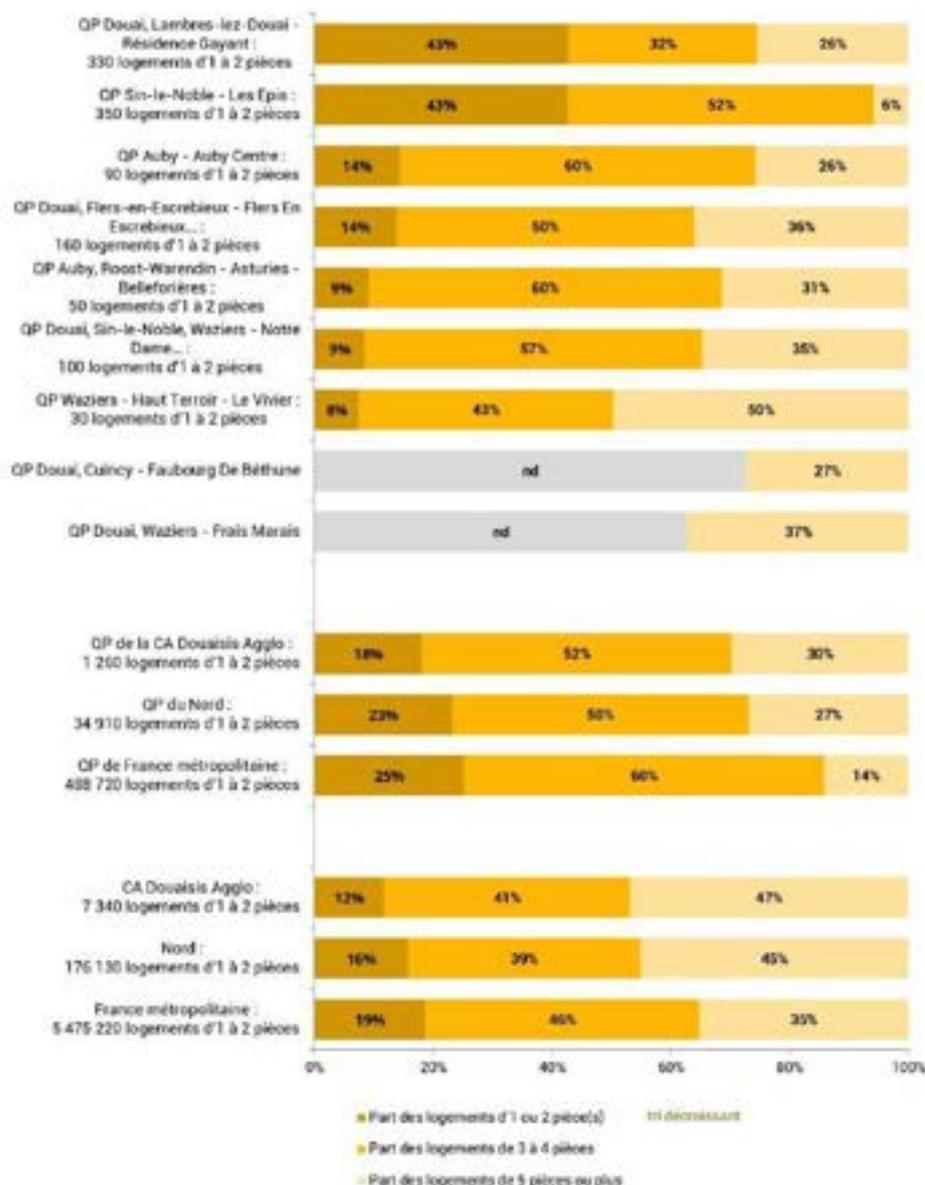
Lecture : En 2019, les ménages résidant dans le QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune sont composés de 2,6 personnes en moyenne, contre 2,5 personnes en 2011.

2

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS DISPONIBLES DANS LES QP ?

3 logements sur 10 sont composés de 5 pièces ou plus

Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, 32% des logements du QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant sont composés de trois à quatre pièces.

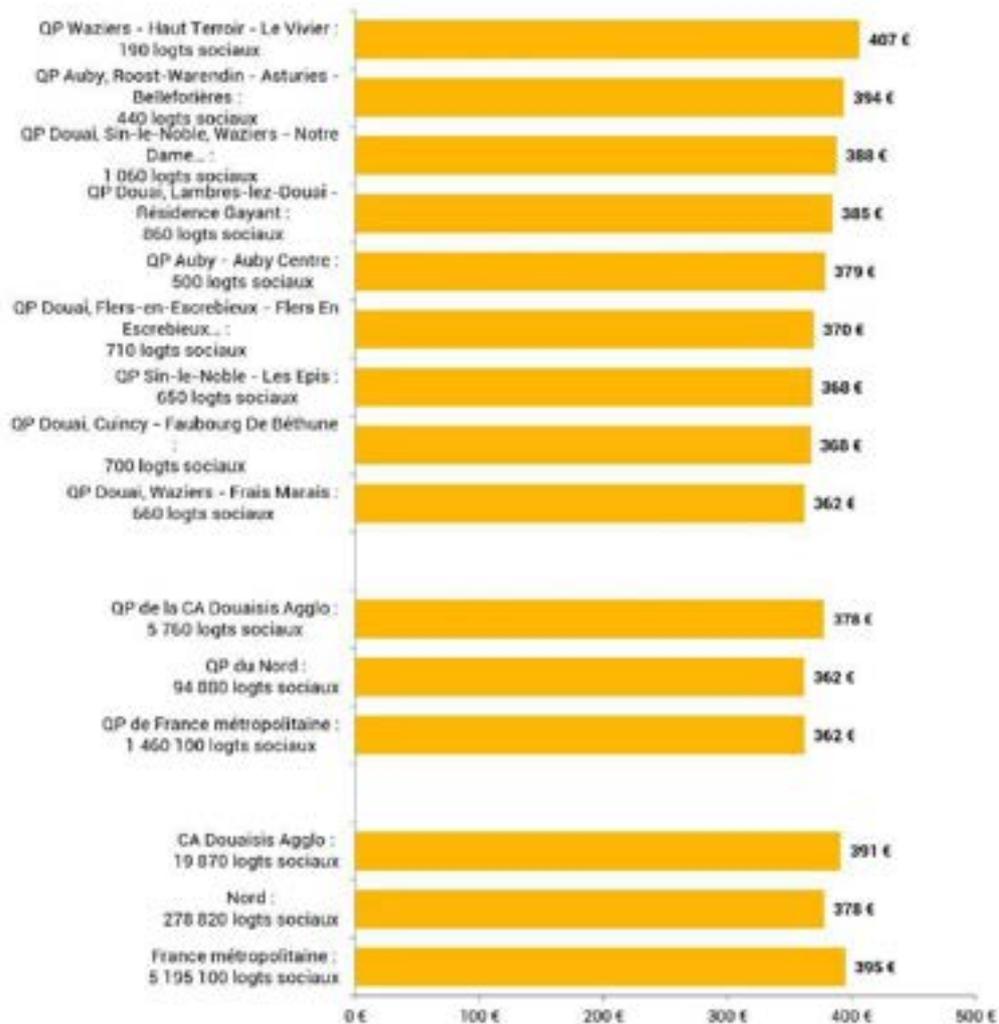
Reflet de conditions matérielles moins favorables, le surpeuplement des logements est plus prononcé dans les QP. 22% des ménages des quartiers prioritaires habitent un logement surpeuplé contre 12% hors quartiers prioritaires (ONPV, 2018).

La problématique de la sous-occupation est également présente dans certains QP. Deux principales causes : des grands logements disponibles et plus forcément adaptés à des petits ménages, ainsi qu'une tension du marché sur le locatif social qui bloque les mobilités résidentielles.

3 QUEL RÔLE JOUE LE LOGEMENT SOCIAL DANS LES QP ?

Un loyer moyen inférieur à ceux observés dans les QP en général

Source : RPLS, 2021



Lecture : En 2021, le loyer moyen des logements sociaux s'élève à 407€ dans le QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier.

La présence de logements sociaux est plus marquée dans les QP que sur le reste du territoire. Malgré des loyers plus faibles, les dépenses de logement des locataires du parc social en QP représentent 32% de leur revenu contre 28% pour les locataires du parc social hors QP. Une fois prises en compte les aides au logement, ce taux d'effort représente 24% du revenu des locataires du parc social dans les QP comme sur le reste du territoire (ONPV, 2018).

La politique de la ville vise à améliorer les conditions des habitants des quartiers prioritaires et à réduire les écarts de développement observés avec le reste du territoire.

Par construction, les quartiers prioritaires sont des territoires où la pauvreté est plus prononcée. Le développement de l'aide alimentaire au cours de la crise sanitaire a été un des symptômes de cette précarité.

Nous observons, de plus, une détérioration de la situation financière des habitants de ces quartiers dans les dernières années, relativement au reste du territoire, malgré le rôle important des mécanismes redistributifs qui contribuent à limiter cette évolution.

1

LA SITUATION FINANCIÈRE DES HABITANTS DES QP S'EST-ELLE AMÉLIORÉE ?

Le taux de pauvreté dans les QP de France métropolitaine est trois fois plus élevé que sur le reste du territoire et il a tendance à augmenter dans ces quartiers.

Les mobilités résidentielles participent à la paupérisation de ces territoires, en effet le niveau de vie de ceux qui arrivent dans les quartiers est en général inférieur à celui de ceux qui y résident. Ainsi, les personnes qui quittent les quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que ceux qui y restent (ONPV, 2018).

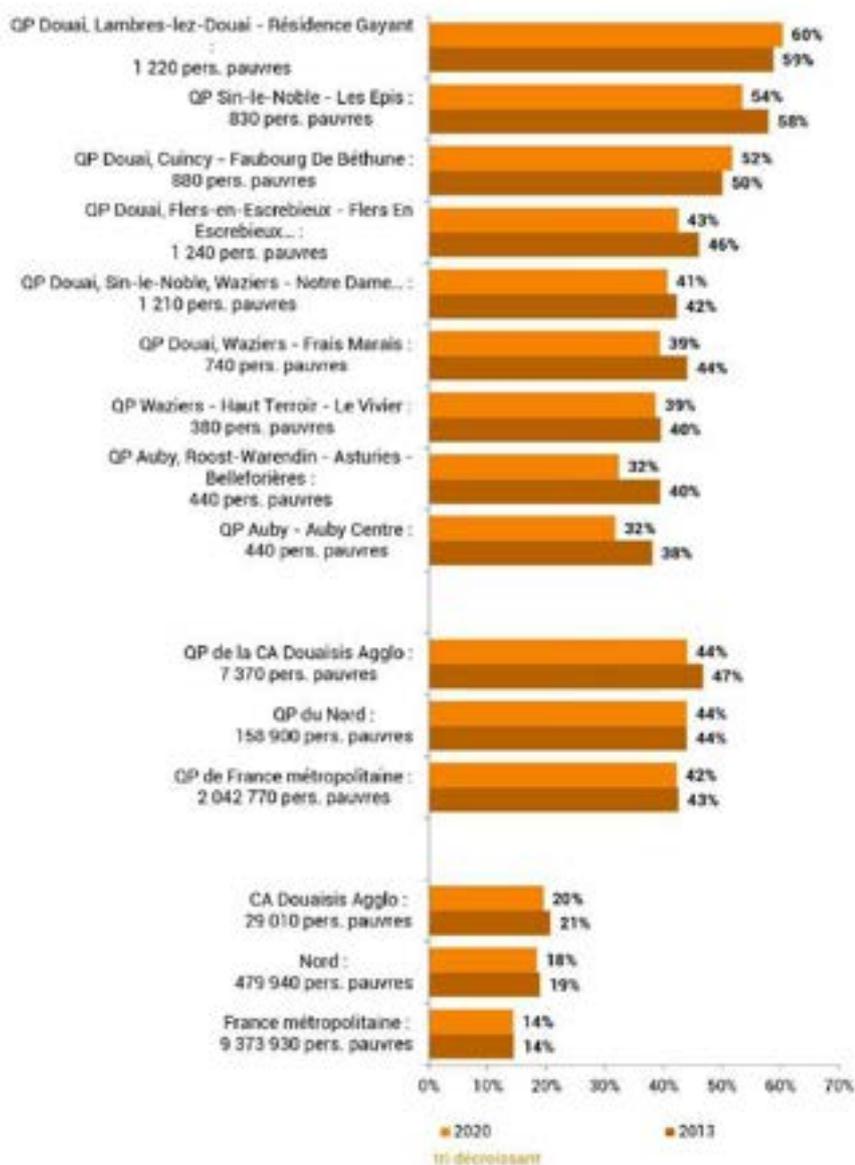
Note méthodologique :

Le taux de pauvreté représente la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60% du revenu médian national (soit un niveau de vie inférieur à 1 120€ par mois en 2020). Compte tenu de la prise en compte des structures familiales (nombre d'unités de consommation) :

- **une personne seule** est pauvre si elle vit avec moins de 1 120€ par mois ;
- **un couple sans enfant à charge** est pauvre s'il vit avec moins de 1 680€ par mois en cumulant l'ensemble des ressources du ménage ;
- **une famille monoparentale** avec un enfant (moins de 14 ans) est pauvre dès lors qu'elle présente un revenu disponible inférieur à 1 456€ par mois ;
- **un couple avec deux enfants** (moins de 14 ans) est pauvre si la somme des ressources du ménage n'atteint pas 2 351€ par mois.

44% des habitants en situation de pauvreté

Source : Insee, FiloSoFi 2013 et 2020

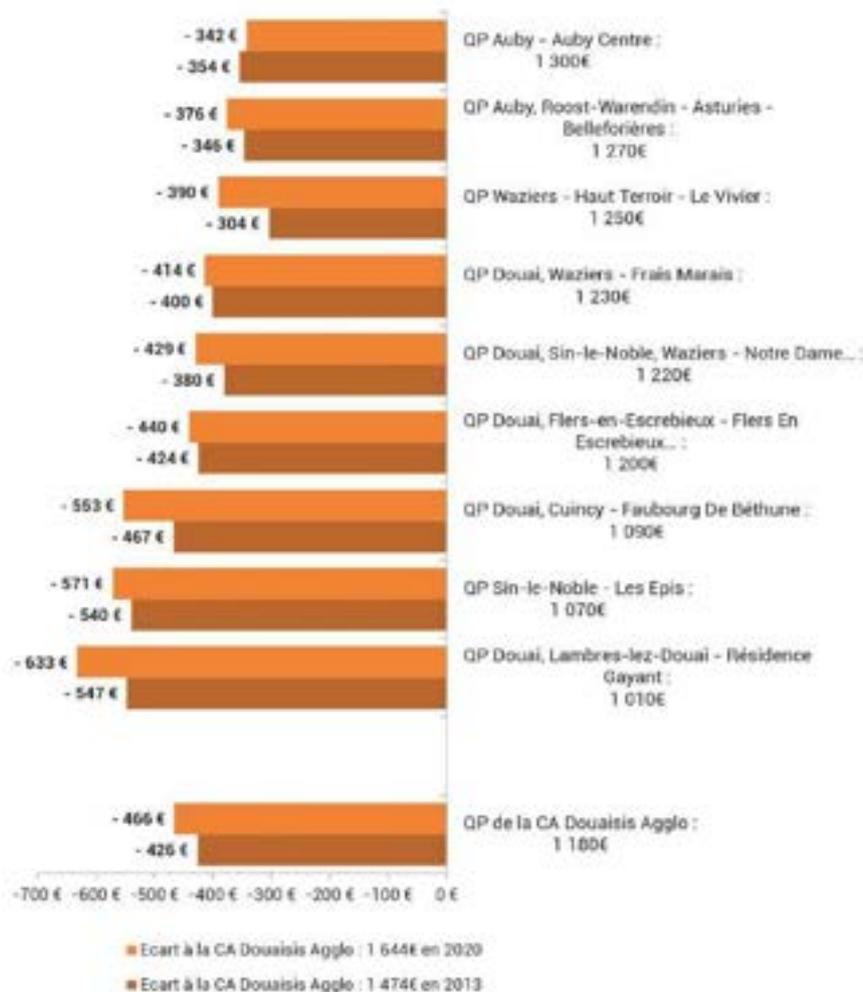


Lecture : En 2020, la pauvreté touche 60% de la population du QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant, soit une augmentation de 1 point par rapport à 2013.

Un des objectifs de la politique de la ville est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire. Force est de constater que l'écart de niveau de vie médian entre ces quartiers et le reste de l'EPCI est en hausse entre 2013 et 2018. Cette dynamique ne semble pas s'inverser puisque, nationalement, 30% des ménages les plus modestes estiment que leur situation financière s'est dégradée durant le confinement contre 10% des ménages les plus aisés (Insee, 2020).

Un écart de niveaux de vie avec la CA qui augmente

Source : Insee, FiloSoFi 2013 et 2020



Lecture : En 2020, l'écart entre le niveau de vie du QP Auby - Auby Centre et la CA Douais Agglo est de 342€. Cet écart était de 354€ en 2013.

Note méthodologique :

Les données sur les niveaux de vie et les taux de pauvreté proviennent de la source fiscale FiloSoFi 2013 et 2020.

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé «niveau de vie», est le revenu disponible par «équivalent adulte». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Le niveau de vie médian divise la population en deux parties égales, telles que 50% de la population a un niveau de vie supérieur et 50% un niveau de vie inférieur.

2

QUEL RÔLE JOUENT LES MÉCANISMES REDISTRIBUTIFS DANS LE REVENU DES HABITANTS DES QP ?

En 2018, en France métropolitaine, le taux de pauvreté est de 14%. Ce taux serait de 22% sans l'existence des transferts sociaux et fiscaux. De même, l'intensité de la pauvreté serait doublée en l'absence de tels dispositifs passant de 20% à 40% (Drees, 2020). Ainsi, le taux de couverture des ménages par les transferts sociaux des QP de France métropolitaine est de 29% : 9% couverts par l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et 20% par le RSA.

Près de 4 ménages sur 10 sont couverts par les minima sociaux

Source : Cnaf, 2016 et 2021

Territoires	Allocataires des minima sociaux	Évolution 2016/2021		Taux de couverture des ménages en %		
		En nb	En %	si décaissant	AAH	RSA
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	412	+19	+4,8	32,2	11,4	41,8
QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune	335	+48	+16,7	51,4	14,0	37,4
QP Douai, Fiers-en-Escrebroux - Fiers En Escrebroux...	523	+43	+9,0	45,0	14,7	30,3
QP Sin-le-Noble - Les Epis	337	-34	-9,2	41,2	12,5	28,7
QP Douai, Waziers - Frais Marais	246	-14	-5,4	32,8	11,6	21,2
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	378	+20	+5,6	31,8	11,8	20,0
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	114	-21	-18,0	30,4	7,7	22,7
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Bellefontaines	161	+14	+9,5	29,8	12,0	17,8
QP Aubry - Aubry Centre	149	-23	-12,4	24,9	8,0	16,9
QP de la CA Douaisienne Agglo	2 639	+82	+2,0	35,1	11,9	26,3
QP du Nord	47 834	-1 341	-3,3	21,8	6,7	22,1
QP de France métropolitaine	549 131	+8 791	+1,6	29,4	9,1	19,3
CA Douaisienne Agglo	10 626	+399	+3,9	17,0	6,4	10,6
Nord	164 057	-3 454	-1,9	14,7	5,5	9,3
France métropolitaine	2 679 114	+152 043	+5,4	9,8	4,0	5,6

Lecture : En 2021, il y a 412 allocataires des minima sociaux dans le QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant, soit une augmentation de 5% par rapport à 2016.

Plus de 4 jeunes de moins de 18 ans sur 10 (42%) sont couverts par la C2S (depuis le 1er novembre 2019, la C2S s'est substituée à la CMU-C et à l'ACS) dans les QP de France métropolitaine contre 15% de l'ensemble des jeunes de France métropolitaine. Cette couverture, particulièrement développée chez les jeunes, permet de réduire les freins financiers à l'accès aux soins, bien que certains obstacles restent persistants (présence de praticiens de santé à proximité, etc).

6 jeunes de moins de 18 ans du quartier sur 10 disposent de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Source : Cnam, 2020 et 2022

Territoires	Population couverte par la C2S au 1er janvier 2022	Évolution 2020 - 2022		Taux de couverture des assurés sociaux en %			
		Nb	%	Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans	Total si décaissant
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	1 091	+169	+18,3	77,0	54,5	51,3	59,5
QP Sin-le-Noble - Les Epis	711	+24	+3,5	75,3	51,9	32,4	54,3
QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune	817	+203	+33,1	71,0	46,1	37,8	48,5
QP Douai, Fiers-en-Escrebroux - Fiers En Escrebroux...	1 225	+91	+6,0	56,8	40,3	34,9	41,1
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	372	+83	+28,7	54,8	36,2	22,1	37,1
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	989	+103	+11,6	50,3	36,1	30,7	36,4
QP Douai, Waziers - Frais Marais	706	+127	+21,9	65,1	33,1	29,9	36,0
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Bellefontaines	381	+91	+31,4	49,2	26,2	25,9	32,1
QP Aubry - Aubry Centre	388	+76	+24,4	43,2	30,0	17,2	30,9
QP de la CA Douaisienne Agglo	9 492	+467	+4,9	59,4	39,9	32,3	41,9
QP du Nord	131 810	+16 518	+14,3	54,9	34,1	32,6	37,8
QP de France métropolitaine	1 308 400	+259 976	+20,3	47,3	29,1	27,4	32,6
EPCI de France métr. comportant un QP	1 363 697	+874 172	+28,9	20,9	11,3	9,3	11,5

Lecture : En 2022, 1 091 personnes sont couvertes par la C2S dans le QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant, soit 59% des assurés sociaux. Cela représente une évolution de 18% entre 2020 et 2022.

LE QUARTIER DE RÉSIDENCE INFLUENCE-T-IL LE PARCOURS SCOLAIRE DES ÉLÈVES ?

Le quartier de résidence peut influencer le parcours scolaire des jeunes par le biais de différents mécanismes : effets de pairs (les risques d'échec scolaire étant plus prononcés si un élève fréquente d'autres jeunes en échec scolaire), caractéristiques des enseignants (plus souvent contractuels et donc moins souvent stables dans l'établissement, freinant la mise en place de projets d'établissements), orientation et auto-censure, ...

Les niveaux de diplôme atteints par les populations les plus jeunes sont en général plus élevés que ceux de leurs aînés du fait de la démocratisation scolaire. En revanche, nous observons dans les quartiers prioritaires une sur-représentation d'individus sans diplôme, ce qui révèle un vrai problème de scolarité.

La scolarisation des filles est similaire à celle des garçons dans les quartiers

Source : Insee, estimations démographiques, 2019

Territoires	Nb de 15-24 ans scolarisés	Taux de scolarisation des 15-24 ans en %	Taux de scolarisation des filles en %	Ecart de taux de scolarisation entre les filles et les garçons en point (à décimale)
QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune	110	50,1	61,3	+21,8
QP Auby - Auby Centre	83	49,4	53,5	+4,4
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	72	50,7	52,1	+2,0
QP Douai, Waziers - Frais Marais	133	58,5	57,2	-2,6
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	193	50,7	49,2	-2,9
QP Douai, Flers-en-Escrebieux - Flers En Escrebieux...	207	52,3	50,7	-3,4
QP Auby, Roost-Warendin - Asturies - Bellefocières	85	52,1	48,7	-6,2
QP Sin-le-Noble - Les Epis	69	30,3	26,9	-6,4
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	182	52,7	48,2	-6,8
QP de la CA Douaisins Agglo	1 137	50,0	49,6	-0,8
QP du Nord	33 628	58,2	59,7	+3,0
QP de France métropolitaine	414 350	50,0	62,2	+4,5
CA Douaisins Agglo	11 350	60,8	62,1	+2,6
Nord	236 746	66,4	68,3	+3,6
France métropolitaine	5 049 312	66,2	68,6	+4,7

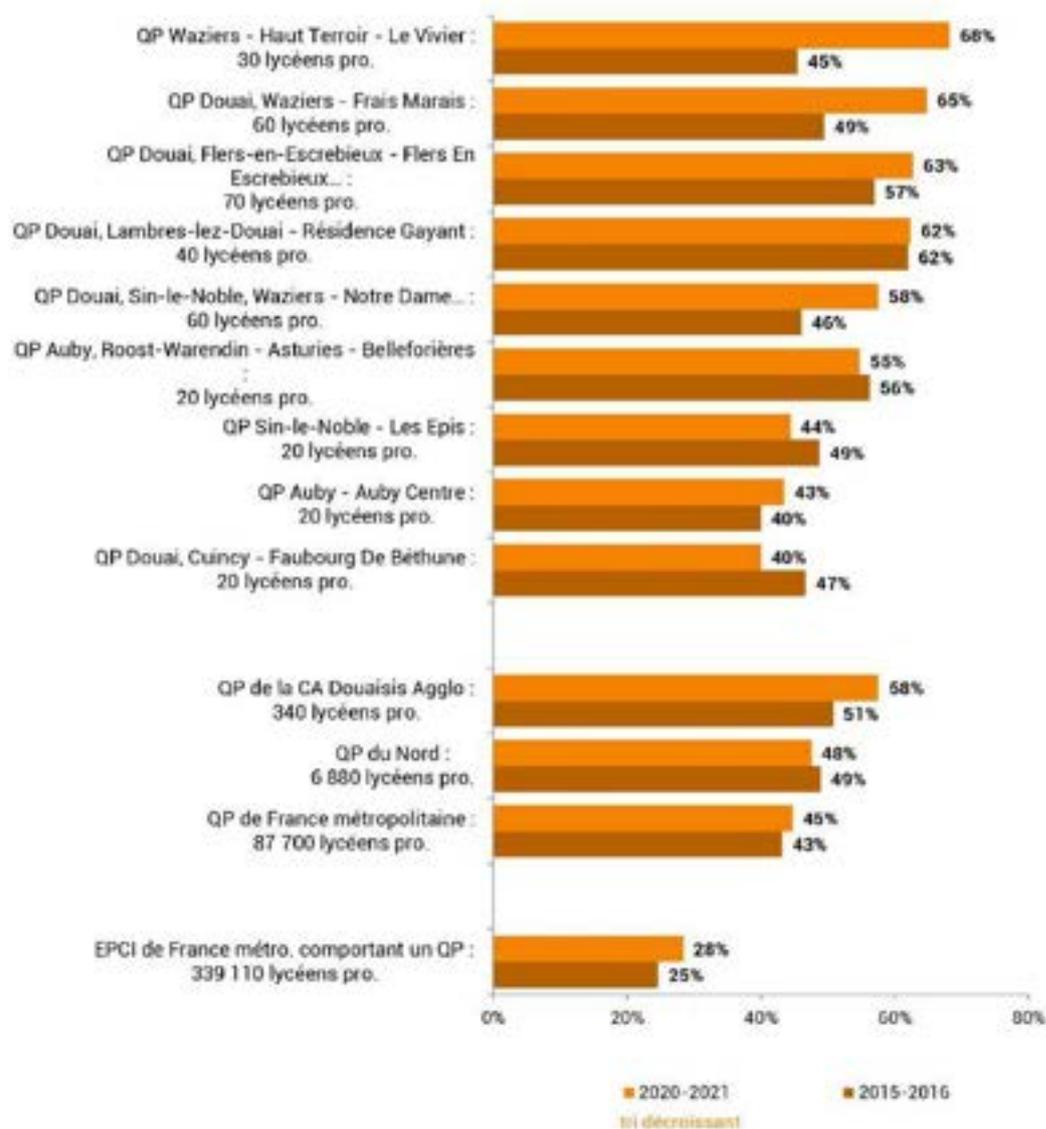
Lecture : En 2019, 110 jeunes âgés de 15 à 24 ans résidant dans le QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune sont scolarisés, soit 50% des jeunes de cette tranche d'âge. Le taux de scolarisation des filles est supérieur de 22 points à celui des garçons.

Note méthodologique :

Le taux de scolarisation couvre les 15-24 ans. Si un faible taux induit une probabilité d'échec scolaire plus importante, cela est surtout vrai chez les 15-18 ans. De plus, l'indicateur ne traduit qu'une scolarité étudiante plus ou moins longue, mais pas nécessairement un «échec» scolaire ou un bas niveau de formation (sortie sans diplôme ou avant le BAC).

Près de 6 lycéens du quartier sur 10 sont inscrits en filière professionnelle

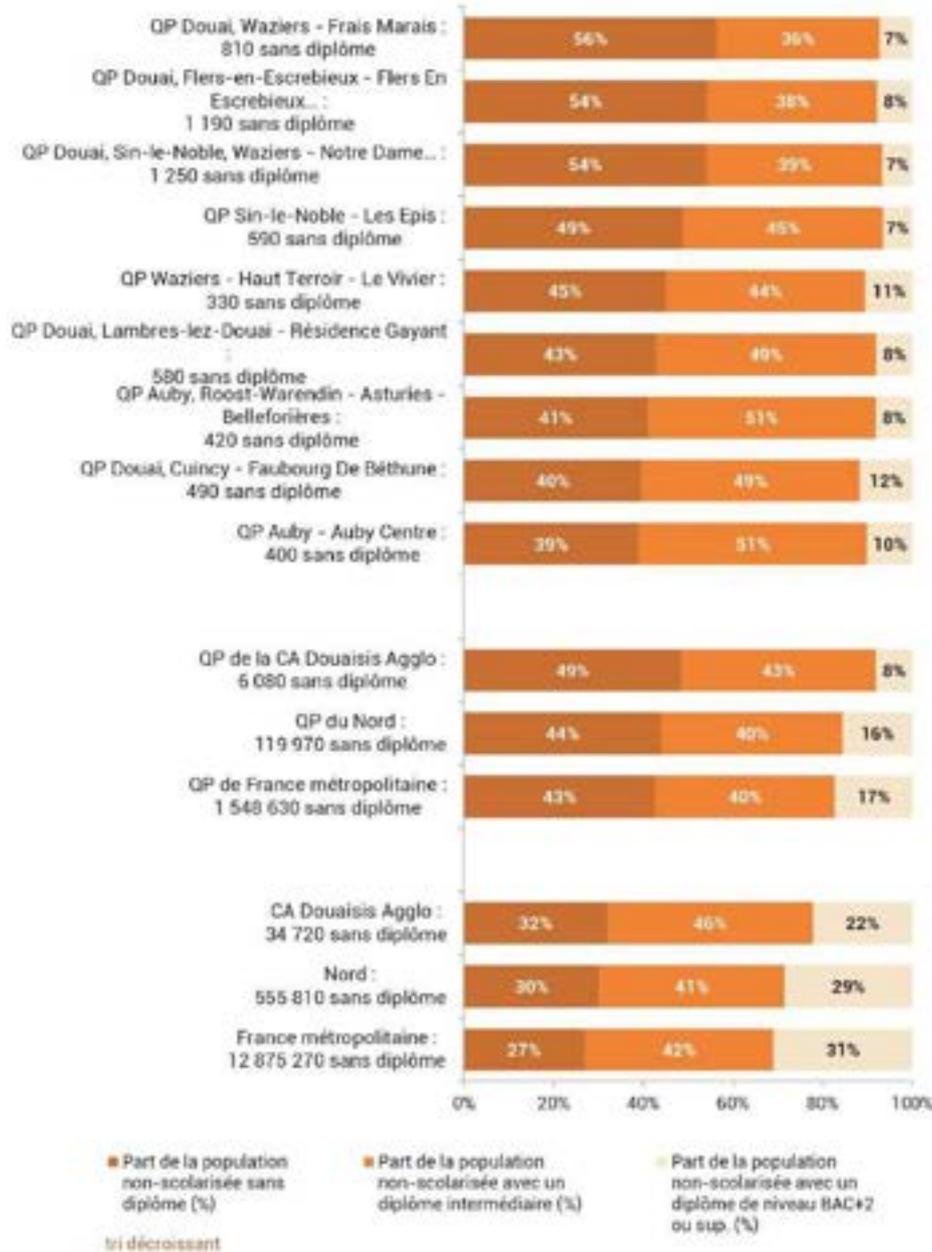
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp, années scolaires 2015-2016 et 2020-2021



Lecture : Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 68% des lycéens résidant dans le QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier sont inscrits dans une filière professionnelle.

La moitié de la population des quartiers ne possèdent aucun diplôme

Source : Insee, Estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, 56% de la population non-scolarisée âgée de 15 ans ou plus du QP Douai, Waziers - Frais Marais n'a pas de diplôme et 7% a, au minimum, un diplôme de niveau Bac +2.

Note méthodologique :

Le calcul des niveaux de formation se réalise sur la population des 15 ans et plus ayant achevé leur scolarisation.

Les niveaux de diplôme intermédiaires regroupent les CAP-BEP et le Baccalauréat. Ces diplômés sont hétérogènes mais le but de ce graphique est de porter l'accent sur la part des personnes sans diplôme ou ayant au maximum le brevet des collèges.

La composition sociale des QP accentue les effets du manque d'emploi dans ces territoires. La meilleure connaissance du profil des demandeurs d'emplois permet de mieux appréhender l'adéquation entre leurs caractéristiques et celles des emplois disponibles sur le territoire dans l'optique de mettre en place les dispositifs d'aides les plus adaptés. Le faible tissu économique ne facilite en général pas le retour vers l'emploi. L'auto-entrepreneuriat ou la mobilité des résidents étant souvent une condition nécessaire à l'obtention d'un emploi.

1

QUELLES POPULATIONS SONT LES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI DANS LES QP ?

Un faible taux d'emploi observé dans les quartiers

Source : Insee, estimations démographiques, 2019

Territoires	Nb de 15-64 ans en emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans en % <small>(si décroissant)</small>	Taux d'emploi des femmes en %	Ecart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes en point
QP Aubry - Aubry Centre	382	45,6	40,2	-11,5
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Belleforières	353	44,8	39,6	-10,5
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	246	42,5	34,7	-16,4
QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune	381	37,8	33,1	-10,4
QP Douai, Waziers - Frais Marais	408	37,0	27,7	-18,7
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	628	36,5	31,1	-11,3
QP Douai, Flers-en-Escrebieux - Flers En Escrebieux...	630	35,9	29,6	-13,3
QP Sin-le-Noble - Les Epis	361	35,7	32,2	-7,0
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	371	31,5	27,9	-8,5
QP de la CA Douaisis Agglo	3 763	37,7	32,0	-12,0
QP du Nord	92 774	40,8	35,8	-10,3
QP de France métropolitaine	1 412 419	47,3	42,1	-10,8
CA Douaisis Agglo	51 288	55,3	52,2	-7,7
Nord	973 610	58,6	55,3	-6,9
France métropolitaine	26 170 658	64,7	61,9	-5,7

Lecture : En 2019, 46% des 15-64 ans résidant dans le QP Aubry - Aubry Centre sont en emploi. Le taux d'emploi des femmes est inférieur de 12 points à celui des hommes.

Note méthodologique :

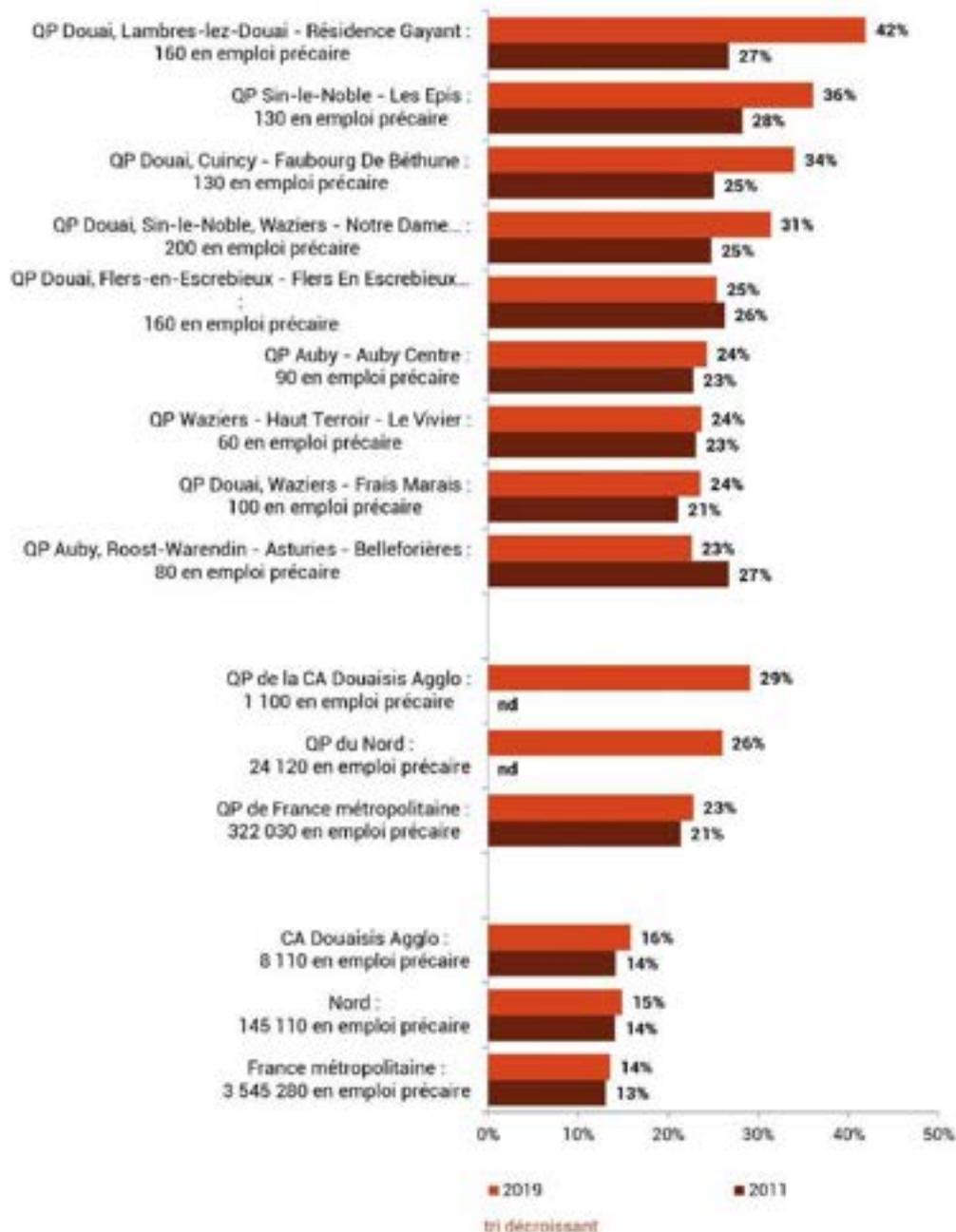
Sont considérés comme contrats précaires, les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, les apprentis et les stagiaires rémunérés.

Cet indicateur doit être interprété en gardant à l'esprit que certaines formes d'emplois précaires (l'apprentissage par exemple) peuvent constituer des moyens, pour certains jeunes d'accéder à une forme d'emploi plus sécurisée.

La précarité de l'emploi dans les QP fait écho au profil des habitants mais aussi aux emplois accessibles. Se pose dès lors la question des dispositifs d'aides pertinents pour favoriser un accès à des formes plus stables d'emplois.

3 actifs en emploi sur 10 occupe un emploi précaire

Source : Insee, estimations démographiques, 2011 et 2019



Lecture : En 2019, 42% des 15-64 ans en emploi résidant dans le QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant occupent un emploi précaire. Cette part était de 27% en 2011.

2

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES QP ?

Note méthodologique :

Les données sur les demandeurs d'emploi sont issues de Pôle Emploi et transmises par l'Insee à l'échelle du contour exact des quartiers de la Politique de la ville. Les données décrivant les caractéristiques (sexe, nationalité, diplôme et durée du chômage) se rapportent aux Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) des catégories ABC au 31/12/2021. Les évolutions du nombre de DEFM sont calculées au 4^{ème} trimestre entre 2016 et 2021.

Le nombre de DEFM est en baisse ces dernières années dans les QP. Il a toutefois connu une forte hausse avec la crise sanitaire – qui n'apparaît pas dans les données ci-dessous car elles portent sur une période plus longue. Cette hausse est plus marquée parmi les moins de 26 ans, posant la question de l'accès ou du retour vers l'emploi de ces jeunes une fois la crise sanitaire terminée.

Une proportion plus élevée qu'ailleurs de jeunes parmi les demandeurs d'emploi

Source : Insee, Pôle Emploi, données annuelles, 31/12/2021

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2021	Part des DEFM				Part des DEFM de moins de 26 ans en % si décroissant
		femmes en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	
QP Sin-le-Noble - Les Epis	351	41,6	25,4	12,8	9,4	27,1
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Bellefleuriers	204	46,1	23,0	6,4	9,8	36,3
QP Douai, Quincy - Faubourg De Bethune	377	45,1	20,7	15,9	13,0	29,4
QP Douai, Waziers - Frais Marais	315	44,1	20,6	6,7	9,8	29,2
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame..	526	45,4	18,8	7,2	11,0	33,3
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Goyant	935	46,8	18,5	16,5	7,8	31,9
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	159	nd	18,2	6,3	8,2	29,6
QP Douai, Fiers-en-Escrebleux - Fiers En Escrebleux..	521	42,4	17,9	10,4	9,0	29,4
QP Aubry - Aubry Centre	217	49,8	17,5	6,0	10,6	37,8
QP de la CA Douaisis Agglo	3 065	42,5	19,9	10,4	10,0	31,7
QP du Nord	57 676	44,7	16,9	19,3	16,9	29,4
QP de France métropolitaine	698 203	46,3	14,8	22,7	18,5	29,4
CA Douaisis Agglo	13 460	48,1	23,7	5,7	17,4	32,2
Nord	243 430	49,5	10,8	13,5	25,0	31,2
France métropolitaine	5 375 170	51,6	8,4	21,4	21,2	29,7

+ Donnée non disponible pour les territoires hors QP

Lecture : Au 31 décembre 2021, 351 demandeurs d'emploi résident dans le QP Sin-le-Noble - Les Epis. Parmi eux, 42% sont des femmes.

Une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi entre 2016 et 2022

Source : Insee, Pôle Emploi données trimestrielles, 4^{ème} trim. 2016 et 2022

Territoires	DEFM catégorie A au 4ème trim. 2022	Evolution 4ème trim. 2016/2022		Evolution 4ème trim. 2016/2022		
		En Nb	En % si décroissant	DEFM de moins de 26 ans catégories ABC au 4ème trim. 2022	En Nb	En %
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Bellefleuriers	122	+13	+11,9	47	+10	+27,0
QP Douai, Quincy - Faubourg De Bethune	228	+22	+10,2	71	+7	+10,9
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	99	+2	+2,1	27	-6	-22,2
QP Douai, Fiers-en-Escrebleux - Fiers En Escrebleux..	337	+6	+1,8	104	+19	+22,4
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Goyant	273	-16	-5,5	62	-2	-3,1
QP Douai, Waziers - Frais Marais	180	-19	-9,1	72	+11	+18,0
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame..	276	-35	-11,8	94	-6	-6,0
QP Aubry - Aubry Centre	99	-30	-30,3	39	-9	-23,1
QP Sin-le-Noble - Les Epis	nd	-	-	nd	-	-
QP de la CA Douaisis Agglo	1 633	-283	-14,9	516	-49	-9,7
QP du Nord	34 932	-7 649	-16,5	9 194	-1 588	-14,7
QP de France métropolitaine	409 023	-114 137	-21,8	96 212	-15 346	-13,5
CA Douaisis Agglo	7 430	-2 640	-26,2	2 610	-320	-10,9
Nord	139 750	-32 560	-18,9	41 770	-8 630	-17,1
France métropolitaine	2 869 866	-699 810	-18,7	778 666	-162 530	-17,3

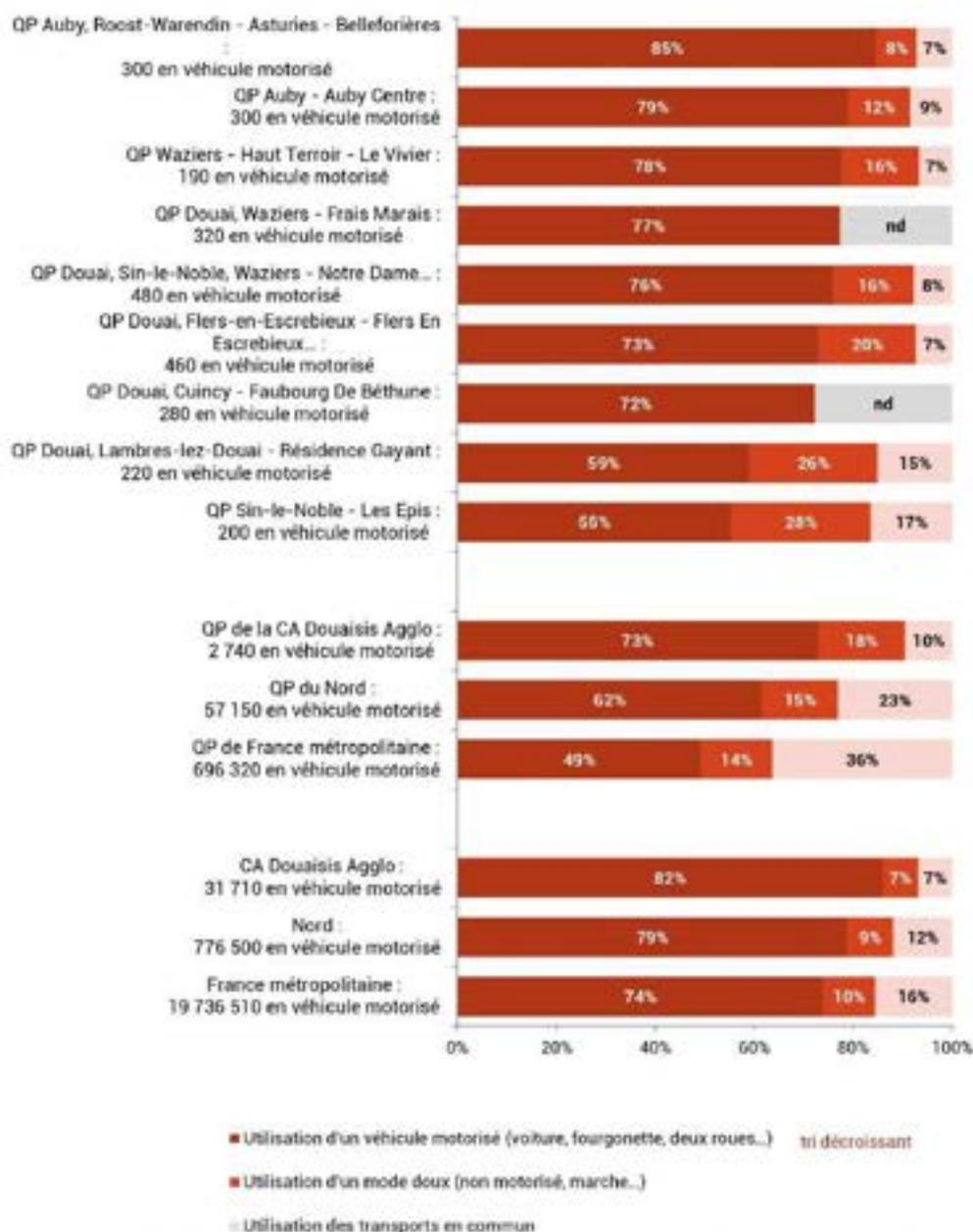
Lecture : Au quatrième trimestre 2022, 122 demandeurs d'emploi de catégorie A résident dans le QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Bellefleuriers. Leur effectif a augmenté de 12% depuis le quatrième trimestre 2016.

3

LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE EST-ELLE UNE CONDITION À L'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES HABITANTS DES QP ?

Près des trois quarts des actifs occupés se rendent au travail en véhicule motorisé

Source : Insee, estimations démographiques, 2019



Lecture : En 2019, 85% des actifs ayant un emploi et résidant dans le QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Bellefleur utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

La part des personnes possédant un permis de conduire parmi les habitants des QP est plus faible que celle observée hors des quartiers prioritaires (de -22 à -25 points selon la taille de l'unité urbaine, Cerema, 2018).

La moindre motorisation des ménages dans les QP peut constituer une contrainte supplémentaire pour s'insérer dans le marché du travail, en renforçant la dépendance aux emplois accessibles à proximité du quartier ou en accroissant le temps de trajet en transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail.

4

QUELLE PLACE OCCUPE L'AUTO-ENTREPRENEURIAT DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DES QP?

Un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne dans les QP

Source : Sirene, 2020

Territoires	Les établissements		Les auto-entrepreneurs	
	Nb	Taux de création au cours de l'année 2020 en % <small>(tridécennal)</small>	Nb parmi les créations d'établissements	Taux d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'entreprises en %
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	32	66,6	12	57,1
QP Douai, Waziers - Frais Marais	29	48,3	9	64,3
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Belleforières	14	42,9	11	183,3
QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune	21	42,9	18	200,0
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame..	56	40,0	20	90,9
QP Aubry - Aubry Centre	23	34,8	7	87,5
QP Sin-le-Noble - Les Épis	38	26,3	21	210,0
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	31	22,6	7	100,0
QP Douai, Flers-en-Escrebieux - Flers En Escrebieux..	194	13,4	21	80,8
QP de la CA Douaisis Agglo	437	28,1	126	102,4
QP du Nord	20 071	25,5	4 563	89,0
QP de France métropolitaine	288 642	25,3	63 040	86,4
CA Douaisis Agglo	9 418	12,3	984	85,1

Lecture : En 2020, 32 établissements sont implantés dans le QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant. Parmi ceux-ci, 66% ont été créés au cours de l'année 2020.

Parmi les auto-entrepreneurs qui ont démarré leur activité en France métropolitaine, en 2014, seuls 33% sont toujours actifs 5 ans après, contre 53% des entrepreneurs individuels classiques (Insee, 2021).

L'auto-entrepreneuriat, perçu comme substitut à l'activité salariale classique, n'est donc pas gage de stabilité, encore moins ces derniers temps avec la crise sanitaire.

La question des dynamiques territoriales permet de se questionner sur l'efficacité des actions mises en place dans le cadre de la Politique de la ville. Si la réduction des écarts entre les territoires est complexe et difficile à réaliser, il est essentiel que l'action publique puisse s'orienter prioritairement vers ces territoires urbains en situation de grande fragilité.

1 QUELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES DANS LES QP ?

Un indice qui relève des difficultés importantes dans les quartiers

Source : Insee, estimations démographiques 2011, 2019 et FiloSoFi, 2012 et 2019.

Territoires	IDT		Evolution 2011/2019
	2011	2019 <i>(si décroissant)</i>	
QP Aubry - Aubry Centre	-192	-212	-21
QP Waziers - Haut Terroir - Le Vivier	-180	-221	-41
QP Aubry, Roost-Warendin - Asturies - Belleforières	-217	-224	-7
QP Douai, Cuincy - Faubourg De Béthune	-229	-248	-18
QP Douai, Waziers - Frais Marais	-221	-249	-28
QP Douai, Sin-le-Noble, Waziers - Notre Dame...	-233	-254	-21
QP Douai, Fiers-en-Escrebieux - Fiers En Escrebieux...	-230	-260	-30
QP Sin-le-Noble - Les Epis	-276	-287	-11
QP Douai, Lambres-lez-Douai - Résidence Gayant	-236	-296	-60
QP de France métropolitaine	-175	-183	-8
CA Douaisis Agglo	-188	-82	+106
Nord	-33	-34	-1
France métropolitaine		Référence	

Lecture : En 2019, l'indice de développement des territoires du QP Aubry - Aubry Centre est de -212.

L'indice de Développement des Territoires (IDT© Compas) vise à donner une vision synthétique des difficultés des territoires.

Cet indice est construit à partir de trois axes qui structurent «l'individu économique» : un individu producteur, consommateur ainsi que son capital social.

Note méthodologique :

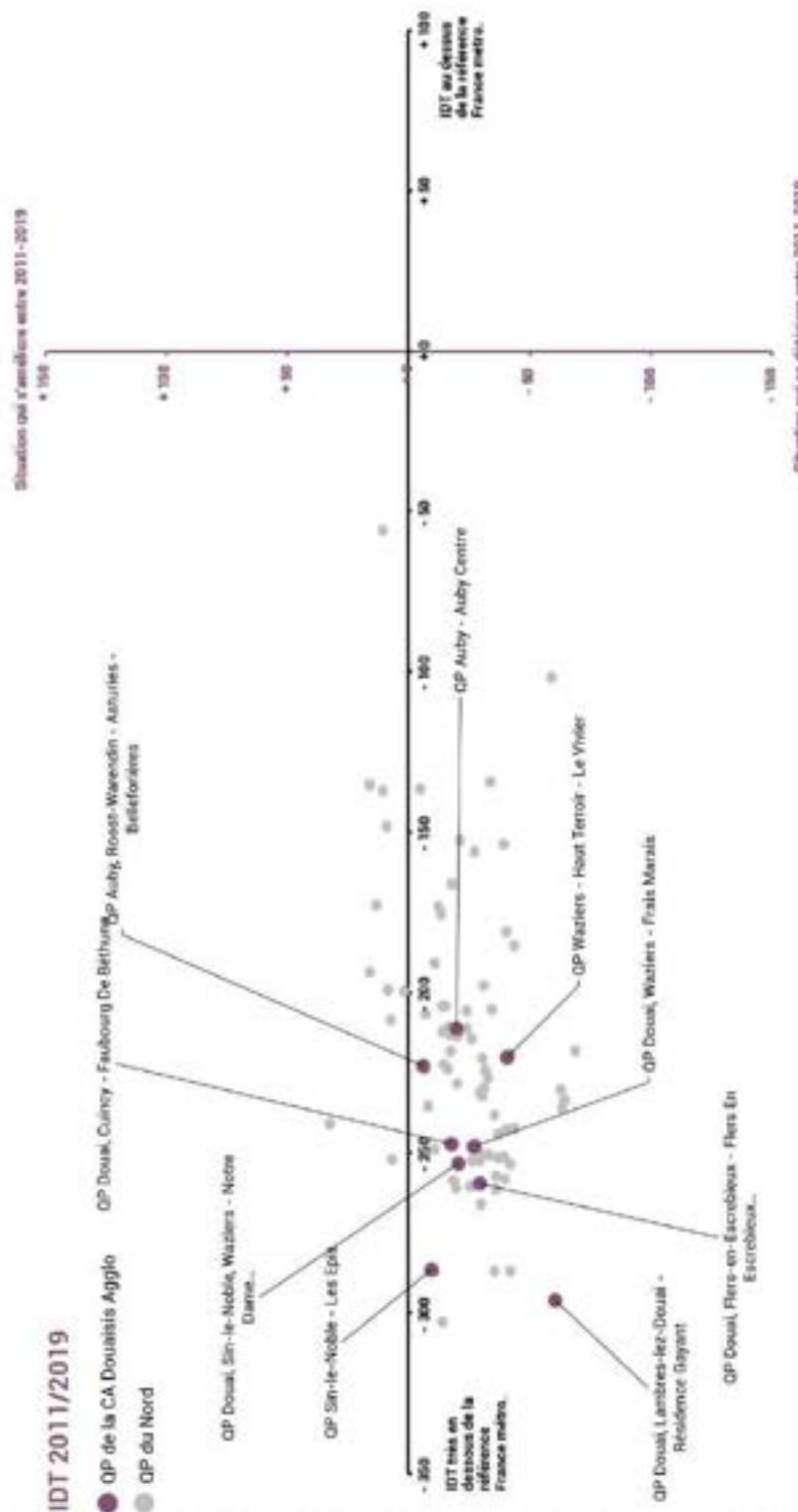
Cet indice permet de mesurer la situation des territoires étudiés par rapport à la situation de la France métropolitaine à partir :

- de la part des 25-54 ans actifs occupés,
- de la part des personnes ayant un niveau de formation supérieur au bac,
- du revenu médian des ménages.

Ainsi, quand la valeur de l'indice est inférieure à zéro, cela signifie que la situation est globalement plus défavorable pour ces territoires qu'en moyenne nationale, même s'il se peut que l'un des indicateurs soit mieux positionné.

Analyse croisée entre l'IDT (2019) et son évolution (2011-2019)

Source : Insee, estimations démographiques 2011, 2019 et FiloSoFi, 2012 et 2019.



POUR ALLER PLUS LOIN



Cliquez sur les icônes
pour plus d'informations



Le diagnostic complet de votre territoire

> Mettre en perspective géographique et historique la dynamique de vos quartiers prioritaires en vous appuyant sur une approche problématisée autour de questions liées aux enjeux dans ces quartiers, grâce au croisement d'indicateurs au niveau local et national et à des références à des études nationales,

> En complément des données utilisées à l'échelle des contours exacts de chaque quartier prioritaire, une approche plus approfondie et problématisée est proposée en mobilisant des données à l'iris (quartiers définis par l'Insee),

> Un temps de restitution pour vous aider à interpréter ces résultats et repérer ensemble les enjeux majeurs de vos quartiers prioritaires,

> Un accompagnement pour enrichir l'analyse des enjeux en croisant le regard des acteurs locaux : professionnel(le)s, élu(e)s, partenaires, habitant(e)s.

Hauban, le tableau de bord en ligne

> Accéder à un socle d'indicateurs utiles à l'analyse des réalités sociales et économiques des quartiers prioritaires. Les 180 indicateurs présentés sont organisés selon une entrée par pilier de la politique de la ville (+ deux thématiques incontournables) aux contours exacts de vos QP,

> Une plateforme numérique centralisant l'ensemble des données de vos QP, accessible où que vous soyez,

> Un guide d'utilisation en ligne et une prise en main à distance.

CONSULTEZ NOTRE OFFRE POLITIQUE DE LA VILLE :

www.lecompas.fr/offre/quartiers-prioritaires/



Contact :

contact@compas-tis.com

Tél. : 02 51 80 69 80

[@compas_infos](https://twitter.com/compas_infos) [in](https://www.linkedin.com/company/compas) @Compas

www.lecompas.fr

**Annexe 5 – Objectifs et actions pour les
Contrats Quartiers 2030 au titre des
dispositifs de droit commun de l’État,
ses agences et ses opérateurs**

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
Promouvoir l'éducation	Déployer 3 ou 4 cités éducatives en 2024 et couvrir tous les QPV d'une cité éducative	2030	DSDEN	Olivier GRAFF - ADASEN ET CLARISSE STEIN - DAASEN
	Suivre, avec un objectif de généralisation, l'expérimentation du dispositif 8h-18h au sein des Cités éducatives de Douai-Waziers, Loos, Denain et Fourmies et mettre en œuvre une pré expérimentation à Maubeuge	2030		
	Réduire l'écart éducation prioritaire et hors éducation prioritaire sur la proportion d'élèves performants en français et en mathématiques			
	Dédoubler toutes les classes de GS/CP/CE1 en REP+ et en REP des QPV	2030		
	Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CE1 des écoles en QPV	2030		
	Rendre plus performants les élèves de QPV à l'entrée en 6e dans les savoirs fondamentaux			
	Engager les écoles en QPV à l'élaboration d'une feuille de route pédagogique permettant de cibler les besoins des élèves, de définir les actions à mettre en œuvre mais également les aides à demander au niveau supra pour atteindre les objectifs identifiés par les évaluations nationales puis de mesurer l'effet de ce pilotage. Cette feuille de route est déclinée selon trois entrées : l'utilisation des moyens, la gestion des personnes ainsi que les actions pédagogiques.	2030		
Promouvoir l'ambition scolaire	Améliorer l'ambition scolaire des élèves et garantir la sécurisation de leurs parcours, notamment en développant la continuité des apprentissages et le suivi des élèves de l'école élémentaire au lycée		DSDEN	Olivier GRAFF - ADASEN ET CLARISSE STEIN - DAASEN
	Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en conduisant les élèves à participer à l'école ouverte ou aux stages de remise à niveau.	2030		
	Eduquer à la mobilité ("cordées de la réussite", stage de 3 ^{ème} en dehors de leur commune, promotion de l'internat auprès des familles...).	2030		
	Conduire une politique d'orientation active (mentorat, promotion des filières d'excellence, promotion pour les filles des filières scientifiques ou industrielles).	2030		
Promouvoir l'accès à la culture et au sport	Développer des politiques éducatives ambitieuses qui ouvrent le "champ des possibles", notamment en encourageant les séjours collectifs et en favorisant l'accès à la culture et au sport		DSDEN	Olivier GRAFF - ADASEN ET CLARISSE STEIN - DAASEN
	Conduire les collèges à mobiliser la part collective du Pass'Culture.	2030		
	Faire au sein des établissements la promotion des activités physiques et sportives en mobilisant le Pass'Sport ou les "Deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive".	2030		
Renforcer la participation des jeunes au service national universel (SNU)	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes participant au SNU (contre 10% aujourd'hui).	2027	DSDEN	Patrick Piret, chef du SDJES
Faciliter l'accès des jeunes et des enfants domiciliés	Atteindre un objectif de 60% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes bénéficiant de places en colo apprenante (contre 43% aujourd'hui).	2027		

en QPV au dispositif « colos apprenantes »				
Améliorer l'accès à l'offre associative sportive en déployant l'usage du Pass'Sport au sein des QPV	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière pass'sport (contre 18,8% aujourd'hui).	2024		
Renforcer l'éducation artistique et culturelle	Couvrir l'ensemble des EPCI concerné par un contrat de ville par une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle (Contrat local d'éducation artistique, contrat culture ruralité, programme qu(art)iers)	2030	DRAC	Florence Lemoine
	Déployer 20 résidences-mission qu(art)iers dans des QPV du Nord (résidences d'éducation artistique et culturelle de 3 mois)			
	Insérer un indicateur lié à la dimension politique de la ville - cohésion sociale dans tous les contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) des structures labellisées signées d'ici 2030.			
Déployer le service public de la petite enfance	Augmenter de 5 % le nombre de places de crèches en QPV	2027	CAF	Adélaïde RAVELEAU
	Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 quartiers QPV			
Renforcer les actions de soutien à la parentalité	Déployer 10 lieux d'accueil enfant parent supplémentaires en QPV en fonction de l'offre existante			
Développer les conditions de plus de cohésion sociale	Couvrir 100% des QPV par un centre social ou un espace de vie sociale	2025		
Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins	Couvrir 100 % des QPV par un adulte-relais médiateur santé (ARMS)	2030		
Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins	Développer les initiatives "d'aller vers" les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé	2030	ARS	Jean-Christophe CANLER et Aline QUEVERUE
	Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, L'AM et le centre régional de coordination de dépistages des cancers dans chaque arrondissement	2030		
Promouvoir la santé des jeunes	Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les	2030		

	orienter dans la cadre d'une programmation pluriannuelle			
	Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans	2030		
	Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV			
	Mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants comme les consultations jeunes consommateurs (CJC) ou les maisons des adolescents.	2030		
	Mener une réflexion avec le Département de déploiement territorial et de renforcement des maisons des adolescents.	2030		
Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique	Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique	2030		
	Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.	2030		
Accompagner les structures d'aides alimentaires dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire	Soutien de l'ARS pour les actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire	2030		
Recours aux prestations				
Améliorer l'accès aux droits et aux soins	Nouer un partenariat d'accès aux droits et d'inclusion numérique avec une association intervenant dans chaque QPV	2030		
	Recours aux dispositifs de prévention			
	Taux de recours aux dépistages organisés (DO) à faire progresser plus rapidement que celui de la population générale	2030		
	Proposer 1 examen de prévention santé (EPS) à chaque foyer reloger dans le cadre du programme NPNRU	2030		
	Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy (situation fin 2023 comme point de référence)	2030		
Faire de la santé des enfants une priorité	Développer de façon prioritaire les entretiens pré nataux et post nataux à domicile (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre des 1000 premiers jours	2030		
	Développer de façon prioritaire les actions MT Dents dans les QPV (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre du dépistage MT dents	2030		
	Faire progresser le nombre de MSP exerçant en QPV ou limitrophe et proposant le parcours MRTC (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre de la mission retrouve ton cap	2030		
			CPAM	Baptiste MARCHAND

Soutenir la démographie médicale et favoriser une approche environnementale de la santé	Taux de patients ALD sans médecin traitant résidant en QPV (sans médecin traitant toute population QPV)	2030		
	Mener 1 action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville	2030		
Améliorer l'accès des femmes au dépistage des cancers féminins	Organiser 50% des passages du camion Nord Prévention Santé en QPV ou à proximité immédiate du QPV par an	2024 (volet sensibilisation) 2025 (mammographie)		
Prévenir les violences sexistes et sexuelles et les violences conjugales et prendre en charge les femmes victimes de violence	Organiser 50 % passages du camion Nina & Simon.e en QPV par an	2024	DDFE	Magalie VIGE
Améliorer le taux d'emploi en QPV	15 % des jeunes en apprentissage résidant en QPV en 2027 (contre 11 % aujourd'hui)	2024 et suivantes	DDETS et Pôle emploi en lien avec les acteurs (CFA, missions locales ou structures par l'activité économique en fonction de la thématique)	Jacques TESTA et Gaetane BERNARD
	35 % des entrées en CEJ et 40 % des entrées en CEJ-JR sont des jeunes habitant en QPV (contre un objectif de 34,5 % en 2023)	2024 et suivantes		
	40 % des adultes bénéficiant d'une IAE résidant en QPV (36% en 2022)	2024 et suivantes		
Garantir une bonne articulation entre politiques urbaines (financements exceptionnels ANRU) et politiques de droit commun	Prévoir un ou des temps de présentation des projets NPRU entre la DDTM et les acteurs sociaux qui accompagnent les publics	2e semestre 2024	DDTM en lien avec les EPCI, les communes et les bailleurs sociaux	Karine LADREYT et Amale BENHIMA
Freiner la concentration de pauvreté dans les QPV	pour les attributions de logements locatifs sociaux en QPV : au moins 50% à consacrer aux ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartile.	2030		
	0 % des nouveaux logements sociaux sont construits en QPV (sauf dérogation)	2025		
Accélérer la transition écologique en QPV	Éradiquer les passoires thermiques (étiquettes E, F,G) en QPV	2030		
Renforcer l'implication de la PJJ dans la prévention de la	Participation du département du Nord via le STEMO de Lille à l'étude nationale de la DPJJ sur 10 territoires	2024	PJJ	Claude Gardanne
	Favoriser les articulations de parcours entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance	2030		

délinquance et de la récidive en QPV	et les professionnels intervenant dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse			
Développer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV	Avoir au moins une action sur les QPV dans les projets alimentaires de territoires concernés (28 PAT à ce jour)	2026	DRAAF	Théophile Parent
Favoriser les transitions écologiques au sein des QPV	Développer le réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) dans 3 QPV / an	2030	ADEME en appui des collectivités	Simon KARLESKIND
	Développer le dispositif « famille zéro déchets » dans 3 QPV / an	2030		
	Développer le dispositif « repair café » dans 3 QPV / an	2030		
Renforcer les investissements en QPV et privilégier les QPV dans les dispositifs de droit commun	15 % de la DSIL bénéficient à des projets situés en QPV	2025	SG Préfecture	Céline DOUAY
	Créer un appel à projet commun DETR, DSIL et DPV	2025		

Annexe 6 – Les indicateurs de suivis (à venir)

Annexe 7 – Cadre d'intervention du Département du Nord dans la Politique de la Ville

CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD
DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE



PROGRAMMATION 2024



**CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD
DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMMATION 2024**

Sommaire

I. CADRE LEGAL	2
II. PRIORITES DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE	2
III. INTERLOCUTEURS TECHNIQUES AU SEIN DU DEPARTEMENT	2
IV. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS	3
V. ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES :	4
PILIER INSERTION / EMPLOI	4
❖ Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi.....	4
PILIER COHESION SOCIALE	5
❖ Enfance – Familles - Jeunesse.....	5
❖ Promouvoir la Santé : Faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention	7
❖ Autonomie	9
❖ Culture	11
❖ Lecture publique	13
❖ Sport au collège.....	14
❖ Education	15
PILIER DEVELOPPEMENT URBAIN	17
❖ Aménagement – Cadre de vie	17
❖ Transition écologique et préservation de la biodiversité.....	18
VI. DELIBERATIONS IMPORTANTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :	20

I. Cadre légal

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'actions pour la période 2015-2020 (prorogés depuis jusqu'en 2023).

Les contrats de ville doivent reposer sur 4 piliers :

- Le développement économique et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Les valeurs de la République et la citoyenneté

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose également que les Départements deviennent signataires des contrats uniques.

L'année 2023 est une année charnière. Elle constitue une année de transition avec une prolongation des contrats jusque fin décembre 2023 et d'écriture d'une nouvelle contractualisation pour une finalisation au premier trimestre 2024. Un appel à projets devrait avoir lieu en 2023 pour faire le lien avec la nouvelle contractualisation en 2024.

II. Priorités du Département du Nord dans la politique de la ville

Le Département du Nord s'inscrit pleinement dans la gouvernance de la politique de la ville. En effet, l'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers de droit commun ainsi que sur l'approche méthodologique concertée.

En attendant la future contractualisation (2024-2030)¹, le Département s'appuie toujours sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixe et décline quatre grandes priorités départementales dans les quartiers en Politique de la Ville :

- Donner la priorité à l'emploi,
- Favoriser l'autonomie des jeunes,
- Améliorer le vivre-ensemble,
- Lutter contre toutes discriminations.

III. Interlocuteurs techniques au sein du Département

La Direction Territoires et Transitions via le Service Renouveaux Urbains et Habitat (SRUH) pilote et coordonne la politique de la ville en lien étroit avec la Direction de la Relation aux Nordistes et de la Stratégie Partenariale (DRNSP). Cette dernière assure dans le domaine des solidarités humaines un rôle de pilotage et d'interface par l'intermédiaire de ses directions

¹ Si le cadre législatif demeurera celui de la loi Lamy pour la future contractualisation, de nouvelles priorités thématiques ont quant à elles été énoncées par l'Etat. Les nouveaux Contrats de ville devront s'orienter autour des 5 enjeux suivants : l'emploi, l'éducation, la santé, la transition écologique/énergétique et la sécurité/tranquillité publique.

déléguées en territoires (anciennes DTPAS). Par ailleurs, les Responsables des MNS (Maisons Nord Solidarités) sont impliqués dans les groupes de travail, comités de suivi et techniques des contrats de ville.

CONTACTS :

- **DTT / Service Renouveaux Urbains et Habitat :**
 - Ornella UCA
 - Benoît MILOWSKI

- **Direction de la Relation aux Nordistes et de la Stratégie Partenariale**
 - En central : Véronique PERCQ
 - Sur les Territoires : Chargés de projets en Directions Déléguées dans les territoires

IV. Modalités de dépôt des projets

Le Département du Nord participe et soutient la Politique de la Ville au travers de ses politiques de droit commun et selon les délibérations votées. Aussi, la demande de subvention auprès du Département nécessite le dépôt d'un dossier auprès des services concernés, en plus du dossier prévu dans le cadre de la programmation politique de la ville.

Il convient donc de distinguer :

- Le dossier déposé au titre de la politique de la ville qui doit faire apparaître les **financements sollicités ou déjà obtenus auprès du Département** ;
- Le dossier de demande de subvention formulé auprès du Département qui doit, lui, mentionner les financements obtenus ou sollicités au titre de la politique de la ville auprès d'autres institutions.

Nota Bene :

Les Appels à Projets et dispositifs de financements départementaux sont disponibles sur le site <https://services.lenord.fr/>.

Certains appels à projets sont annuels et d'autres pluriannuels. Il vous appartient de vérifier sur le site les dates de lancement de ces appels à projets.

Il est expressément demandé aux porteurs de projets d'indiquer sur leur dossier le numéro d'enregistrement attribué dans les outils d'instruction collaboratifs mis en place par les EPCI (plateforme DS ou autre).

Les différents services départementaux concernés figurent à chaque fin de page et sont indiqués sur le site <https://services.lenord.fr/>

V. Orientations départementales :

PILIER INSERTION / EMPLOI

❖ **Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi**

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA,
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA,
- Garantir le respect des droits et des devoirs,
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

La délibération du 22 novembre 2021 conforte ces orientations par :

- La convention cadre avec Pôle Emploi
- Le lancement d'un appel à projets pluri annuel Insertion et Emploi pour 2022-2025

Ces orientations sont confortées par le soutien apporté à partir de 2019 par la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté visant à accélérer le retour à l'emploi des publics fragilisés par le contexte sanitaire.

La stratégie de retour à l'emploi dans le Nord s'est ainsi concrétisée par :

- La création de 7 Maisons Nord Emploi (remplaçant les 7 MDIE)
- Le renforcement du partenariat avec Pôle emploi ;
- Le développement de Plateformes Emploi et Insertion Professionnelle au service des entreprises qui recrutent ;
- L'aide aux entreprises via le financement de contrats aidés ;
- La création d'un club des entreprises inclusives avec le MEDEF

Les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et du Pacte Sambre Avesnois sont considérés comme prioritaires.

CONTACTS :

- **DGA REAS – Direction Retour à l'Emploi – Pôle Allocataires et Offres d'insertion – Service Offre d'insertion**
- **Sur les Territoires : les Maisons Nord Emploi situées dans chaque Direction Déléguée aux territoires**

PILIER COHESION SOCIALE

❖ Enfance – Familles - Jeunesse

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département du Nord accompagne les enfants, les jeunes et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie.

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle se décline en 3 axes précis pour :

1. L'intervention d'actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;
2. L'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;
3. La mise en œuvre des décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection ;

Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Les orientations départementales pour la prévention et la protection de l'enfance, fixées dans la feuille de route votée en décembre 2020, visent à :

1. Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et de leurs familles ;
2. Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
3. Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
4. Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte ;
5. Renforcer la gouvernance au service des missions de protection de l'enfance

A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Un nouveau schéma est en cours de réécriture pour la période 2023-2027. Ce futur SDSF a pour but d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. Il définit de nouvelles orientations, notamment pour accompagner la fonction parentale.

Pour accompagner les familles, le Département du Nord entend soutenir le développement d'actions innovantes dans leurs mises en œuvre ou dans leurs réponses à des besoins peu ou insuffisamment satisfaits en territoire. L'enjeu est de développer des actions préventives auprès des familles et des enfants en prenant en compte les besoins identifiés, les ressources existantes et la nécessité « d'aller vers » les familles les plus isolées.

L'appel à projets concerté pluriannuel entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Département qui s'étend pour une période de 4 ans (2023 à 2026) s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de soutien à la parentalité, conforté par la feuille de route pour la Protection de l'Enfance dans le Département du Nord (DEFJ/2020/157) délibérée en Commission Permanente du 16 novembre 2020 ainsi que dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Trois enjeux transversaux et essentiels au regard de la parentalité complètent ces objectifs : la prévention et la lutte contre la pauvreté ainsi que la situation des familles confrontées à des fragilités spécifiques (telles que le handicap d'un parent ou d'un enfant) et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Département, chef de file de l'action sociale, est pleinement mobilisé aux côtés et en complément des services de l'Etat et poursuit le déploiement des actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF).

La délibération-cadre du 23 janvier 2023 souhaite renforcer son engagement avec la poursuite d'actions structurantes (en renforçant le nombre d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, avec l'objectif de 18 postes cofinancés par le Conseil Départemental sur l'ensemble du département du Nord), la formalisation d'une feuille de route 2023-2026, la création d'un appel à projets départemental sur les violences intrafamiliales afin de soutenir les actions portées par les partenaires.

La délibération-cadre du 22 mai 2017 relative à la prévention jeunesse définit l'évolution et la mise en œuvre de cette politique : Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES), Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux. La définition des publics prioritaires des Projets jeunesse et des Clubs de prévention s'appuie sur la géographie des Quartiers Politique de la Ville.

La prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir au travers de l'intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département, comme les Centres Sociaux et les Clubs de Prévention Spécialisée sur les territoires.

La délibération du 21 mars 2022 sur le renforcement du partenariat en matière de prévention spécialisée propose d'associer les villes et les EPCI volontaires à la définition des objectifs prioritaires et la complémentarité des interventions sur leur territoire, dans le cadre de contrats d'objectif concertés.

Le Département renouvelle et renforce ces engagements en matière de politique jeunesse dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les jeunes ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance sont identifiés en tant que public prioritaire. L'accompagnement de ces jeunes majeurs vers l'autonomie dans toutes ses composantes (insertion sociale, professionnelle, logement, culture...) est un axe fort de cette stratégie.

Enfin, le Département s'engage en 2019 dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance avec un plan d'actions 2020-2022 en direction des enfants et de leurs familles, prolongé jusque décembre 2023 en vue du Pacte Solidarités.

CONTACTS :

- **DGA Enfance Familles Santé**
- **Pour l'appel à projets VIF : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. (ODPE) – DGA Enfance Familles Santé**
- **Sur les territoires : le Pôle Enfance Famille et le Pôle PMI Santé dans chaque Direction Déléguée**

❖ Promouvoir la Santé : Faciliter l'accès aux soins, aux droits et à la prévention

Le Département du Nord est compétent en matière de santé à plusieurs titres :

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

- Suivi médico psycho social des femmes enceintes en consultation pré et postnatale ainsi qu'à domicile
- Suivi médico psycho social de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans en consultation infantile ainsi qu'à domicile
- Mise en œuvre du Bilan de Santé en Ecole Maternelle
- Actions individuelles et collectives de soutien de la parentalité pour les (futurs) parents ou co-parents, soutien des familles...
- Organisation en gestion directe et en gestion conventionnée de l'offre de santé sexuelle et reproductive (centres de santé sexuelle, ex centres de planification et d'éducation familiale)

Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,

Au sein des Services de Prévention Santé, de façon générale au travers d'une démarche volontariste et de façon spécifique via des missions déléguées par l'Etat :

- Accompagnement médicosocial des populations en situation de précarité, en appui aux Directions Déléguées de Territoires (Allocataires du RSA, enfants et jeunes confiés à l'ASE et leurs parents, publics en perte d'autonomie...).
- Promotion du dépistage du cancer par, notamment, le déploiement du « Camion Nord Santé Prévention » en faveur de la santé des femmes (favoriser l'accès au Dépistage du cancer du sein et du col utérin des femmes éloignées des structures ou des systèmes de soins).
- Lutte contre la tuberculose en tant que CLAT (Centre de Lutte Anti-Tuberculose)
- Prise en charge de la santé sexuelle en tant que CeGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic)
- Activité de Centre de vaccination, pour tout public avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables et éloignés de la prévention et mise en œuvre de campagnes nationales de vaccination ciblée (en 2023-2024, vaccination des élèves de 5^{ème} au collège contre l'HPV).

Le Département, au travers de l'ensemble de ses politiques, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des Nordistes.

Les interventions sont déployées auprès du public, en individuel, en collectif, en mobilisant les collaborations internes et partenariales nécessaires.

Dans sa délibération-cadre du 25 mars 2019, le Département a défini les orientations départementales en matière de santé pour les années 2019 à 2023.

Une prochaine délibération-cadre assortie d'un appel à projets de santé devrait être proposée pour une programmation 2024- 2027.

CONTACTS :

- **DGA Enfance Familles Santé – Direction Santé**
- **Direction Adjointe Prévention Santé de la Direction de la Santé**
- **Direction Adjointe PMI de la Direction de la Santé**
- **DGA Autonomie**
- **Sur les territoires :**
 - ❖ **Les Services Prévention Santé dans chaque Direction Déléguée.**
 - ❖ **Les Pôles PMI Santé en Direction Déléguée.**
 - ❖ **Les Pôles Autonomie en Direction Déléguée.**

❖ **Autonomie**

La délibération du 17 décembre 2015 reprend les principales orientations suivantes :

- Améliorer le service de proximité aux personnes,
- Créer un environnement bienveillant pour l'autonomie des personnes âgées et de celles en situation de handicap,
- Engager ensemble le chantier de la prévention de la perte d'autonomie,
- Diversifier et transformer l'offre de services spécialisés,
- Installer une nouvelle gouvernance pour un pilotage renforcé inscrit dans la proximité.

Le Département du Nord engage sur l'ensemble de son territoire une ambition inclusive et solidaire en faveur du public en situation de handicap.

Un engagement collectif officiel avec l'Agence Régionale de Santé Hauts de France, l'Éducation Nationale et la MDPH a été pris le 1^{er} juillet 2019 en s'appuyant sur une feuille de route opérationnelle.

Ces orientations se concrétisent à travers plusieurs appels à projets et dispositif :

Création du droit, mise en œuvre et développement du dispositif d'Aide à la Vie Partagée. Les porteurs de projets intéressés sollicitent le département et signent avec lui une convention.

CONTACTS :

- **DGA Autonomie (DA), Pôle Offre Contractualisation, Service Accueils Alternatifs.**

par courriel uniquement : sylviane.dris@lenord.fr, christophe.coulibaly@lenord.fr,



Appel pluri annuel à initiatives PHOSPHOR'AGE : 2023-2024

Dans le cadre de la conférence des financeurs, cet appel à projets vise à soutenir le développement et la mise en œuvre d'actions collectives de prévention destinées à **des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants** ; les informer, les sensibiliser ou favoriser le changement de comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie.

Quatre thématiques prioritaires ont été retenues :

- actions d'amélioration de l'accès aux aides techniques
- actions collectives de prévention destinées aux seniors vivant en EHPAD
- actions collectives de prévention destinées aux seniors vivant à domicile
- actions destinées aux proches aidants de personnes âgées.

Deux thématiques transversales ont été intégrées dans la mise en œuvre des actions :

- une logique de développement durable prenant en compte des critères environnementaux (actions zéro plastique ou zéro déchet, mobilité douce et/ou partagée...)
- des formats intergénérationnels des activités permettant notamment aux structures d'intégrer durablement un nouveau public de bénéficiaires seniors et d'élargir le panel

Le prochain appel à initiatives pluri annuel devrait avoir lieu en 2025.

CONTACTS :

DGA Autonomie

Direction des Equipes en Territoire Autonomie (DETA),

Direction d'Appui aux Professionnels et aux Usagers (DAPU),

Pôle Harmonisation et Projets.

- Sur les territoires, les Responsables de Pôle Autonomie sont les interlocuteurs-ressource en promotion de la prévention de la perte d'autonomie dans chaque Direction Déléguée de territoire

❖ Culture

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département du Nord a notamment pour **objectifs la réduction des inégalités territoriales et l'action en faveur de ses publics prioritaires**

Ces priorités d'intervention en matière de développement culturel se traduisent par une série d'aides, susceptibles d'intéresser les structures artistiques et culturelles basées en territoire et les acteurs de la politique de la ville.

D'une part, dans le cadre du soutien à la vie culturelle, il apporte son soutien au programme **d'activité de structures qui développent entre autres, des actions de médiation en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Chaque année, plus de 130 structures culturelles et artistiques professionnelles en bénéficient, notamment au titre des actions de médiation qu'elles mènent à l'année en direction des publics prioritaires, des territoires ruraux et des quartiers de la politique de la ville.

Pour toute première demande de subvention, il est conseillé de consulter le Service Développement Culturel en amont du dépôt du dossier :

Contact : soutienvieculturelle@lenord.fr - 03 59 73 56 97

(Sous réserve évolution de la politique culturelle départementale et avancée de la mise en place d'une procédure de dématérialisation)

D'autre part, il **soutient des projets culturels qui suscitent l'expression des personnes, permettent le développement de leurs compétences et la valorisation de leurs potentiels, par le biais de dispositifs et d'appels à projets :**

➤ A destination des collégiens :

- **Un appel à projets Résac** (résidences d'artistes en collège) qui permet d'accueillir des artistes au sein de l'établissement scolaire en vue de faire participer les élèves au processus de création artistique et s'inscrit de manière innovante en complémentarité de l'éducation transmise par les équipes enseignantes.

Il est un moyen de créer un effet levier sur le développement culturel des collèges, renforcer un projet culturel d'établissement, favoriser l'ouverture du collège, son partenariat avec des structures locales et ainsi contribuer à lui conférer un rôle structurant sur le territoire.

Nota Bene : Il s'agit d'un appel à projets annuel pour lequel sont éligibles les seuls collèges situés en **zone rurale ou classés en REP+**.

- **Un dispositif national « Collège au cinéma » ouvert à tous les collèges du département.**

Enfin, le Département organise chaque année les **Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes (POAA)**, événement gratuit qui se déploie sur l'ensemble du territoire départemental. Les Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes, manifestation dédiée aux arts plastiques et visuels, mettent en valeur la richesse artistique des territoires et favorisent les échanges entre artistes et public. Les visiteurs découvrent les espaces de création des artistes, leurs œuvres, le



processus créatif et les techniques utilisées. Grâce à son rayonnement départemental, les POAA constituent un levier d'éveil de la curiosité artistique, aussi bien du public large que des publics prioritaires du Département.

CONTACTS :

Direction Sports Culture – Service Développement Culturel – 03 59 73 93 92

❖ Lecture publique

La médiathèque départementale du Nord a pour mission :

« 1° de renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2° de favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3° de proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 4° de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Pour cela, la Médiathèque départementale du Nord constitue, conserve et communique des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique. Elle conçoit et met en œuvre des services, des activités et des outils associés à ses missions ou à ses collections. Elle en facilite l'accès aux personnes en situation de handicap, elle coopère avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires. Elle contribue à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Par leurs actions de médiation, elle garantit la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels.

Le Département, à travers la Médiathèque départementale du Nord (MdN), accompagne le développement de la lecture publique sur l'ensemble du département. Sa force réside dans ses 340 bibliothèques partenaires qui maillent l'ensemble du département.

La MdN touche les nordistes à tous les âges de leur vie :

- Pour le plus jeune âge, l'**opération Premières Pages**, initiée par le ministère de la Culture, a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge,
- Pour les plus âgés et isolés, le **dispositif BIB à la maison**.

La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme fait également partie des missions de la MdN, ainsi des ateliers, des temps d'échanges ou des journées professionnelles se déroulent sur l'ensemble du département tels que la journée de Lutte contre l'illettrisme organisée à Vaucelles en 2021 et au Val Joly en 2022.

Enfin, la MdN soutient les acteurs de la lecture publique engagés auprès des plus précaires et des plus isolés pour les accompagner sur les trois compétences de base : lire, écrire et compter.

L'aide se matérialise grâce à une subvention et un accompagnement des agents de la MdN sur des actions identifiées et ponctuelles comme le prêt de documents, l'ouverture de droit sur des ressources numériques pour les enfants souffrant de troubles DYS ou une prise en charge d'une action culturelle lors de la période estivale.

CONTACTS :

Direction Sports Culture – Médiathèque départementale du Nord – 03 59 73 09 50



❖ Sport au collège

Dans le cadre de la pratique sportive, les équipes éducatives des collèges peuvent solliciter le Département en vue d'obtenir une aide en faveur de l'association sportive de l'établissement voire pour la ou les sections sportives labélisées par le Rectorat.

CONTACTS :

Direction Sports Culture – Service des sports – 03 59 73 58 04

❖ Education

Projet Educatif Départemental des Collégiens- BIEN VIVRE AU COLLEGE

Le Département a décidé lors de sa séance plénière du 23 janvier 2023 du renouvellement du Projet éducatif départemental du collégien pour la période 2023-2026.

À l'occasion de cette nouvelle programmation, le Département du Nord a souhaité mettre l'accent sur une nouvelle orientation « **Bien vivre au collège 2023-2026** ».

Le nouveau projet est un véritable outil au service des enseignants qui vise à construire, ensemble, des réponses éducatives, nourrir le parcours d'apprentissage des collégiens et à leur ouvrir le champ des possibles. Il a pour ambition de placer l'élève au cœur des actions éducatives en tant qu'acteur de son parcours éducatif.

Les thématiques proposées reflètent la richesse des actions menées par le Département du Nord sur des thématiques pluridisciplinaires comme, le bien-vivre ensemble, la culture, la citoyenneté ou encore le sport ou la santé, également les enjeux du développement durable.

Le PEDC « **Bien vivre au collège 2023-2026** » s'articule autour de quatre grands axes :

- **vivre ensemble**
- **devenir citoyen**
- **découvrir le monde par les arts et la culture**
- **s'engager durablement**

A travers le PEDC, le Département du Nord accompagne et soutient la réussite éducative en intervenant en complément de l'action menée par les établissements.

Les financements départementaux sont accordés aux projets portés par les collèges.

Les collèges peuvent contacter les associations pour mener des actions et interventions éducatives. Les associations peuvent prendre l'attache du principal du collège.

Programme d'Etudes Intégrées (PEI)

Dans une démarche de partenariat éducatif, le Département du Nord soutient le Programme d'Etudes Intégrées (PEI) Collège qui s'inscrit dans un programme plus large de démocratisation des recrutements mis en place par l'IEP Sciences Po Lille. Ce programme permet de sensibiliser des élèves de 3ème de condition modeste, à une grande école qu'ils ne connaissent pas, de leur faire prendre conscience de leurs capacités et d'élargir leur horizon quant à leur orientation.

Le financement départemental est accordé par le Département à l'IEP Sciences Po Lille. L'IEP retient une vingtaine de collèges publics du Nord chaque année, à raison d'une dizaine d'élèves par collège, soit environ 200 collégiens participants.

Le Nord, Terre de Mémoire Vivante

Le Département du Nord a décidé de s'engager et de cultiver le devoir de mémoire avec un nouveau projet d'éducation « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ».

Le Département du Nord s'associe à l'Education Nationale et a conclu un partenariat avec le Mémorial de la Shoah, fondation reconnue d'utilité publique, pour l'organisation de ce dispositif.

Trois parcours de mémoire sont proposés : dans le Département du Nord, en France et en Pologne.



Ces parcours sont à destination des collégiens en classe de troisième uniquement et s'adressent à l'ensemble des collèges publics et privés du département.

Des ateliers, des temps de travail et d'échanges seront organisés en avant et en clôture du projet afin de sensibiliser davantage les élèves.

Le financement départemental est accordé au Mémorial de la Shoah.

Les associations peuvent prendre l'attache du principal du collège pour intervenir et compléter les actions liées au devoir de mémoire.

CONTACTS :

Direction des Collèges - Tél. : 03.59.73.62.02, mail : secretariat-DC@lenord.fr

PILIER DEVELOPPEMENT URBAIN

❖ Aménagement – Cadre de vie

Le soutien aux projets territoriaux structurants

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement.

Les porteurs de projets (communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des projets structurants.

Les PTS permettent de financer deux types de projets :

- Soit un équipement, un ensemble d'équipements structurés en réseau ou un projet urbain global rayonnant à l'échelle de plusieurs communes (PTS à enjeu territorial).
- Soit un projet répondant à des thématiques prioritaires pour le Département (PTS à enjeux départementaux) :
 - o Éducation/collèges : salles de sport à proximité des collèges, dispositifs de vidéo-protection à proximité des établissements scolaires ;
 - o Accessibilité des services publics : maisons de santé pluriprofessionnelles, France Services.

Ces projets doivent être mûrs, viables économiquement, intégrer des clauses sociales et se construire en partenariat avec les services départementaux

Le prochain appel à manifestation d'intérêt sera organisé en 2025 (un appel à projets tous les deux ans) et fera l'objet d'une communication spécifique.

Pour candidater : <https://services.lenord.fr/amenagement>

CONTACTS :

- **Direction Territoires et Transitions - Service Accompagnement des Territoires (SAT) en central et, sur les territoires, les Référents Territoriaux présents sur les six arrondissements (Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Valenciennes)**

Interlocuteurs administratifs :

Direction Territoires et Transitions au 03 59 73 82 21
Courriel : projetsterritoriauxstructurants@lenord.fr

Bonification Nord Durable au 03 59 73 50 44

❖ Transition écologique et préservation de la biodiversité

« Plantation et Renaturation »

Le dispositif de subventions intitulé « **Plantation et Renaturation** » concerne à la fois :

- les **plantations en milieu rural** au sens large (boisement, bosquet, haies bocagères, fruitiers de variétés anciennes, arbres d'alignement dont têtards, végétalisation, ...)
- les **plantations en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs** (familiaux ou partagés)

Les **projets innovants** dans ces deux domaines sont aussi les bienvenus. (ex : espaces nourriciers permettant de s'approvisionner en circuits-courts, en lien ou non avec des projets d'agriculture urbaine de plus grande envergure).

Les dossiers de demande de subvention peuvent être envoyés toute l'année et sont instruits au fil de l'eau par la **Direction de la Ruralité et de l'Environnement (DRE)**.

Les services de la DRE se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans le montage de votre dossier (cf. encadré « contacts »).

Présentation synthétique

Le dispositif Plantation et renaturation concerne à la fois :

- les **plantations en milieu rural** au sens large (boisement, bosquet, haies bocagères, fruitiers de variétés anciennes, arbres d'alignement dont têtards, végétalisation, ...)
- mais aussi les **plantations en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs** (familiaux ou partagés)

Les **projets innovants** dans ces deux domaines sont ici aussi les bienvenus. (ex : espaces nourriciers permettant de s'approvisionner en circuits-courts, en lien ou non avec des projets d'agriculture urbaine de plus grande envergure).

Zoom sur les jardins collectifs

Les **jardins collectifs** sont des **espaces où la notion de développement durable se vit en pratique** dans ses trois composantes - environnementale, sociale et économique :

- ils constituent l'un des maillons de la biodiversité urbaine.
- ils reflètent à la fois la volonté d'intégrer l'écologie dans le jardin (zéro-phyto, mares, hôtels à insectes ...) et de réduire la fragmentation urbaine.
- ils contribuent à la consolidation du réseau de corridors biologiques par la préservation de la biodiversité.

Ces jardins ont également un **rôle social** important, ils sont sources d'échanges de savoirs, de bonnes pratiques, supports d'activités pédagogiques et de moments festifs ouverts sur les quartiers. Ce sont de véritables **créateurs de lien social et intergénérationnel**.

Qui peut candidater ?

Les associations, les bailleurs sociaux, les collectivités locales et leurs groupements, les syndicats mixtes ou intercommunaux, les établissements publics, les Sociétés d'Intérêt Collectif (SCIC) certifiées Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS).

Exemples de projets pouvant être soutenus

- La **plantation, la restauration ou l'entretien de haies bocagères diversifiées**, sur terrain public ou privé agricole, en milieu rural ou urbain ;
- La **restauration des arbres têtards** sur terrain public ou privé agricole ;
- La **plantation de fruitiers de variétés anciennes** haute-tige et basse-tige sur terrain public
- La **création de boisement** ou de bosquet sur terrain public ;
- La création ou la restauration de **jardins collectifs (familiaux ou partagés)** ;
- La création ou la restauration de **mare** et les **opérations de biodiversité** associée ;
- La création d'**espaces végétalisés et /ou nourriciers innovants** sur terrain public ;
- La **végétalisation en milieu urbain** sur terrain public.

Pour plus d'information :

<https://services.lenord.fr/plantation-et-renaturation>

CONTACTS :

Direction de la Ruralité et de l'Environnement

+33 (0)3 59 73 68 41

Plantationetrenaturation@lenord.fr

VI. Délibérations importantes du Conseil Départemental :

Disponibles sur <https://delibcitoyens.lenord.fr>

DRNSP

- Délibération DGASOL/2018/428 du 17 décembre 2018 relative au Pacte Sambre Avesnois Thiérache.

DGA Retour à l'Emploi Action Sociale

- Délibération cadre DLES/2015/994 du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.
- Délibérations DGASOL/2018/405 du 17 décembre 2018 et DGASOL/2022/141 du 21 mars 2022 relatives à l'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Délibération DIPLE/2021/362 du 22 novembre 2021 sur le lancement de l'Appel à projet Insertion et Emploi 2022 -2025.

DGA Enfance Famille Santé

- Délibération cadre DEFJ/2015/993 17 décembre 2015 relative à la prévention et la protection de l'enfance « Faire de la protection de l'enfance, l'affaire de tous. »
- Délibération DEFJ/2016/197 du 13 juin 2016 relative au dispositif Entrée dans la Vie Adulte pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Délibération cadre DEFJ/2017/15 du 22 mai 2017, sur l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse, (Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), Projet Jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.
- Délibération cadre DEFJ/2019/126 du 1^{er} juillet 2019 relative aux dispositifs préventifs de soutien à la parentalité.
- Délibération cadre DEFJ/2023/41 du 23 janvier 2023 pour la mobilisation du Département dans la lutte contre les violences intrafamiliales.
- Délibération DGASOL/2019/60 du 25 mars 2019 sur les nouvelles orientations départementales 2019 – 2023 relatives à la Santé.
- Schéma Départemental des Services aux Familles – Délibération DGASOL/2019/459 du 18 novembre 2019 relative à l'intégration du Schéma d'animation de la vie sociale consultable dans la précédente version du SDSF du 22 mai 2017, (délibération DAGSOL/2017/165).
- Délibération cadre DGASOL/2020/157 du 16 novembre 2020 relative à la feuille de route pour la Protection de l'Enfant dans le département du Nord.
- Délibération DGASOL/2019/60 du 25 mars 2019 sur les nouvelles orientations départementales 2019 – 2023 relatives à la Santé.

DGA Autonomie :

- Délibération DA/2021/343 du 27 septembre 2021 relative à l'habitat inclusif, création de l'Aide à la vie Partagée.
- Délibération cadre DPAPH/2015/995 du 17 décembre 2015 relative à la politique départementale à l'Autonomie.

- Délibération DOSAA/2020/51 du 3 février 2020 relative aux Lancements de l'Appel à Projets "Soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif.
- Délibération DA/2022/143 du 22 mars 2022 relative à l'Appel à projet participatif pluriannuel 2023-2024 Phosphor'âge.

DGA Solidarité territoriale

- Délibération cadre MCT/2016/113 du 12 avril 2016 relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire – Projets Territoriaux Structurants
- Délibération SEPPT/2017/126 du 22 mai 2017 sur l'implication du Département du Nord dans le cadre de l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.
- Délibération cadre DESC/2017/119 du 22 mai 2017 portant sur les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.
- Délibération SEPPT/2017/127 du 18 décembre 2017 relative au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.
- Délibération DGAAD 2019/535 du 16 décembre 2019 sur le déploiement de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis.
- Délibération DESC/2017/435 du 18 décembre 2017 sur la résidence d'artistes en collège
- Délibération DESC/2018/268 du 8 octobre 2018 relative à l'Appel à Projet Insertion par la Culture.
- Délibération DTT/2022/454 du 12 décembre 2022 Lancement de l'AMI PTS 2023-2024 / bonification Nord Durable
- Délibération DC/2023/10 du 23 janvier 2023 Politique éducative volontariste en faveur des collégiens : lancement du nouveau Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2023-2026
- Délibération DC/2023/279 du 26 juin 2023 Le Nord, Terre de Mémoire Vivante

Annexe 8 – Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville

Région Hauts-de-France	Acte de adoption – Ministère de l'Intérieur 9509114
Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Ville	Acte Confiré ratificateur
pour la période 2024-2030	Date Préfecture : 08/10/2023 Retour Préfecture : 08/10/2023

Par la présente délibération la Région confirme sa contribution aux futurs Contrats de Ville, dont elle sera obligatoirement signataire. A l'issue de cette première étape, elle pourra délibérer sur les modalités opérationnelles de mobilisation de son intervention en application de la stratégie votée (précisions sur les dispositifs mobilisables).

La politique de la ville est une réponse aux écarts de développement au sein des villes et à la nécessaire restauration de l'égalité républicaine dans ces quartiers caractérisés par une concentration massive de la pauvreté. C'est une politique d'Aménagement du territoire au bénéfice de publics qui cumulent les difficultés.

La Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville. Les contrats de ville « uniques », qui devaient se terminer en 2020, ont été prolongés jusque fin 2023.

Dans le cadre actuel, valable jusque fin 2023, 40 contrats de ville ont été élaborés en Hauts-de-France et concernent 199 quartiers prioritaires (pour l'Etat) ainsi que certains quartiers de veille et vévus (pour la Région). L'engagement régional en terme de moyens financier et d'ingénierie dédiés s'est mis en oeuvre à l'échelle des collectivités pilotes (intercommunalités et parfois communes par délégation), dans une démarche globale. Cette dernière visait à la fois le cadre stratégique autour d'un projet de territoire (contrats de ville) et l'accompagnement d'actions opérationnelles par la mobilisation des politiques régionales de Droit Commun et de crédits spécifiques conséquents : « politique de la ville » et « Nouveau Programme National de Renouveau Urbain » (NPNRU).

Suite aux évaluations nationale, régionale ou locale des deux dernières années, la nouvelle contractualisation initiée par l'Etat, réinterroge les contrats de ville sur la géographie prioritaire, la place des habitants, les priorités des territoires, la gouvernance et les modalités de financement des projets. A défaut de modification législative, il conviendra d'inscrire cette nouvelle contractualisation dans le cadre législatif existant.

Depuis 2015, la situation relative des quartiers a peu évolué. Le taux de pauvreté reste presque trois fois plus important en Quartier Politique de la ville (QPV) que dans le reste des territoires. Les habitants ayant connu une ascension sociale sont souvent partis et ont été remplacés par des ménages en situations parfois plus précaire. La Région Haut-de-France est la deuxième région métropolitaine la plus pauvre même si le recours plus fréquent aux aides sociales atténue les difficultés des ménages.

Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté présentent aussi d'autres fragilités : difficultés d'apprentissage, faible niveau de qualification, éloignement durable du marché du travail, notamment pour les femmes. Ces difficultés sont particulièrement préoccupantes pour certains publics spécifiques : les jeunes (en décrochage, en primo insertion), les familles monoparentales (difficultés liées à la garde d'enfants, à la conciliation des temps) ou les personnes en situation de handicap ou à la santé mentale fragile.

Dans les Hauts-de-France, près d'un habitant sur dix réside dans l'un des 199 quartiers prioritaires actuels de la politique de la ville (QPV) : c'est la région métropolitaine avec la plus forte proportion d'habitants en QPV.

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation ; la Région Hauts-de-France en s'appuyant sur la dynamique rev3

Feuille n°1 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

entend réaffirmer son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

I – Le cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France

Dans les quartiers populaires, particulièrement touchés par les crises climatiques, sanitaires ou économiques, il s'agira d'atténuer les vulnérabilités en déployant des projets visant à assurer un mieux-vivre, à développer l'intégration des habitants et à retisser des liens sociaux. Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France souhaite conforter son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 :

- **Renforcer l'attractivité des quartiers** par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.
- **Développer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers** par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville.

En outre, la Région engagera sa mobilisation autour du respect des principes transversaux suivants :

- La laïcité et des valeurs de la République ;
- La lutte contre les discriminations ;
- La promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- L'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Cette délibération, avec la stratégie globale d'intervention précisée, s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de Droit Commun, crédits Spécifiques Politique de la Ville, Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), Fonds Européens.

Concernant le **NPNRU**, la délibération de principe n°20170046 du 02 février 2017 a affirmé le soutien de la Région au NPNRU pour les sites retenus par l'Etat sur le territoire des Hauts-de-France. Après plusieurs années consacrées à la définition des projets et à la mise en place des procédures préalables aux travaux (acquisitions foncières, relogement, concertation, déclaration d'utilité publique...), les chantiers de démolition, d'aménagement, de réhabilitation et de construction se mettent en œuvre progressivement. Une accélération significative des engagements est attendue dès 2024 et jusque fin 2028.

Concernant les **fonds européens**, les partenaires ou porteurs de projets de la Région pourront s'appuyer sur les opportunités qu'offrent ces derniers : FEDER, FSE+, fonds européens sectoriels notamment les programmes thématiques : Horizon Europe, LIFE, EUI (European Urban Initiative), au New European Bauhaus ou aux fonds de l'un des quatre programmes de coopération territoriale : INTERREG Europe, INTERREG North-West Europe, INTERREG North Sea Region, INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen (dont dispositif « micro-projets »).

Vers des Quartiers Rev3

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté.

Il est à noter que ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs. Cette dégradation fragilise des populations déjà vulnérables tant sur le plan économique que social.

Feuille n°2 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

L'attractivité des quartiers et l'amélioration du cadre de vie passent impérativement par la prise en compte de ces dimensions. La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et leur permettre de mieux appréhender les crises sociales, économiques et climatiques.

Elle permet d'agir notamment sur :

- ✓ Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...) ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité
- ✓ La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- ✓ L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;
- ✓ Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...);
- ✓ L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira pour la Région de permettre la mise en œuvre de cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

Les enjeux de la mobilisation régionale

Une évaluation de l'intervention régionale 2017 – 2023 dans le champ de la politique de la ville auprès des territoires et des porteurs, a identifié des marqueurs forts sur lesquels la mobilisation régionale doit s'appuyer pour renouveler son cadre d'intervention.

La Région est ainsi perçue comme un partenaire volontariste et incontournable de la gouvernance locale ; un facilitateur, garant d'une proximité qui favorise le dialogue via la souplesse de son intervention (thématique, géographique, administrative). Partenaire ressource, elle est un appui politique et une expertise technique et administrative reconnue qui agit en complémentarité de l'Etat.

L'effet levier est souligné tant sur les dispositifs de soutien à la citoyenneté (Projets d'Initiative Citoyenne (PIC), Fonds de Travaux Urbains (FTU), Nos Quartiers d'Été (NQE)), que sur ses crédits en investissement dans les contrats de ville (Soutien Régional à l'Emploi et l'Innovation -SREI-), et son soutien au NPNRU et notamment sur les projets moins ou pas financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Espaces publics, équipement de proximité, développement économique, habitat ancien dégradé).

Dans la continuité de son engagement, la mobilisation régionale s'appuiera :

- Sur un budget spécifique dédié, sur une organisation technique et politique au plus près des territoires souple dans son intervention (notamment géographique), cohérente avec les stratégies territoriales des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes concernés par la future contractualisation. ;
- Des capacités financières adaptées permettant un engagement auprès des porteurs dans la pluri-annualité de leurs projets (autour d'un dialogue plus global avec les associations), mais également une réactivité face aux sollicitations des dispositifs (fongibilité des enveloppes entre les dispositifs) ;
- Des objectifs de simplification dans une politique partenariale souvent jugée complexe ;
- La concentration de l'intervention régionale sur un nombre plus ciblé de priorités pour la rendre plus visible et lisible ;

Feuille n°3 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

- L'animation régionale des dispositifs « marqueurs » et la mise en place d'une gouvernance régionale renforcée y compris en renforçant le partenariat avec l'Etat ;
- La valorisation de l'ensemble de l'intervention régionale dans les quartiers (y compris sur le Droit Commun) avec le soutien du centre de ressources IREV.

Quelques exigences

L'intervention financière régionale en faveur des futures contractualisations sera conditionnée à :

- Un pilotage politique, stratégique et dynamique des futures contractualisations ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés ;
- Au renforcement du partenariat avec les EPCI à travers une feuille de route / stratégie adaptée à chaque « projet de territoire » qui intègre les orientations prioritaires de la Région et la capacité à avoir un cadre plus souple (sur la géographie, sur les procédures, les priorités, ...)
- À la mise en place d'une démarche évaluative dès la signature des nouveaux contrats permettant de réorienter, d'accélérer ou d'amplifier une priorité ou d'amender le projet global ; Une clause de revoyure devra être prévue dès le départ et s'appuyer notamment sur les préconisations issues d'un bilan à mi-parcours qui devra interroger le projet initial et la contribution de l'ensemble des partenaires ;
- Au nécessaire rapprochement entre le NPNRU (25 EPCI concernés pour 57 quartiers) et la nouvelle contractualisation. Que ce soit sur la mobilisation des moyens, le rapprochement des gouvernances, des ingénieries, les deux démarches devront s'engager dans un effort de dialogue conduisant à une meilleure synergie des projets.

La future contractualisation devra être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités : Dotation Politique de la Ville, Cités Educatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Educative), mobiliser le réseau des acteurs de l'emploi France Travail, animation estivale des quartiers, etc.

La Région ne s'engagera dans le financement des projets qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés ;

1.1 Présentation des priorités régionales

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville : revenus plus faibles, nombre de demandeurs d'emploi plus élevé, taux important de jeunes en situation de situation de décrochage, plus faible niveau de qualification. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions avec des habitants de fait peu contributeurs du réchauffement climatique, bien que cette situation soit souvent davantage subie que choisie. Ce sont également des territoires d'expérimentations, où les habitants font preuve d'initiatives.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres institutions partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier.

Feuille n°4 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville.

Elle passe également par un meilleur accès à l'emploi des habitants qui suppose un développement du tissu économique dans ces quartiers en intervenant de manière exceptionnelle et complémentaire sur l'immobilier d'entreprises dans ces secteurs.

Il s'agit de décliner spécifiquement la priorité régionale en matière d'emploi dans les quartiers et de leur consacrer une action ciblée et territorialisée afin d'agir au plus près des habitants, en proximité avec eux.

L'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

En matière de proximité, les quartiers politiques de la ville peuvent être marqués par des phénomènes de ségrégation géographique et sociale. L'objectif est de reconnecter ces quartiers au reste du territoire aussi bien en termes d'unité urbaine, d'offre de services disponibles que de sentiment d'appartenance.

Ce sentiment d'appartenance passe notamment par la citoyenneté et l'engagement des habitants dans les politiques publiques les concernant.

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France. Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique.

Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

La participation citoyenne locale et les outils d'animation de proximité sous leurs diverses formes, deviennent créateurs de lien social et vecteurs d'insertion dans des territoires. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. Cela contribue à un renforcement du sentiment d'appartenance à une « communauté » et à un territoire. Elle devient alors un premier vecteur de remobilisation citoyenne autour des enjeux de la collectivité dans un contexte de crise démocratique et de contestation.

La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

1.2 Présentation des objectifs régionaux

La Région accompagnera les projets relevant des dimensions suivantes pour l'ensemble des crédits mobilisables :

- **Améliorer le cadre de vie**
 - o En contribuant à un habitat de qualité, luttant contre la précarité énergétique) ; en proposant des espaces publics adaptés aux besoins des habitants et aux enjeux du futur (nature en ville, déplacements actifs, ...) et favorisant une meilleure organisation urbaine
 - o En changeant l'image des quartiers souffrant d'un déficit d'attractivité,
 - o En accélérant la transformation fonctionnelle de certains espaces urbains délaissés, à travers une gestion transitoire

Feuille n°5 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

- En accompagnant des actions relevant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).
- **Accompagner les quartiers sur les enjeux de transition**
 - En les connectant au reste de la ville par l'ensemble des mobilités alternatives pour les déplacements du quotidien
 - En répondant à l'urgence climatique notamment dans les projets de renouvellement urbain
 - En plaçant l'alimentation au cœur des enjeux de santé, de vivre ensemble, et de transition économique en favorisant une alimentation durable et une production locale
 - En améliorant l'environnement des habitants pour agir sur leur santé (qualité de l'air des logements, qualité de l'alimentation, développement des mobilités douces,)
- **Développer le tissu économique des quartiers**
 - En attirant des entreprises, des commerces et en maintenant l'activité existante
 - En favorisant l'esprit d'entreprendre des habitants
 - En visant une économie plus résiliente, plus coopérante grâce à des services nouveaux pour répondre à des besoins nouveaux et afin de préparer le terrain économique pour demain : tiers-lieux, zones de production localisées en réponse à des enjeux de proximité
- **Elever le niveau de qualification des habitants**
 - En favorisant l'égalité des chances et en sécurisant les parcours
 - En accompagnant les habitants dans leur orientation et dans leur insertion professionnelle
 - En garantissant l'accès des habitants à tous les niveaux de formation
- **Intervenir en proximité des habitants**
 - En donnant accès aux services publics (transports en commun, maisons de service, établissements de santé, structures d'exercice coordonné ...) et activités (commerces, loisirs...),
 - En apportant une réponse rapide aux demandes des habitants grâce à des dispositifs souples et dédiés favorisant l'initiative citoyenne,
 - En améliorant la qualité et les conditions de vie pour une réinsertion sociale et professionnelle réunie par la prévention et l'éducation pour la santé
- **Aider à la co-construction des contrats de ville**
 - En permettant la montée en compétence de l'ingénierie dédiée
 - En soutenant le centre de ressource régional de la politique de la ville – IREV, point d'appui à la qualification des acteurs à un niveau régional
 - En favorisant l'animation des dispositifs régionaux
 - En participant à la mise en place d'une gouvernance régionale de la politique de la ville

Feuille n°6 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

II - Mobilisation et convergence des politiques régionales dans le cadre de la politique de la ville : une mutualisation des outils régionaux

II.1 – Le droit commun régional au service des habitants des quartiers « politique de la ville »

La loi Lamy de février 2014 instaure les contrats de ville sous pilotage intercommunal et précise dans son article 1^{er}, la priorité donnée aux politiques publiques de droit commun dans l'accompagnement des habitants vivant en territoires politique de la ville¹.

Force est de constater que sur la période 2014/2023, cette mobilisation du Droit commun n'a pas toujours été effective, quelles que soient les institutions. Il a été difficile aussi bien d'identifier les publics QPV ayant accédé à ces dispositifs que les dispositifs mobilisés. Pour la Région, le souhait est donc de mieux activer ses outils à destination de ces publics très fragiles et de favoriser les passerelles entre dispositifs.

Ainsi, que ce soit dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) ou encore du Plan Régional Santé Environnement (PRSE), les habitants de ces quartiers sont considérés comme prioritaires.

Les dispositifs de droit commun devront donc être sollicités prioritairement par les porteurs de projets politique de la ville. Les dispositifs « spécifiques » de la politique de la ville de la Région interviendront de manière complémentaire aux dispositifs de droit commun. Les services régionaux veilleront à cette articulation au travers un dialogue inter-directions régulier.

Des précisions sont apportées en annexe sur les lignes de partage entre les dispositifs de droit commun et les dispositifs Politique de la Ville.

II.2 – Une mobilisation spécifique en faveur des habitants des quartiers des contrats de ville en appui du droit commun

Ainsi, en appui aux politiques de droit commun, la Région mobilisera des « crédits spécifiques » en faveur de la politique de la ville sur les quartiers populaires permettant d'amplifier ainsi les efforts en faveur de leur mutation et du changement d'image.

Cette intervention territorialisée s'inscrit dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire. Elle permettra d'accompagner les besoins complémentaires justifiés d'autres quartiers ou ceux dits « vécus », en périphérie des QPV inscrits dans les contrats comme territoires prioritaires mais aussi de renforcer les dynamiques sur certains territoires pour lesquels la Région s'est engagée via une contractualisation spécifique (Engagement pour le Renouvellement du Bassin Minier ; Pacte Sambre Avesnois Thiérache...)

Ainsi c'est l'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat qui pourront être accompagnés.

Les crédits spécifiques de la Région pourront s'appuyer sur :

- La définition d'enveloppes financières régionales concernant des acteurs ou projets (intervenant sur plusieurs EPCI), dispositifs (sur les enjeux de citoyenneté) ou priorités (rev3) visant à renforcer la visibilité de la Région et à lui permettre d'animer des réseaux d'acteurs à son échelle ;

¹ La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, plus couramment appelée loi Lamy (du nom de l'ex ministre délégué de la Ville, François Lamy) réforme la politique de la ville. Dans son article premier, il est indiqué que « la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres »

Feuille n°7 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

- Des enveloppes financières complémentaires, en appui des stratégies territoriales et de proximité portées par les EPCI et de la prise en compte des difficultés spécifiques des territoires (au regard de leur ingénierie, de la dynamique des acteurs, de la mobilité ainsi que de l'accès aux droits (dont numériques) et aux services.

Ainsi, la Région s'appuiera sur les particularités géographiques propres à chaque contrat, notamment ceux centrés sur un seul QPV (ingénierie, dynamique d'acteurs, poids de population) garantissant la recherche d'une garantie d'équité entre les territoires pour la mobilisation des financements régionaux.

Un dialogue renouvelé avec les pilotes des Contrats de Ville permettra à chaque territoire de cibler les dynamiques de projets relevant de ses priorités et des marqueurs régionaux mais aussi d'identifier une priorité « *sur generis* » tout en veillant à la simplification des processus de sélection et d'instruction des actions. Il permettra d'établir une feuille de route portant sur un projet de territoire précisant l'implication concrète de chaque partenaire. Sur les priorités, une attention particulière sera apportée aux petits « contrats de ville » quant à la mobilisation plus souple des priorités régionales.

Un soutien indirect à l'ingénierie sera possible via le centre de ressources politique de la ville régional, l'IREV, mais également via un soutien méthodologique externalisé aux porteurs de projets (expertise, animation, montage de projet) pour les territoires les plus fragiles.

Une clause de revoyure devra être intégrée dans chaque Contrat de Ville dès 2024 et prévoir la possibilité d'un avenant au contrat de ville pour permettre à la Région de revoir ses dispositifs régionaux et leurs modalités de mise en œuvre.

Les subventions régionales seront affectées sur la base de dossiers complets, sous réserve de leur instruction et des crédits disponibles

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques prendra la forme de trois types de soutien :

- Un soutien régional sur les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville ;
- Un soutien aux programmations des contrats de ville ;
- Un soutien au centre de ressources de la politique de la ville – IREV.

Le soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la politique de la ville

Echelle d'intervention

Le suivi et l'animation de ces dispositifs se feront à l'échelle régionale ; il s'agira de rendre plus visible l'intervention de la Région ; elle sera par ailleurs valorisée dans les instances locales de programmation des projets des contrats de ville.

Les territoires éligibles

L'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat.

Les dispositifs mobilisables

Nos Quartiers d'Été (NQE)

Nos Quartiers d'Été (NQE) est un dispositif historique de la Région (35^{ème} édition en 2024) qui a pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville (QPV) pendant l'été pour les personnes ne partant pas en vacances et les personnes isolées. Il s'appuie sur les grands principes suivants :

- ⇒ Inscrire son projet dans un fil rouge régional ;
- ⇒ Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants ;
- ⇒ Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants ;
- ⇒ Proposer des manifestations écoresponsables dans une démarche REV3.

Ainsi le dispositif entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

Plus de 120 projets sont ainsi proposés chaque année et plus de 90% des intercommunalités pilotes de contrats de ville, couvertes (y compris dans la Somme, l'Aisne et l'Oise, nouveaux territoires bénéficiaires depuis 2017). Ce dispositif a une identité connue et reconnue désormais sur l'ensemble des territoires de la Région Hauts-de-France. Les grands principes, la souplesse, l'animation de ce dispositif sont appréciés par les habitants et les porteurs de projets. Pour les collectifs NQE, la Région apporte une véritable plus-value au travers de son accompagnement tout au long de l'année, des outils mis à disposition, des échanges de pratiques proposés.

Sortant des modalités d'appel à projets, le maintien est proposé sous la forme d'un dispositif permanent sur la période 2024/2030 qui sera présenté en Commission Permanente.

Les projets d'Initiative Citoyenne (PIC)

Dispositif également emblématique et marqueur de l'identité régionale, les Projets d'Initiative Citoyenne sont un fonds de participation au bénéfice des habitants et des associations locales en vue de mobiliser la capacité de ces derniers à développer et mettre en œuvre, dans les quartiers populaires, des projets de citoyenneté (c'est-à-dire des projets répondant aux besoins des habitants des quartiers populaires et que l'action soit ouverte à l'ensemble de la population sans discriminations).

Le PIC doit se caractériser par 3 aspects cumulatifs :

Feuille n°9 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

- Un projet répondant à une **citoyenneté active** qui permet aux habitants d'appréhender le fonctionnement de l'action publique et le montage des projets (devis ; budget équilibré ; défendre un projet face à un public ; s'occuper des démarches administratives, etc.) et qui favorise leur émancipation et leur autonomisation (développement des compétences et des capacités à agir) ;
- Un projet répondant à une **démarche d'intérêt collectif** en étant envisagé dans une approche collective et ne pas être l'émanation d'un besoin privé/individuel ;
- Un projet répondant à un **besoin local et relevant de l'initiative** au bénéfice des habitants des quartiers populaires et en apportant une réponse rapide à ce besoin (importance du temps de l'habitant).

La Région pourra accompagner d'autres types d'initiatives citoyennes initiées dans le cadre des programmations des contrats de ville.

Les Fonds de Travaux Urbains (FTU)

La Région souhaite apporter une réponse sur la nécessité d'améliorer la gestion des espaces dans les quartiers prioritaires et d'agir en proximité au travers le Fonds de Travaux Urbains. Ce dispositif, qui est un fonds d'investissement au bénéfice des collectivités, est emblématique et marqueur de l'identité régionale. Il constitue un outil majeur de la mise en œuvre de la politique de la ville et de l'amélioration du cadre de vie de ces quartiers. Il est essentiel de pouvoir apporter aux habitants des quartiers populaires, les réponses les plus réactives, souples, et adaptées lorsqu'un besoin apparaît comme nécessaire et urgent au travers de micro-projets améliorant le cadre de vie.

Les micro-projets proposés au sein du Fonds de Travaux Urbain ont pour objectif d'aménager les espaces publics et/ou privés sur les périmètres de la Politique de la Ville, à travers une intervention légère, rapide (en comparaison aux projets urbains qui s'étendent généralement sur plusieurs mois/années), à bas coûts et dont les résultats sont visibles rapidement. Ce type d'aménagements devra nécessairement s'inscrire dans une démarche participative et citoyenne, qui a vocation à repenser et à agir sur l'usage de l'espace public en associant et en mobilisant la « pratique de la ville » quotidienne des principaux concernés et acteurs de la ville : les habitants. Cela devra s'appuyer sur le respect des enjeux d'inclusion de certaines catégories de la population (femmes, handicapés, seniors, ...).

Cette démarche d'urbanisme participatif permet ainsi de faire évoluer l'espace public et les aménagements en réajustant les éléments apparus comme inadaptés par le biais de la concertation et co-construction avec les citoyens et autres acteurs clés, ou au contraire, de consolider et améliorer les aménagements faisant consensus auprès des habitants.

Le dispositif de Fonds de Travaux Urbains se veut comme un outil complémentaire et structurant de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, démarche visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et le service rendu aux habitants. Plus précisément, elle vise à traiter sur un territoire défini, les problèmes de gestion des espaces extérieurs de vie communs publics et privés (maintenance des espaces extérieurs, propreté et gestion des déchets, gestion du stationnement et des épaves, gestion des chantiers, ...) en agissant sur la forme urbaine, les organisations institutionnelles (publiques/privées) et le comportement des habitants.

Feuille n°10 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

Le soutien régional aux programmations des contrats de ville

Echelles d'intervention

Ce soutien prendra appui sur les futures contractualisations des EPCI concernés par la politique de la ville.

Cela se concrétisera par :

- Des crédits d'investissement mobilisables avec des modalités de sélection à l'échelle régionale
- Des crédits de fonctionnement mobilisables
 - o Pour des projets inter-EPCI via des modalités de sélection à l'échelle régionale
 - o Pour des projets propres à chaque EPCI via des enveloppes cibles territoriales
 - o Pour un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets au travers d'un appui externalisé (expertise, animation, montage de projet) via des modalités de sélection à l'échelle régionale

Territoires Eligibles

L'ensemble des périmètres retenus dans les contractualisations, y compris ceux ne relevant pas exclusivement de la géographie prioritaire de l'Etat.

Dispositifs mobilisables

Le soutien régional à l'attractivité des quartiers et à la proximité avec ses habitants – Investissement et fonctionnement

En application de la stratégie définie dans cette délibération, il s'agit pour la Région :

- D'encourager le développement des projets et des initiatives sur les territoires porteurs d'innovation,
- De donner les moyens d'identifier les projets et de les accompagner,
- D'autoriser le droit à l'expérimentation.

A l'échelle régionale, et selon des modalités qui seront définies ultérieurement, les projets relevant des crédits spécifiques devront respecter le cadre défini. Ils conduiront à financer les projets qui permettront de :

- o Améliorer le cadre de vie
- o Accompagner les quartiers dans les enjeux de transition
- o Développer l'attractivité économique des quartiers
- o Elever le niveau de qualification des habitants
- o Intervenir en proximité des habitants
- o Aider à la co-construction des contrats de ville

Le dialogue avec les territoires (EPCI et communes) dans le cadre de la gouvernance des contractualisations devra permettre de tendre vers une répartition équilibrée des financements à l'échelle du territoire régional et des territoires des EPCI. Les projets seront partagés après avis de l'EPCI, pilote du Contrat de ville dans le cadre d'un dialogue partenarial global du contrat.

Les critères de recevabilité des projets pourront s'appuyer sur :

- Le respect des priorités retenues ;
- La qualité du projet, notamment son impact en faveur du quartier et de ses habitants ;
- La mobilisation des habitants ; co-construction du projet et implication dans le projet ;
- Le partenariat mobilisé et la mise en réseau des opérateurs et de leurs actions ;
- La gouvernance et le suivi du projet, y compris par sa valorisation.

Une programmation de projets en pluri-annualité pourra être étudiée au cas par cas, et selon les règles définies par la région Hauts-de-France et en lien avec les partenaires locaux. Des enveloppes cibles par EPCI en fonction de l'échelle d'application du dispositif pourront être définies permettant de garantir l'équité territoriale.

Feuille n°11 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515

Le soutien au centre de ressources régional de la politique de la Ville L'IREV

Objectifs généraux

L'IREV, Centre de Ressources Régional de la Politique de la Ville de la Région des Hauts-de-France, a pour mission d'apporter aux membres de la gouvernance et aux territoires de projet des ressources (lieu-tiers, espace de dialogue, d'échanges d'expériences) permettant de qualifier, d'informer et de susciter la mise en réseau des acteurs afin de faire progresser l'action collective de la politique de la Ville sur le territoire régional en réfléchissant et agissant ensemble dans une perspective d'égalité des territoires.

Il accompagne ainsi la montée en compétence des acteurs locaux autour des enjeux liés à la politique de la ville en proposant notamment des cycles de qualification et des journées thématiques et de mise en réseaux, destinés à l'ensemble des territoires en politique de la Ville de la région Hauts-de-France.

Il permet la mobilisation des professionnels du droit commun et des acteurs spécifiquement positionnés sur la politique de la ville et a vocation à renforcer leurs coopérations et susciter le développement de réponses adaptées aux besoins des quartiers et l'émergence de projets innovants.

L'IREV héberge également un centre de documentation avec 5.000 références consultables sur place ou sur Internet.

Echelles d'intervention

Régionale et nationale via le réseau national des centres de ressources de la politique de la ville (RNCRV)

Modalité de financement

La région est membre statutaire de ce GIP au côté de l'Etat, et assure avec lui la présidence alternée. 18 collectivités en 2023 sont adhérentes sur la base du volontariat, ainsi que plusieurs partenaires institutionnels (Départements, Caisse des dépôts, URH, ...).

Elle participe financièrement par une participation statutaire, inscrite contractuellement dans le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027

Annexe à la Délibération cadre Politique de la ville Les principales lignes de partage entre dispositifs de droit spécifiques Politique de la ville	Processus de adoption - Ministère de l'Intérieur
	9509114
	Acte Certifié numéroté
	Envoi Préfecture : 09/10/2023 Retour Préfecture : 09/10/2023

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs (ex : programme « S'engager vers l'emploi » relevant du champ de la formation professionnelle, FRATRI* relevant de REV3, ...).

Les crédits de Droit Commun interviendront seuls, ainsi les crédits spécifiques ne pourront pas intervenir sur la typologie d'action suivante :

Dans le champ de la formation et de l'emploi :

- sur des actions de formation qualifiantes/certifiantes (permettant d'obtenir un niveau de qualification reconnu) relevant du Programme Régional de Formation (PRF)
- sur des actions d'accompagnement vers l'emploi (notamment la levée des freins périphériques, problématiques d'illettrisme, d'illectronisme, de mobilité) sans coordination en interne Région avec les directions concernées, plus particulièrement :
 - o des actions dont l'objectif principal vise un accompagnement à l'orientation professionnelle (ex : formations SIEG s'engager vers l'emploi)
 - o des actions portées par les Missions Locales, les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) et les PLIE* relevant de leurs missions génériques

Dans le champ de l'Entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire (ESS) :

- sur des actions d'accompagnement à la création d'entreprises (type STARTER)
- sur des actions de sensibilisation des scolaires à la création d'entreprises sauf accord de la direction experte en interne Région
- sur le fonctionnement des ateliers et chantiers d'insertion
- sur l'investissement des ateliers et chantiers d'insertion (hormis pour du renouvellement d'équipement, de l'achat de nouveau matériel)

Dans le champ artistique et culturel

- sur des actions de sensibilisation aux arts et à la culture à destination des lycéens et apprentis relevant du dispositif PEPS*
- sur des projets artistiques et/ou culturels de territoire relevant du PRAC*
- sur des projets destinés à soutenir la création régionale et à créer une dynamique de programmation de musiques actuelles dans les territoires relevant du dispositif Haute-Fréquence

Dans le champ de la santé

- sur un programme d'actions intercommunales permettant d'amener le public éloigné de l'accès à la prévention et aux soins dans un parcours de santé sur trois thématiques :
 - o Sur la prévention des maladies cardio-vasculaires, du diabète et du surpoids : actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement portant sur l'équilibre alimentaire et l'activité physique, la sensibilisation et l'accompagnement au dépistage et aux bilans de santé
 - o Sur la prévention des conduites addictives : actions d'information, de sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives, actions spécifiques d'information sur les ressources existantes, de renforcement des compétences psychosociales et familiales de l'entourage des personnes
 - o Sur la santé-environnement : actions d'information, de sensibilisation permettant à la population d'adopter les bonnes pratiques dans le quotidien afin de limiter les situations d'exposition aux risques, tels que la pollution dans l'air intérieur, les perturbateurs

Feuille n°1 de l'annexe 2 à la délibération n°2023.01515

endocriniens et agents cancérigènes, l'exposition aux nanomatériaux, les pesticides, l'accès à une alimentation saine, durable et équitable, les risques auditifs)

Les crédits de droit commun seront privilégiés pour financer les projets relevant des champs suivants :

Sur des projets portés par des associations

- les actions développées à une échelle supra communale (financements Jeunesse et vie associative, notamment dispositifs INAS* et 4TIL*)

Sur les Transitions

- les projets exemplaires et innovants au niveau bâtimentaire (financements FRATRI et fonds européens) ;
- Seront également privilégiés ces financements pour l'accompagnement de stratégies intercommunales de rénovation énergétique ambitieuse pour un patrimoine immobilier d'importance.
Un accompagnement pourra par ailleurs être apporté sur les questions de transition par des acteurs soutenus par la Région au titre de sa politique Rev3 (dans des domaines comme l'énergie citoyenne, la mobilité durable, le compostage collectif, l'allongement de la durée de vie des objets ...).

Sur les mobilités

- les projets de plateforme mobilité et les aides au permis de conduire notamment.

Sur les tiers-lieux

- les projets de tiers lieux-multithématiques.

Sur des projets d'équipements sportifs

- les équipements sportifs de proximité (financements Sports)

Sur la santé

- l'aménagement et l'équipement des structures d'exercice coordonné (Maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé polyvalents) situées en zones sous-dotées

Feuille n°2 de l'annexe 2 à la délibération n°2023.01515

Les crédits Politique de la Ville interviendront pour financer des projets complémentaires aux projets financés par des crédits de droit commun :

Dans le champ de l'emploi et de la formation, sur des actions :

- permettant de lever les 1ers freins d'accès à l'emploi. A titre d'exemple, ces crédits permettront d'intervenir sur des actions de remédiation en amont des actions de droit commun et en lien avec les acteurs locaux.
- d'aide à l'émergence de projet de création d'entreprise dans la mesure où celles-ci répondront à un besoin bien identifié et se feront en lien avec les dispositifs de droit commun.

Des passerelles devront être favorisées entre dispositifs, actions et acteurs de la politique de la ville et dispositifs, actions et acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

Dans le domaine du sport :

- sur l'aménagement d'espaces autour d'équipements sportifs. A titre d'exemple, sur des espaces délaissés, sur les abords de l'équipement sportif par ailleurs financé au titre de la politique Sports.

Dans les domaines de la culture, de la santé, du numérique

- sur des projets d'échelle locale (quartier, commune) répondant aux politiques régionales

Le service Cohésion Sociale et Urbaine de la Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement sollicitera l'avis des directions compétentes pour tout projet relevant de leurs thématiques d'intervention.

* FRATRI : Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle - PLIE : Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi - PEPS : Parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation à la culture - PRAC : Projets à Rayonnement Artistiques et Culturels - IMAIS : Soutien aux Initiatives Associatives - 4TIL : Appel à projets Permanents 4T (Tremplin, Travail, Transport, Toit) et Bien-être

Feuille n°3 de l'annexe 2 à la délibération n°2023.01515

Annexe 9 – Les engagements BPI France

ENGAGEMENTS BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitéLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants :** grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash :** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement :** qui souscrit notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash :** qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs :** Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation :** pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 25 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au RéseauS), il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créations de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

Annexe 10 – Les engagements de la Banque des Territoires

Engagements de la Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Annexe 11 – Les Référents Contrat Quartiers 2030

Douaisis Agglo - Service Cohésion Sociale

Céline HUBY –Directrice Habitat/Cohésion Sociale – chuby@douaisis-agglo.com

Marine GOIDIN – Responsable du service Cohésion Sociale – mgoidin@douaisis-agglo.com

Kévin GUILBERT – Chef de projet transition numérique – kguilbert@douaisis-agglo.com

François LEFEBVRE – Chef de projet Cohésion Sociale – frlefebvre@douaisis-agglo.com

Aldina BIANCALANA - Gestionnaire Administrative et Financière - abiancalana@douaisis-agglo.com

ÉTAT

Elvire BARREIRA, Cheffe de la Mission Politique de la Ville et égalité des chances - elvire.barreira@nord.gouv.fr

Emmanuelle DENTZ Déléguée de la Préfète pour l'égalité des chances pour Douaisis Agglo - emmanuelle.dentz@nord.gouv.fr.

Région Hauts-de-France

Sallah NOUI, Chargé de mission au service cohésion sociale et urbaine - sallah.noui@hautsdefrance.fr

Département du Nord

Isabelle LOCUFIER, Direction déléguée du Douaisis - isabelle.locufier@lenord.fr

Ornela UCA, Chargée de mission Politique de la Ville - ornela.uca@lenord.fr

VILLES – Référents Politique de la Ville

Mairie d'Auby, Omar MIRAOUI - o.miraoui@auby.fr

Mairie de Douai, Céline VALOT - cvalot@ville-douai.fr et Antoinette PRIBETICH – apribetich@ville-douai.fr

Mairie de Flers-en-Escrebieux, Nesradine CHERIFI - politique.ville.59128@orange.fr

Maire de Roost-Warendin, Delphine MULLET - delphine.mullet@ville-roostwarendin.fr

Mairie de Sin le Noble, Zineb LATRECHE - zineb.bourouba@mairie-sinlenoble.fr

Mairie de Waziers, Éliane FRERE - eliane.frere@mairie-waziers.fr

Annexe 12 – Glossaire

<i>A</i>	
AMI	
Appel à Manifestation d'Intérêt.....	17
AMO	
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.....	6
ARS	
Agence Régionale de Santé	5
 <i>B</i>	
BPI	
Banque Publique d'Investissement	5
 <i>C</i>	
CAF	
Caisse d'Allocations Familiales	5
CLS	
Contrat Local de Santé	15
CLSM	
Conseil Local de Santé Mentale.....	15
CPAM	
Caisse Primaire d'Assurance Maladie.....	5
CPER	
Contrats de Plan État Région.....	15
CRTE	
Contrat de Relance et de Transition Écologique	15
CTG	
Convention Territoriale Globale	15
 <i>E</i>	
EPCI	
Établissement Public de Coopération Intercommunal.....	7
ERBM	
Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.....	9
 <i>F</i>	
FEDER	
Fonds Européen de Développement Régional	18
FSE	
Fonds Social Européen	18
FTU	
Fonds de Travaux Urbains	18
 <i>G</i>	
GUSP	
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.....	15
 <i>I</i>	
IREV	
Institut Régional de la Ville.....	6

N

NPNRU

Nouveau Programme National de Renouveau Urbain 9

P

PIC

Programme d'Initiative Citoyenne..... 18

PRE

Programme de Réussite Éducative 15

Q

QPV

Quartiers Prioritaires de la Ville 10

R

RSA

Revenu de Solidarité Active..... 11

S

SMTD

Syndicat Mixte des Transports du Douaisis 6

Z

ZEP

Zonage d'Éducation Prioritaire 9